

# CONTRAT LOCAL DE SANTE

2<sup>ème</sup> génération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
FORBACH PORTE DE FRANCE

2023-2026



régime  
local  
d'assurance maladie  
Alsace - Moselle



C.H.I.C. UNISANTÉ+  
Hôpitaux publics de FORBACH et SAINT-AVOLD



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	4
CADRE DE REFERENCE .....	5
CONTEXTE.....	7
Evaluation du CLS 1.....	7
Phase préparatoire du CLS 2.....	7
Articulation avec les autres démarches portées par l’EPCI .....	8
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ.....	11
Méthodologie .....	11
Le territoire.....	11
Données socio-démographiques .....	12
Données environnementales.....	14
Etat de santé.....	16
Offre de soins.....	17
PRIORITES ET ENJEUX .....	21
Axe « Santé mentale » .....	21
Axe « Accès aux droits et aux soins » .....	21
Axe « Démographie médicale » .....	23
Axe « Activité sportive et alimentation » .....	24
Axe « Comportements à risques » .....	25
Axe « Santé environnementale ».....	26
LES SIGNATAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS.....	27
L’Agence Régionale de Santé Grand Est .....	27
La Communauté d’Agglomération Forbach Porte de France .....	29
La Région Grand Est .....	30
Le Régime Local d’Assurance Maladie d’Alsace-Moselle.....	31
L’Assurance Maladie .....	33
Le CHIC UNISANTE + .....	33
Le Département de la Moselle .....	33
FILIERIS.....	34

PILOTAGE ET COORDINATION .....	35
Le comité de pilotage .....	35
Le comité technique .....	36
Les groupes de travail thématiques.....	36
La coordination.....	37
DUREE, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION .....	38
Durée du CLS.....	38
Modalités de mise en œuvre .....	38
Modalités d'évaluation.....	38
SIGNATURES .....	41
ANNEXES.....	42
Annexe 1 – Chronologie des étapes du CLS 2 .....	43
Annexe 2 – Les fiches-actions .....	45

# INTRODUCTION

« **La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité** ». Cette définition de l’Organisation Mondiale de la Santé date de 1946 et n’a pas été modifiée depuis. Elle souligne la part subjective, globale, contextuelle et multidimensionnelle de la notion de santé. Autrement dit, deux personnes ayant la même maladie peuvent avoir une santé totalement différente en fonction de leur lieu de résidence, de leur environnement social et familial, etc.

Les collectivités locales disposent de plusieurs leviers leur permettant d’agir sur les déterminants de santé<sup>1</sup> : politique du logement, des transports, surveillance de la qualité de l’air et de l’eau, cohésion sociale (contrat de ville, soutien à la parentalité), équipements sportifs, politique de prévention et de promotion de la santé. Proches des habitants, elles ont la possibilité de créer des politiques publiques au plus près des populations fragiles, tout en favorisant des dynamiques partenariales nouvelles et innovantes.

Dans le but de poursuivre son engagement en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la Communauté d’Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) a souhaité porter un deuxième Contrat Local de Santé (CLS) en étroite concertation avec ses partenaires et les acteurs de santé du territoire.

Fort d’un diagnostic local de santé mené en 2020 à l’échelle des 21 communes de son périmètre, la CAFPF et les cosignataires du CLS ont pu dresser la liste des enjeux stratégiques auxquels il est nécessaire de répondre :

- Améliorer le bien-être mental des habitants ;
- Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie ;
- Contribuer à l’amélioration de la démographie médicale ;
- Encourager l’activité physique et l’équilibre alimentaire ;
- Renforcer la prévention des comportements à risques ;
- Développer les environnements favorables à la santé.

Le CLS se veut pragmatique et opérationnel. Il met en jeu la capacité de l’ensemble des partenaires et des financeurs à travailler en synergie dans l’objectif d’améliorer le bien-être physique, mental et social des habitants du territoire de la CAFPF.

---

<sup>1</sup> Les déterminants de santé correspondent aux facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui influencent l’état de santé des individus ou des populations.

# CADRE DE REFERENCE

Introduit par la loi Hôpital, patients, santé et territoire (HPST) de 2009, puis réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé de 2016 et plus récemment par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS), les CLS permettent une déclinaison du Plan Régional de Santé adapté aux enjeux locaux.

Deux articles du Code de la Santé Publique (C.S.P) encadrent les CLS :

- **L'article L.1434-2** précise que le Projet Régional de Santé (PRS) est constitué « *d'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans* », « *d'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels* » et « *d'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.* »
- **L'article L.1434-10** précise que « *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap et, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. Les contrats locaux de santé comportent un volet consacré à la santé mentale, qui tient compte du projet territorial de santé mentale. Ils sont conclus en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, au sens du 1° de l'article L. 1434-4.*»

**La circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville** précise que « le contrat local de santé pourra constituer le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'actions coïncident ».

**La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016**, dans son article 158 a conforté le CLS comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné. Il permet ainsi de coordonner sur un territoire donné les objectifs poursuivis, les actions à mettre en œuvre et les ressources de l'ensemble des acteurs dans le but de créer des synergies, permettant de mieux répondre aux enjeux de santé sur le territoire.

**La loi 3DS du 21 février 2022 réaffirme la place centrale des CLS** qui doivent être intégrés aux grandes orientations de la politique contractuelle de l'ARS avec les collectivités territoriales. L'article 120 de la loi ajoute la phrase suivante en ce qui concerne la définition du Projet Régional de Santé : « *Il tient compte notamment des contrats locaux de santé existant sur le territoire régional.* ».

Le CLS a également pour objectif de mettre en cohérence la politique régionale de santé déclinée dans **le Plan Régional de Santé (PRS)**, et les démarches locales de santé existantes.

# CONTEXTE

## Evaluation du CLS 1

Un CLS de première génération a été conclu entre les signataires historiques (Agence Régionale de Santé, Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle et Conseil Régional Grand Est) de 2014 à 2017.

Celui-ci a permis la mise en œuvre de près de 50 actions, essentiellement dans le champ de la prévention et la promotion de la santé. Au total, 20 structures différentes, essentiellement associatives, se sont réparties le portage des actions. Plus de 70 structures ou professionnels se sont impliqués en qualité de partenaires.

Suite à son évaluation, plusieurs préconisations ont été émises en vue d'élaborer un deuxième CLS :

- Adopter un plan d'actions resserré pour améliorer la lisibilité et la conduite de projet
- Elargir les thématiques d'intervention (soins de proximité, santé mentale, santé environnement) et les publics cibles (personnes âgées et/ou handicapées)
- Opter pour un principe de financement pluriannuel des actions autant que possible
- Définir une politique d'évaluation claire et précise
- Viser une dimension intercommunale des actions autant que possible
- Définir un plan de communication clair, efficace et à l'échelle de l'agglomération, visant les acteurs locaux et la population
- Remobiliser les acteurs du territoire dans le cadre du diagnostic, des groupes de travail et du portage des actions.

Au regard de ces préconisations et des constats opérés par l'équipe projet, quatre axes de travail ont été identifiés pour lancer la réflexion relative au deuxième CLS, à savoir : la santé mentale, l'accès aux droits, aux soins et à la santé, la santé environnement, la nutrition et les conduites à risques.

## Phase préparatoire du CLS 2

L'identification des axes thématiques ont donné lieu à la constitution de quatre groupes de travail dont la mission consistait à définir des enjeux concrets permettant de construire le plan d'actions du contrat. Ces groupes de travail ont été réunis à deux reprises, en avril et mai 2019. Les objectifs des réunions étaient les suivants :

- ❖ 1ère réunion du 2 avril 2019 :
  - Partager un état des lieux sur la thématique

- Définir les objectifs de la thématique
- Préciser et hiérarchiser les enjeux et actions possibles

❖ 2ème réunion du 15 mai 2019 :

- Proposer des actions concrètes pour le CLS 2
- Réfléchir à l'évaluation

Le nombre moyen de participants à ces réunions s'élève à 19 personnes. Les échanges ont permis d'identifier d'importantes pistes d'actions qui ont largement alimenté la réflexion relative aux fiches-actions qui sont présentées dans le cadre du CLS 2.

Par ailleurs, un diagnostic local de santé a été mené en 2020 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé du Grand Est (IREPS) dans le but de mettre en évidence la situation démographique, sociale, médico-sociale et sanitaire du territoire. Les résultats de ce diagnostic sont retranscrits ci-après de façon synthétique. Certains chiffres récents proviennent également du dossier complet « CA de Forbach Porte de France (245700372) » disponible sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245700372#chiffre-cle-5>.

Le 27 mai 2021, les élus du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité pour la prise de compétence « Santé ». Celle-ci confère à l'EPCI une légitimité supplémentaire à agir en matière d'accès aux soins et de promotion de la santé. A cette occasion, la création d'un poste de chargée de mission santé a également été approuvée.

L'année 2022 a été consacrée à la rencontre d'une cinquantaine d'acteurs dont la plupart avaient témoigné leur intérêt vis-à-vis du projet de CLS 2 au cours des groupes de travail de 2019. Ces échanges individuels ont permis de construire les fiches-actions qui sont jointes en annexe 2.

Une chronologie des différentes étapes d'élaboration du CLS 2 est présentée en annexe 1.

## Articulation avec les autres démarches portées par l'EPCI

En raison de la diversité des leviers permettant aux collectivités d'agir sur les déterminants de santé (surveillance de la qualité de l'air, cohésion sociale, équipements sportifs etc.), plusieurs politiques publiques, démarches ou dispositifs portés à l'échelle de la CAFPF sont amenés à coexister.

Tel est notamment le cas de la Politique de la Ville, du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les enjeux consistent à identifier leur complémentarité, à organiser leur articulation avec le CLS afin d'éviter la redondance ou le fonctionnement en silos.

## ❖ La Politique de la Ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Sur le territoire de la CAFPF, les quartiers ayant été identifiés comme « prioritaires » sont les suivants : les quartiers du Wiesberg et de Bellevue à Forbach et la Cité de Behren-lès-Forbach.

La CAFPF est le pilote du contrat de ville en articulation avec les services de l'État, les villes de Forbach et de Behren-lès-Forbach.

Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.

Chaque année, la CAFPF invite les partenaires locaux qui conduisent des projets au profit de ces quartiers prioritaires à répondre à un appel à projets (AAP). Des financements sont attribués aux projets qui répondent aux critères d'éligibilité et qui s'inscrivent dans les orientations définies annuellement dans le cadre de l'AAP. La santé figure parmi ces orientations dont les objectifs stratégiques sont repris dans le CLS.

## ❖ Le Projet Alimentaire de Territoire

La CAFPF a engagé en septembre 2021 la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Celui-ci vise plusieurs objectifs, à savoir : l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective en produits de proximité, de qualité et durables, l'amélioration de l'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité, la lutte contre la précarité alimentaire, le développement de l'éducation à l'alimentation, le développement d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le PAT a également pour ambition de créer du lien entre les acteurs engagés dans le système alimentaire du territoire. L'agglomération de Forbach dénombre en effet de nombreuses initiatives visant à encourager l'accès à une alimentation plus saine et durable (jardins partagés, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, association permettant l'achat groupé de produits secs en vrac visant à réduire les emballages, points de vente directe à la ferme, associations et services proposant des aides alimentaires).

Il paraît donc important de valoriser ces initiatives dans le cadre du CLS, de soutenir la mise en réseau des acteurs et de les encourager à poursuivre leur mobilisation pour des comportements alimentaires favorables à la santé.

## ❖ Le Plan Climat Air Energie Territorial

Issu des Grenelles de l'Environnement I et II, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification stratégique et opérationnel mis en œuvre localement. Son élaboration est rendue obligatoire par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. La CAFPF fait ainsi partie des 22 EPCI concernés en Moselle.

Ayant pour objet la lutte contre le changement climatique, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air, ce projet territorial vise, entre autre, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable pour réduire l'impact carbone et les émissions de GES et de polluants atmosphériques du territoire afin de préserver la qualité de l'air et la santé des habitants.

Les actions inscrites dans l'axe thématique « santé environnementale » du CLS et ayant un lien avec les objectifs visés par le PCAET seront reprises dans son programme d'actions.

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

## Méthodologie

Le diagnostic territorial a pour but de déterminer les besoins de santé prioritaires de la population du territoire intercommunal. Il est composé d'une partie quantitative et d'une partie qualitative. Le recueil de données quantitatives permet d'apporter une vision objective de la situation sanitaire et socio-démographique du territoire grâce aux indicateurs statistiques. Le recueil des données qualitatives consiste quant à lui à donner la parole aux professionnels et aux habitants dans le but de compléter l'approche statistique. L'analyse combinée de ces deux approches permet de proposer une analyse globale des conditions de vie sur le territoire.

La partie quantitative du diagnostic repose sur l'exploitation de plusieurs études réalisées par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est :

- Exploitation des certificats de santé obligatoires de l'enfant en Moselle (naissance, 9 mois, 24 mois) sur 2012-2016 réalisée par l'ORS Grand Est, l'ARS Grand Est - mars 2018
- Etat des lieux Grand Est du plan régional santé environnement (PRSE) 2017-2021 3 ORS Alsace ORSAS Lorraine - octobre 2017
- Fiche CAFPF AGRESTE DRAAF Grand Est, SIRSE 2018 IGN ASP DGFIP DRAAF Grand Est OSCOM 2014
- Requête sur des systèmes d'information géographique (SIG) en santé.

Prise en charge par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, la partie qualitative du diagnostic s'est déclinée sous forme d'entretiens téléphoniques avec 26 personnes issues du territoire de la CAFPF.

Une synthèse des informations issues du diagnostic est proposée dans les pages qui suivent. La version complète est disponible en suivant ce lien : <https://drive.google.com/file/d/16Si-pXrz-1MshD8lu8GB4Mwa4GdVEzrH/view?usp=sharing>

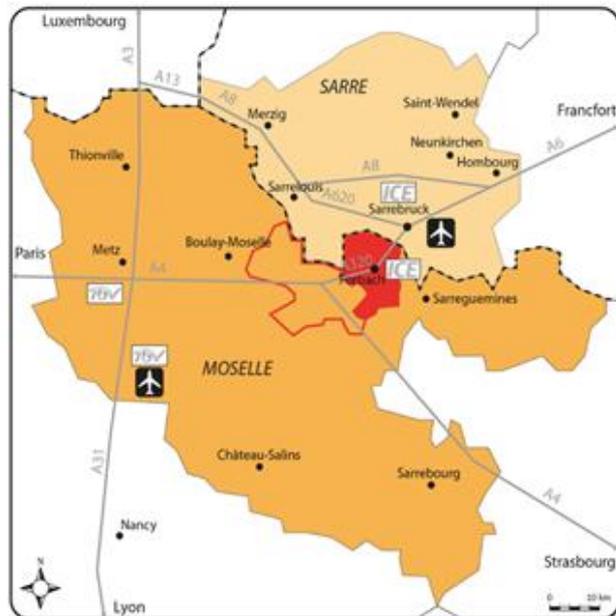
## Le territoire

Située à l'Est de la Moselle, à la frontière avec le Land de Sarre en Allemagne, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) s'étend sur 21 communes et compte 76 764 habitants. Il s'agit de l'EPCI le plus important du Bassin Houiller par son nombre de communes et d'habitants.

Le territoire, marqué par l'activité charbonnière à l'instar des territoires voisins du Bassin Houiller, est entré depuis une vingtaine d'années dans un processus de recomposition à la fois économique, territorial, urbain, environnemental et social.

Selon une typologie des EPCI du Grand Est réalisée par l'INSEE en juillet 2018 à partir d'indicateurs de revenu, de population et d'emploi (cf. Insee Analyses Grand Est n° 74), la CAFPF fait partie du groupe « Pauvreté du déclin industriel », qui se caractérise par :

- Un taux de pauvreté élevé
- Un revenu médian faible
- De nombreuses familles monoparentales
- Une part importante de chômeurs
- Une part importante de temps partiels



## Données socio-démographiques

### ❖ Une population urbaine vieillissante

La population du territoire est essentiellement urbaine avec une représentation minoritaire de résidents ruraux (5 %).

Depuis quelques années, la CAFPF est confrontée à une baisse démographique (-4.28 % entre 2008 et 2019) et un vieillissement de sa population marqué par un indice de vieillissement important : 94 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice est légèrement supérieur à ceux mesurés à l'échelle nationale (82/100) et départementale (86/100). La classe d'âge comprise entre 55 et 60 ans est majoritaire. La part des personnes âgées vivant seules à domicile est légèrement plus importante dans la CAFPF (39.4%) qu'en Moselle (37.5%). Cela concerne davantage les habitants de Forbach et des pôles intermédiaires que ceux des villages.

D'après une étude publiée en février 2022 par France Stratégie, Forbach fait partie des villes « en retrait du dynamisme national » (période 2009-2019). Les critères pris en compte sont notamment l'emploi et la démographie.

### ❖ Un quart de jeunes « ni étudiants, ni en emploi, ni stagiaires »

Le territoire compte une part importante d'enfants (6-16 ans) non scolarisés : 2.9% pour la CAFPF (soit 280 enfants) contre 1.9 % au niveau départemental et 2 % au niveau national. La ville de Forbach se démarque largement avec un taux de 4.2 % d'enfants non scolarisés.

Les jeunes actifs peu ou non diplômés sont également plus nombreux sur le territoire de la CAFPF (21.8 %) qu'au niveau départemental (14 %) ou national (13.4 %).

Le même constat s'opère en ce qui concerne l'indicateur « NEET » qui révèle que 25.5% des 15-24 ans (soit 2 040 jeunes) de la CAFPF ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni stagiaires. La Ville de Forbach atteint même 32.8 %, contre 18.1 % en Moselle et 16.7 % en France.

### ❖ Un taux de chômage élevé

Les employés représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante (33.8%) suivie par les professions intermédiaires (25.6%) puis les ouvriers (23.8%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 10% des actifs de la CAFPF contre 12.6 % à l'échelle du Département.

Le taux de chômeurs de catégorie A (personnes sans emploi) est plus élevé pour la CAFPF (15%) qu'au niveau départemental (10 %) et national (11 %).

Selon le tableau classant l'ensemble des zones d'emploi de France en fonction du taux de chômage (2<sup>ème</sup> trimestre 2022), la zone d'emploi de Forbach apparaît au 21<sup>ème</sup> rang sur 302.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs révèlent d'importantes difficultés dans l'accès à l'emploi pour les femmes sur le territoire de la CAFPF. Les 3 raisons les plus marquées sont, par ordre d'importance : des difficultés à trouver des places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, la non-mixité de l'offre de formation en classe de 1<sup>ère</sup>, le nombre de femmes non diplômées.

### ❖ De nombreux ménages pauvres

Le territoire compte une population modeste importante : la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (20.4%) dépasse largement celle observée à l'échelle du Département (14.9%) ou de la France (14.5%). La situation est encore plus préoccupante à l'échelle de la Ville de Forbach qui compte 30 % de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Le revenu médian des habitants de la CAFPF (18 940 €) se place bien en deçà des revenus médians du Département (21 050 €) et de la France (21 110 €). La part des prestations sociales dans le revenu des ménages est plus importante à l'échelle de la CAFPF qu'à l'échelle départementale, régionale ou nationale.

Le territoire compte une part importante de la population couverte par la complémentaire santé solidaire (14%), alors que le taux observé en Moselle est de 8.5%. De même, la part de bénéficiaires de l'AAH est plus importante sur le territoire de la CAFPF (4.5%) qu'à l'échelle du Département (3.1%)

ou de la France (3%). A ce titre, la Ville de Forbach se démarque très nettement (6.9%) contrairement aux villages (1.7%).

## Données environnementales

Le territoire compte d'importants espaces agricoles, au sud de l'autoroute A320 reliant Saarbrück à Freyming. Au nord de cette ligne, le territoire est davantage urbanisé et doté de zones industrielles ou commerciales.

### ❖ Une qualité de l'air à surveiller

Les concentrations annuelles moyennes d'ozone et de dioxyde d'azote relevées sur le territoire de la CAFPF ne dépassent pas les valeurs guides annuelles fixées par l'OMS.

Il faut néanmoins noter que la concentration d'ozone (source industrie manufacturière et transport) est plus élevée que celle mesurée sur les territoires voisins (notamment Metz Métropole et le Grand Nancy).

De même, avec une moyenne annuelle de 15.9 et de 10.1, les particules en suspension émises par le secteur résidentiel, l'industrie et l'agriculture dépassent les valeurs guide annuelles fixées par l'OMS.

### ❖ Plusieurs sites et sols pollués

Sur le territoire de la CAFPF, 9 sites et sols pollués appellent à des actions des pouvoirs publics, ce qui représente une densité de 6.5 sites/100 m<sup>2</sup>. Cette densité est largement supérieure à la moyenne départementale (2.8) et nationale (1.1). Ces données sont en lien avec le passé de bassin houiller du territoire (anciennes cokeries, gazomètres etc.)

### ❖ Une densité importante de sites industriels

La densité de sites industriels répertoriés sur le territoire de la CAFPF est largement supérieure (228.8 sites/100km<sup>2</sup>) à celles du département (81.5) et de la France (57.3). 2 établissements classés SEVESO III « Seuil haut » se trouvent à Forbach : Elysée Cosmétiques (en fonctionnement) et VFT France (en cessation d'activité).

### ❖ 9 communes à potentiel radon

Ces 9 communes font partie de la catégorie 2 du potentiel radon ce qui signifie qu'elles sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques (sous-sol abritant des ouvrages miniers souterrains) peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-

mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Le radon est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérigène pour le poumon depuis 1987. De nombreuses études épidémiologiques confirment l'existence de ce risque chez les mineurs de fond mais aussi, ces dernières années, dans la population générale. D'après les évaluations conduites en France, le radon serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante : sur les 30 000 décès constatés chaque année, 3 000 lui seraient attribuables (soit 10% des décès par cancer du poumon).

#### ❖ De nombreux ménages exposés au risque de précarité énergétique

La part du parc privé potentiellement indigne du territoire de la CAFPF (5.3%) est supérieure à celle relevée à l'échelle départementale (3.3%) et régionale (3.7%). La part des ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement de la CAFPF (33.7%) est supérieure à la moyenne du Grand est (24.3%). Il s'agit essentiellement de locataires âgés de + de 60 ans vivant seuls en appartement.

#### ❖ Un accès aux services d'usage courant très satisfaisant

Les communes situées à proximité de Forbach enregistrent un temps d'accès aux commerces et services d'usage courant très satisfaisant (9.5 minutes). La partie sud du territoire de la CAFPF bénéficie d'un temps d'accès légèrement supérieur (de 11.4 à 14.5 minutes).

#### ❖ De nombreux équipements sportifs

La part d'équipements sportifs pour 10 000 habitants de la CAFPF (61.7) est très satisfaisante par rapport au niveau national (50 équipements pour 10 000 habitants). La part des 5-19 ans détenant une licence sportive est également équivalente à la moyenne nationale (70 %). La part des 20-59 ans licenciés est quant à elle légèrement inférieure au niveau national (17%).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Forbach dispose à ce jour de cinq circuits cyclables, accessibles aux vélos, rollers et marcheurs et dont la vocation majeure est la mise en valeur du patrimoine local.

## Etat de santé

### ❖ Une mortalité élevée

Avec près de 770 décès annuels, la mortalité est plus importante sur le territoire de la CAFPF que dans les autres territoires, avec un taux comparatif de 899 décès pour 100 000 habitants contre 839 au niveau du département et 741 au niveau national.

### ❖ Des décès « évitables »

Parmi les décès annuels répertoriés sur le territoire de la CAFPF (767 décès/an), 75 (10%) sont dits « évitables » en améliorant le système de soins et 149 (19%) en améliorant les pratiques de prévention primaire.

- La principale cause de mortalité évitable liée au système de soins dans la CA correspond aux *cardiopathies ischémiques* avec 19 décès pour 100 000 habitants.  
Les autres causes principales sont le *cancer colorectal* (14 pour 100 000), les *maladies vasculaires cérébrales* (12 pour 100 000) et le *cancer du sein* (10 pour 100 000).
- La principale cause de mortalité évitable liée à la prévention primaire dans la CA est le *cancer de la trachée, des bronches et du poumon* avec 40 décès pour 100 000 (du même ordre qu'en Moselle mais plus élevés qu'en France).  
Les autres causes principales sont les *accidents* (22 pour 100 000), les *cardiopathies ischémiques*, les décès liés à l'*alcool* (19 pour 100 000) et le *suicide* (15 pour 100 000).

### ❖ Une majorité de décès liés aux cancers et aux maladies neuro-cardiovasculaires

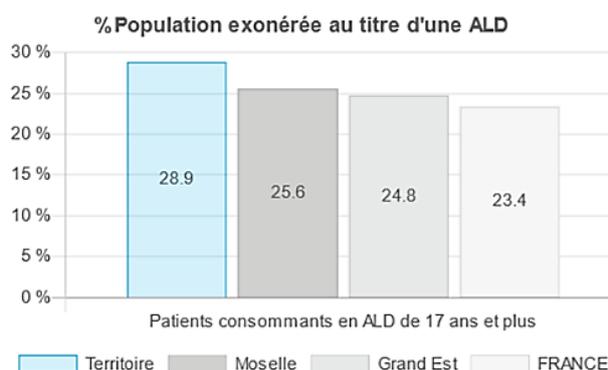
Les groupes de pathologies présentant les Taux Comparatifs de Mortalité (TCM) les plus élevés sur le territoire de la CA correspondent aux cancers (243 décès pour 100 000 habitants) suivis de près par les maladies neuro-cardiovasculaires (223 décès pour 100 000 habitants).

A noter : le TCM relatif aux troubles mentaux et du comportement du territoire de la CAFPF est largement supérieur à ceux de la CC de Freyming-Merlebach, de la Moselle, du Grand Est et de la France. Parmi les troubles les plus représentés figurent les troubles mentaux organiques (démences, maladies d'Alzheimer) et les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives.

Les pathologies liées au tabac sont celles dont le TCM est le plus élevé. En comparaison avec les autres territoires (National, Régional et Départemental), le TCM lié à la bronchopneumopathie chronique obstructive est largement plus important sur le territoire de la CAFPF, ce qui peut être lié au passé minier du territoire.

## ❖ Une part élevée de la population en ALD

La part de la population exonérée au titre d'une Affection Longue Durée (ALD) est plus élevée sur le territoire de la CAFPF que sur les autres territoires de comparaison, avec une forte prévalence des diabètes de type 1 et 2 :

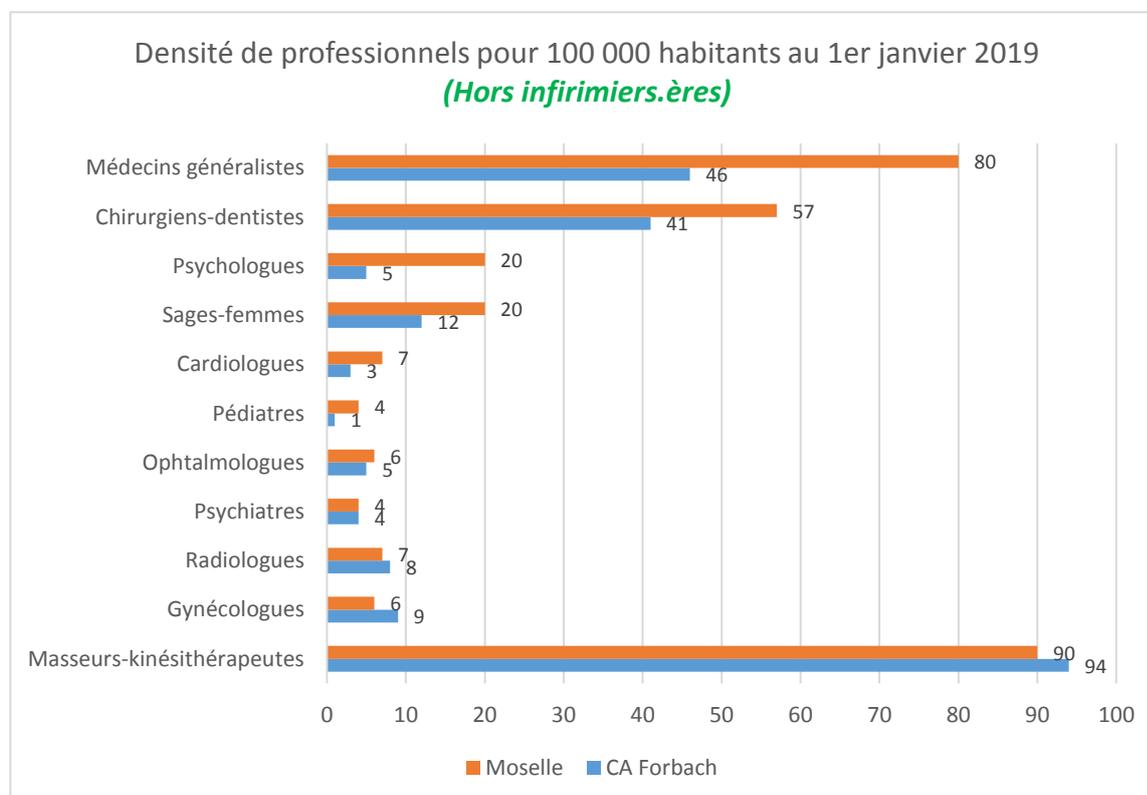


## Offre de soins

### ❖ Densité de professionnels de santé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, on dénombrait 36 médecins généralistes sur le territoire de la CAFPF. En termes de densité, cela représente 46 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 80 à l'échelle du Département. Ce sont les pôles intermédiaires et particulièrement les villages qui creusent cet écart, avec une densité de 26 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

Le tableau ci-dessous met en évidence les écarts de densité de professionnels de santé entre le territoire de la CAFPF et le Département de la Moselle.



En ce qui concerne l'âge des professionnels de santé de la CAFPF, 3 professions comptent exclusivement des personnes âgées de 55 ans et +, à savoir : les cardiologues, les pédiatres et les gynécologues.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 78 % des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et +, ce qui représente 17 points de plus que la proportion relevée à l'échelle du Département de la Moselle. D'après les données du Système National des Données de Santé du mois de décembre 2021, 20 % des médecins généralistes sont âgés de plus de 65 ans.

### ❖ Une demande de soins auprès des médecins généralistes dans la moyenne

Avec un nombre moyen de 4,8 actes par bénéficiaire, le territoire de la CAFPF se situe quasiment au même niveau que la moyenne départementale (5 actes par bénéficiaire).

La totalité des communes de la CAFPF (à l'exception de Cocheren et Rosbruck) ont un indicateur d'« Accessibilité Potentielle Localisée »<sup>2</sup> compris entre 2,5 et 4 consultations/an/habitant. Elles correspondent aux territoires « moyennement dotés ».

L'indicateur d'APL a été utilisé pour déterminer les zones sous-denses éligibles aux aides à l'installation. La nouvelle cartographie du zonage des médecins généralistes, actualisée au 7 juillet 2022, classe les communes selon les 3 catégories ci-dessous :

Zone d'intervention prioritaire (4 + 2 QPV)	Zone d'action complémentaire (15)		Hors vivier (2)
Diebling Farschviller Metzing Théding Quartier Wiesberg (Forbach) Quartier Bellevue (Forbach)	Alsting Behren-lès-Forbach Bousbach Etzling Folkling Forbach (hors QPV) Kerbach Morsbach	Nousseviller-Saint-Nabor Œting Petite-Rosselle Schœneck Spicheren Stiring-Wendel Tenteling	Cocheren Rosbruck

### ❖ 4780 patients sans médecin traitant

La part des personnes sans médecin traitant du territoire de la CAFPF est légèrement moins importante qu'au niveau départemental, régional et national, mais représente tout de même 4 780 patients. Cette situation pose des difficultés en termes de suivi médical, en particulier pour les patients de plus de 70 ans, les patients en ALD et les patients en situation de précarité.

<sup>2</sup> L'indicateur APL développé par la DREES permet de tenir compte de l'offre et de la demande de soins d'une commune mais également des communes environnantes. Plus complet que l'indicateur de densité de professionnels, le calcul de l'indicateur APL intègre les dimensions relatives à l'activité des médecins (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge).

### ❖ Une activité moyenne des médecins généralistes supérieure aux autres échelons

Les médecins généralistes du territoire de la CAFPF réalisent en moyenne 6983 actes par an (consultations + visites sans les actes techniques), contre 5 698 actes à l'échelle départementale et 4 745 à l'échelle nationale.

### ❖ Les établissements hospitaliers du territoire de la CAFPF

- Le Centre Hospitalier Marie-Madeleine de Forbach (CHIC Unisanté +) : 233 lits en médecine chirurgie obstétrique
- Le centre de gériatrie (SOS Santé) à Forbach : Médecine, Soins de Suite et Réadaptation (35 lits), Unité de Soins de Longue Durée.

Etablissements hospitaliers voisins :

- Hôpital de Freyding-Merlebach : 70 places en HAD
- Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines : 200 lits en psychiatrie

### ❖ Des professionnels de santé intéressés par l'exercice coordonné

Réunis le 29 juin 2022 à l'initiative de la CAFPF, les professionnels de santé ont pu assister à une réunion d'information animée par la Fédération de l'Exercice coordonné et des Maisons de Santé du Grand Est (FEMAGE) au sujet des modes d'exercices coordonnés. La mobilisation d'une cinquantaine de professionnels de santé démontre leur intérêt croissant pour ce type d'organisations. Initiée à l'issue de cette réunion, la constitution d'une CPTS sur le territoire de Forbach et Freyding Merlebach permettra à la CAFPF d'avoir un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre des projets décrits dans CLS.

Par ailleurs, le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) compte actuellement 6 centres de santé gérés par FILIERIS (1 à Behren-Lès-Forbach, 2 à Forbach, 1 à Petite Rosselle, 1 à Schoeneck et 1 à Stiring-Wendel).

Le territoire compte une équipe de soins primaires, mais aucune Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

### ❖ Un nombre de places en établissement médico-social à conforter

Sur le territoire de la CAFPF, le nombre de places en EHPAD est inférieur à la moyenne départementale (6.4 places pour 100 personnes pour la CAFPF contre 9.1 en Moselle). Cet écart est moins important en ce qui concerne les SSIAD et les résidences autonomie. A noter que ces équipements/services se concentrent essentiellement dans les pôles intermédiaires. Les villages en sont totalement dépourvus.

Avec 20.9 places en établissement médico-social pour adultes handicapés pour 10 000 habitants, la CAFPF se situe très légèrement au-dessus de la moyenne départementale (20.5 places pour 10 000 habitants). Ces établissements sont exclusivement concentrés au sein de la ville centre ou des pôles intermédiaires.

En ce qui concerne les établissements pour enfants handicapés, le nombre de places pour 10 000 habitants pour le territoire de la CAFPF (10.4) se situe légèrement en-deçà de la moyenne départementale (13).

#### ❖ L'implication du territoire dans la coopération sanitaire transfrontalière Saar-Moselle

En juillet 2005, un accord cadre relatif à la coopération sanitaire transfrontalière (entré en vigueur le 1er avril 2007) a été signé entre le Ministre de la Santé et des solidarités français et le Ministre Fédéral de la Santé allemand. Cet accord cadre a notamment permis l'émergence de la 1ère convention de coopération transfrontalière entre l'ARS Lorraine et le Ministre de l'intérieur de la Sarre, le 11 juin 2008. Cette convention portait sur l'aide médicale urgente. L'objectif consistait à permettre aux véhicules du SAMU de traverser la frontière.

En mars 2013, une nouvelle convention de partenariat a été signée entre l'ARS Lorraine, la CPAM 67, l'Hôpital de Forbach et l'Hôpital de Völklingen. Celle-ci concerne principalement les soins de cardiologie. Elle prévoit notamment que les patients français souffrant d'un syndrome coronarien aigu et relevant de la zone d'intervention du SMUR de Forbach peuvent être soignés au HerzZentrum de Völklingen. Elle permet également un renfort de l'équipe médicale de l'Unité de Soins Intensifs de Cardiologie de Forbach par la mise à disposition de cardiologues de l'hôpital de Völklingen.

Le 12 juin 2019, la convention « MOSAR » a été signée par l'ARS Grand Est, le Ministère de la santé sarrois, l'Eurodistrict SaarMoselle, la CPAM 67, des caisses d'assurance maladie allemandes. Celle-ci permet l'accès des habitants du périmètre transfrontalier, dans le cadre d'une régulation médicale, au plateau médico-technique le plus proche et le plus adapté, ainsi qu'une prise en charge de qualité et de sécurité en matière d'urgences cardiologiques, d'urgences en cas de polytraumatisme et d'urgences neurochirurgicales.

En janvier 2020, dans le cadre du projet INTERREG V Grande Région, une structure de coopération sanitaire nommée Geko SaarMoselle est créée sur le territoire. Elle vise à structurer et à amplifier la coopération entre les acteurs de la santé de part et d'autre de la frontière afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de l'espace de vie transfrontalier.

Le 23 novembre 2022, le Land de Sarre, la Région Grand Est et le Département de la Moselle en association avec l'Eurodistrict SaarMoselle ont signé « l'alliance pour la santé transfrontalière franco-allemande » qui entend donner un nouvel élan à la coopération dans le but d'améliorer et de faciliter l'accès aux soins de la population du bassin de vie transfrontalier.

Les élus de la CAFPF partagent la volonté exprimée dans le cadre de cette alliance « d'impulser et de créer un véritable territoire de santé transfrontalier ». C'est pourquoi la collectivité s'implique activement dans le suivi des démarches engagées par l'Eurodistrict SaarMoselle, dans l'intérêt des populations frontalières partageant un même bassin de vie.

En fonction de l'évolution des projets, une fiche-action dédiée à la coopération sanitaire transfrontalière pourra être intégrée au présent CLS.

## PRIORITES ET ENJEUX

Sont présentés ci-après les objectifs stratégiques, spécifiques et opérationnels qui sont ressortis des travaux des groupes de travail thématiques et des échanges en comité techniques.

### Axe « Santé mentale »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Améliorer le bien-être mental des habitants de la CAFPF	Développer les connaissances de la population quant à la santé mentale et les aptitudes pour en prendre soin.	Assurer la promotion d'outils permettant d'évoquer la santé mentale avec les habitants	FA 01 - Parler de santé mentale avec la population
		Aider les seniors à développer les bases d'une d'hygiène psychologique pour prendre soin de soi, de leurs relations et de leur bien-être	FA 02 - Ateliers de psychologie positive à destination des seniors
	Favoriser le bien-être de la personne hospitalisée ou accueillie en EHPAD	Introduire la musique en milieu hospitalier et médico-social pour rompre l'isolement et créer du lien social	FA 03 - Introduction de la musique en milieu de santé

### Axe « Accès aux droits et aux soins »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	Améliorer le recours des personnes éloignées du système de santé aux dispositifs existants	Présenter les missions du Centre d'Examen de Santé de Forbach aux professionnels sociaux et médico-sociaux du territoire	FA 04 - Promotion de l'Examen de Prévention en Santé
		Développer l'accès des personnes en situation de précarité à des dispositifs de complémentaire santé	FA 05 - Adhésion à l'association Accès aux Droits, Solidarité, Santé (AD2S)

Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	Améliorer la qualité des actions de dépistage des cancers sur le territoire de la CAFPF	Renforcer le travail partenarial avec les acteurs de l'animation de la vie locale pour la programmation des actions de sensibilisation au dépistage des cancers	FA 06 - Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers
	Inciter la population à adopter des comportements favorables à leur santé	Rendre les encadrants et les bénéficiaires de l'ESAT acteurs d'une meilleure hygiène bucco-dentaire	FA 07 - Programme "Tout Sourire"!
		Prévenir la survenue des AVC en informant le public des facteurs de risques et des signes précurseurs.	FA 08 - Prévention de l'AVC
	Améliorer l'autonomie et la qualité de vie des patients chroniques	Organiser des ateliers d'Education Thérapeutique du Patient sur le territoire de la CAFPF à l'attention des patients souffrant de maladies chroniques	FA 09 - Création d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient
	Encourager le déploiement d'ateliers en direction des seniors et des aidants sur le territoire de la CAFPF	Proposer un soutien méthodologique, matériel ou financier pour valoriser les actions existantes et développer de nouveaux projets	FA 10 - Déploiement d'ateliers en direction des seniors et des aidants
	Inscrire le territoire dans l'innovation et l'expérimentation du numérique en santé	Informers les acteurs de la santé quant au développement des outils et des usages du numérique en santé Informers la population quant aux modalités d'utilisation des services numériques dédiés à la santé	FA 11 - Développement des outils et usages du numérique en santé

## Axe « Démographie médicale »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire de la CAFPF	Améliorer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de santé	Proposer des aides à l'installation des professionnels de santé ; Créer des supports de communication mettant en avant les atouts du territoire ; Engager un travail partenarial avec le dispositif d'aide à l'installation GEMINSTAL	FA 12 - Favoriser l'installation des professionnels de santé
		Améliorer la qualité d'accueil des internes en médecine au moment de leur arrivée sur le territoire et durant leur séjour	FA 13 - Qualité d'accueil des internes en médecine
	Améliorer la coordination des professionnels de santé du territoire	Soutenir le développement d'exercices coordonnés et la mise en relation des acteurs de la santé	FA 14 - Soutien au développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel
	Varié les modes d'exercices à proposer aux professionnels de santé	Créer un nouveau centre de santé sur le territoire de la CAFPF	FA 15 - Installation du GMSI à Forbach

## Axe « Activité sportive et alimentation »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	Améliorer le recours à une activité physique pour tous les publics	Développer le sport - santé à l'attention des habitants de la CAFPF Informer le public de l'existence du programme « Je t'aime mon cœur » Mobiliser les médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme Sensibiliser les élus locaux aux modes d'aménagement de l'espace public favorisant l'activité physique	FA 16 - L'activité physique au service de la santé
	Promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé	Apporter des connaissances et des conseils pratiques aux jeunes et futurs parents en matière d'équilibre alimentaire du jeune enfant	FA 17 - P'tits ateliers nutritifs
		Renforcer les connaissances des professionnels en charge de l'éducation de l'enfant en ce qui concerne l'approche sensorielle de l'alimentation	FA 18 - Eveil à l'approche sensorielle de l'alimentation
		Développer les connaissances des jeunes en matière d'alimentation durable et de comportements alimentaires plus sains	FA 19 a) Programme de sensibilisation aux enjeux de la nutrition et à une alimentation saine et durable
	Développer les connaissances en nutrition et accompagner les jeunes de 15-29 ans à faire des choix éclairés en alimentation et activité physique/sédentarité	Former et accompagner des structures et institutions accueillant des jeunes de tout horizon social à l'animation de l'Escape NutriGame® et les équiper en boîte de jeu Identifier, former et référencer des professionnels relais à la formation d'animateurs de l'Escape NutriGame®	FA 19 b) Escape NutriGame

Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	Promouvoir des comportements favorables pour la santé afin de renforcer les capacités des personnes de plus de 60 ans, des adolescents et des enfants à faire des choix éclairés en alimentation et activité physique	Mettre en place des ateliers multidisciplinaires en alimentation et activité physique (approche sensorielle, environnementale et santé). Réaliser des ateliers créatifs intergénérationnels développant une approche citoyenne et un sens de la responsabilité sociale dans un espace de convivialité	FA 19 c) Projet intergénérationnel "Goûter mon territoire : Tous ensemble pour bien manger et bouger"
---	---	--	---

## Axe « Comportements à risques »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Renforcer la prévention des comportements à risques des habitants de la CAFPF	Renforcer l'expertise des professionnels en matière d'addictologie	Organiser des sessions d'échanges pour relayer les bonnes pratiques en addictologie aux professionnels de santé libéraux ainsi qu'aux travailleurs médico-sociaux du territoire.	FA 20 - Création de sessions d'échanges pluriprofessionnelles relatives aux addictions
	Soutenir la lutte contre le tabagisme en participant au Moi(s) Sans Tabac	Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage Animer des stands de prévention au sein des lycées du territoire de la CAFPF	FA 21 - Implication dans la campagne nationale "le Moi(s) sans Tabac"
	Améliorer les connaissances des enfants et des adolescents relatives aux comportements à risques	Renforcer les compétences des professionnels en matière d'éducation sexuelle et organiser des temps d'information relatifs à la vie affective et sexuelle au sein des établissements scolaires ou des structures accueillant des jeunes	FA 22 - Formation et information relatives à la vie affective et sexuelle

	Prévenir et réduire les pratiques addictives des salariés, tout en prenant en compte la santé dans sa dimension globale	Mettre en place 10 séances de travail avec des salariés en insertion autour de la thématique de la santé dans sa dimension globale (bien-être psychique, mental et social) Accentuer la mise en réseau des acteurs locaux agissant dans le champ des conduites addictives	FA 23 - Prévention des pratiques addictives des salariés
--	---	--	--

## Axe « Santé environnementale »

Objectifs			Fiches action
Stratégiques	Spécifiques	Opérationnels	
Développer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAFPF	Réduire les expositions des ménages à différentes sources de polluants	Informar les futurs et jeunes parents ainsi que les professionnels de la petite enfance sur les polluants de l'environnement quotidien afin d'identifier les activités à risque pour la santé et les alternatives	FA 24 - Lutte contre les perturbateurs endocriniens
	Renforcer les connaissances de la population et des gestionnaires d'espaces verts en matière de lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles	Valoriser et déployer des outils permettant la surveillance des pollens allergisants	FA 25 - Pollens et allergies : s'informer, se protéger, surveiller
		Présenter les moyens de lutte contre les espèces végétales envahissantes et les espèces animales nuisibles présentant un risque pour la santé	FA 26 - Prévenir, surveiller et se protéger des ambrosies et des chenilles processionnaires
Renforcer les connaissances des élèves d'école primaire en matière de qualité de l'air	Mise en place d'actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires Mise à disposition de capteurs CO2	FA 27 - Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur	

# LES SIGNATAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS

## L'Agence Régionale de Santé Grand Est

La politique de l'ARS Grand Est est définie par un projet régional de santé PRS 2018-2028 adopté en 2018, révisé en 2019 et faisant l'objet d'une nouvelle révision en 2023. Le PRS est élaboré en concertation avec les acteurs de santé de la Région Grand Est. Il tient compte des besoins de la population et des territoires, de la politique nationale de santé y compris la sécurité, la qualité des prises en charge et la maîtrise des dépenses de santé.

Le PRS est composé de 3 éléments :

- Le cadre d'orientation stratégique 2018-2028 qui détermine les priorités de la politique régionale;
- Le schéma régional de santé qui prévoit l'ensemble des actions qui seront menées pour répondre aux besoins de la population ;
- Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins qui vise à améliorer la santé des plus démunis.

Le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins arrivent à échéance en 2023 et font l'objet d'une redéfinition pour les 5 années à venir.

Les défis majeurs identifiés sont :

- Une population vieillissante avec une forte augmentation de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 et l'accroissement des maladies chroniques ;
- Une situation sociale plus défavorisée dans les grandes villes et les territoires ruraux ;
- Une mortalité plus défavorable ;
- Des inégalités d'accès à l'offre de santé ;
- Une exigence de qualité, de sécurité et de pertinence des soins ;
- L'apport de l'innovation et du partenariat en santé ;
- La soutenabilité financière et l'efficacité du système de santé.

Les 7 axes stratégiques du PRS sont :

1. Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ;
2. Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité ;
3. Adapter la politique de ressources humaines en santé ;
4. Faire évoluer le système dans une logique de parcours ;
5. Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive ;
6. Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins ;
7. Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé.

Le PRS identifie 18 programmes d'actions dont : 10 programmes « Parcours de santé » et 8 leviers pour la transformation de notre système de santé.

Les programmes parcours sont :

- Parcours « Personnes âgées »
- Parcours « Personnes en situation de handicap »
- Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- Parcours « Personne en situation sociale fragile » - programme régional d'accès à la prévention et aux soins PRAPS
- Parcours « Maladies chroniques »
- Parcours « Patients atteints de cancer »
- Parcours « Maladies neurocardiovasculaires / AVC »
- Parcours « Maladies neurodégénératives »
- Parcours « Maladies rares et génétique »

Les programmes leviers pour la transformation du système de santé sont :

- Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions
- Soins de proximité et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital
- Ressources humaines en santé
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés
- Innovations et e-santé
- Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles (ORSAN)
- Qualité et pertinence des soins
- Coopération transfrontalière

Le contrat local de santé constitue un cadre privilégié pour décliner le PRS.

L'ARS Grand Est s'engage à territorialiser le Projet Régional de Santé Grand Est en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé y compris en matière de santé mentale et de santé environnementale ;
- Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers, du dépistage des maladies sexuellement transmissibles, de la vaccination ;
- Améliorer l'accès aux soins de proximité et à la santé pour les personnes en situation de précarité;
- Mobiliser, accompagner et coordonner le réseau des acteurs du territoire y compris les hôpitaux (publics et privés) et les représentants des professionnels de santé libéraux (CPTS, URPS, Ordres) ;
- Veiller à intégrer les représentants des usagers et des aidants dans la conduite des actions et la gouvernance du CLS ;
- Soutenir les démarches de parcours en identifiant les portes d'entrées et les points de rupture, en travaillant sur des pistes d'amélioration ;

- Favoriser l'installation des professionnels de santé et la coopération interprofessionnelle dans le cadre des exercices coordonnés.

Le Service Animation Territoriale de la Délégation Territoriale de Moselle de l'ARS Grand Est contribue à l'accompagnement des acteurs locaux et participe à l'animation, à la coordination et au pilotage du contrat sous l'autorité hiérarchique du Délégué Territorial de Moselle. L'ensemble des services et des compétences disponibles au sein de l'ARS sont mobilisés autant que de besoin.

L'ARS mobilisera des financements pour soutenir la conduite des actions et recherchera des mutualisations avec ses partenaires institutionnels. L'ARS favorisera l'instruction et l'analyse croisées des demandes de financement.

La reconduction du financement d'une action est systématiquement conditionnée par la production d'une évaluation et de la démonstration de l'atteinte de résultats.

L'ARS travaillera à la bonne articulation du CLS avec le Contrat de ville et le Contrat territorial de relance et de transition écologique.

## La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Convaincus que la santé correspond à un enjeu de développement local, les élus communautaires ont décidé, par délibération du 27 mai 2021, d'inscrire la compétence « santé » au sein des statuts de la CAFPF.

Pour réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, les élus souhaitent que l'action de l'intercommunalité conjugue à la fois le développement de projets de prévention de la santé, mais également la mise en œuvre de démarches visant l'amélioration de l'attractivité de son territoire et l'accompagnement des projets favorisant la fluidité des parcours de santé et l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Les domaines d'intervention figurant parmi les compétences de la CAFPF sont les suivants :

- Elaboration et mise en œuvre partenariales des actions inscrites dans le Contrat Local de Santé ;
- Soutien et promotion d'actions de prévention en matière de santé et d'accès aux soins d'intérêt communautaire ;
- Actions locales visant à conforter l'offre de soins au niveau territorial ;
- Aides pour l'installation de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins ;
- Réalisation d'études et soutien technique aux projets locaux publics de maisons de santé, maisons de santé pluridisciplinaires et pluri- professionnelles ou cabinets médicaux pluridisciplinaires ;
- Actions en faveur de la promotion et du développement de l'E-santé ou santé numérique ;
- Analyse des besoins éventuels sur le territoire au regard des différents types d'handicaps et de déficiences et recherche de réponses appropriées ;
- Prise en compte des problématiques liées à la dépendance et à la perte d'autonomie ;

- Développement au travers de politiques transversales de la prévention dans le domaine de la santé environnementale ;
- Mise en place d'un observatoire de l'offre de soins et des actions préventives à l'échelle communautaire ;
- Promotion du renforcement de la coopération sanitaire à l'échelle transfrontalière.

Dans le cadre du présent CLS, la CAFPF s'engage à mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans le respect des décisions qui seront prises par le Conseil Communautaire.

## La Région Grand Est

La Feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est, première du genre en Grand Est, définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires. Compte tenu de la situation en région Grand Est, celle-ci s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur les piliers essentiels suivants :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- La santé environnement ;
- Le « sport santé » ;
- La recherche et l'innovation en santé.

### Deux axes de l'action de la Région concernent les Contrats Locaux de Santé :

- **« Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé », à savoir :**
  - Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globales des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...);
  - L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;
  - L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;
  - Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;
  - L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;
  - Favoriser les innovations en e-santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;
  - Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers ».

- « **Mieux vivre en Grand Est** » à travers notamment :
  - L'engagement de la Région dans le Plan Régional Santé Environnement ;
  - Les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;
  - Le soutien à l'activité physique adaptée ;
  - La prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Dans ce cadre, la Région Grand Est s'engage à soutenir les actions sous condition de la recevabilité de la demande et dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

## **Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle**

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, **complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation**. Il couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Pour en savoir plus : <https://regime-local.fr/>

### **Politique de prévention du Régime Local d'Assurance Maladie**

Depuis 1998, les administrateurs ont la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique. Le Régime Local d'Assurance Maladie est particulièrement engagé sur les thématiques de prévention suivantes :

- Maladies cardio-vasculaires et métaboliques.
- Cancers.
- Bronchite chronique.
- Désinsertion professionnelle.
- Risques visuels et auditifs.
- Santé mentale.

Concrètement les actions soutenues doivent :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée.
- Encourager la pratique régulière d'activité physique.
- Lutter contre le tabagisme actif et passif.

- Faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.
- Favoriser et/ou renforcer le bien-être psychologique.

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- Les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.
- La population adulte salariée.
- La population en situation de précarité.
- La population à risque (âge, sexe, hérédité...).

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- Adoptent une démarche de promotion de la santé.
- Favorisent la mise en réseau des différents acteurs.
- S'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement.
- Mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante.
- Ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local d'Assurance Maladie doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

### **Engagement du Régime Local d'Assurance Maladie**

L'engagement du Régime Local d'Assurance Maladie a été validé lors du conseil d'administration du 15.12.22.

Le Régime Local d'Assurance Maladie pourra s'impliquer en priorité dans les axes suivants :

- **Santé mentale**
- **Nutrition**
- **Comportements à risques**

Pour obtenir un financement de la part du Régime Local d'Assurance Maladie, chaque porteur devra déposer un dossier de demande de subvention. Ce dossier devra être validé par le Conseil d'Administration du Régime Local d'Assurance Maladie. Une convention de partenariat sera signée et la contribution financière sera versée sur présentation de justificatifs financiers.

Par ailleurs, le Régime Local d'Assurance Maladie s'engage à participer aux instances suivantes :

- Comités de pilotage : le RLAM sera représenté par le Président ou un administrateur désigné par le conseil d'administration et/ou un membre de la Direction.
- Equipes projets : le RLAM sera représenté par une chargée de mission.
- Comités de pilotage des actions co-financées : Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.

## L'Assurance Maladie

La CPAM de Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- en étant présente aux différentes instances et en participant aux Groupes de Travail qui rejoignent ses priorités ;
- en impliquant les Chargés de projet de son Département Appui à l'Organisation de la Santé ainsi que son Centre d'Examens de Santé dans l'élaboration des actions retenues dans leurs domaines d'intervention ;
- en mobilisant des fonds par le biais d'Appels A Projets sur ses thématiques de prévention prioritaires, telles que les dépistages des cancers, la vaccination, la lutte contre le tabagisme.

## Le CHIC UNISANTE +

Le CHIC UNISANTE+ déclare sa volonté à être partie prenante fortement engagée dans la réalisation du Contrat Local de Santé.

Il adhère aux objectifs du Contrat Local de Santé et se les approprie dans ses orientations stratégiques.

Il entend demeurer non seulement la référence pour le bassin de santé de Forbach et Saint-Avold mais aussi l'un des piliers de l'offre de soins départementale de Moselle Est.

Dans le territoire de Moselle Est, si attachant, marqué par des indices de précarité notables et une population vieillissante, l'établissement réaffirme sa volonté d'améliorer l'accès aux soins de la population.

L'offre de soin proposée par l'établissement est variée mais doit se renforcer afin d'adapter encore davantage les prises en charge aux besoins en santé des habitants de la Moselle Est.

Le CHIC UNISANTE+ a l'ambition de s'investir dans la mise en œuvre des actions du CLS et de conforter son positionnement d'acteur de soin clé sur la Moselle Est.

## Le Département de la Moselle

### **L'articulation avec la politique portée par le Département de la Moselle**

Le Département de la Moselle, chef de file de l'action sociale, est particulièrement attaché aux questions d'accès aux soins et à la santé des publics vulnérables, des personnes âgées et de celles en situation de handicap.

La santé des enfants et des jeunes parents est un enjeu fort également de ses politiques tout comme le soutien à la parentalité.

### **Les engagements du Département de la Moselle**

Le Département de la Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- En participant aux instances du CLS : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail dans lesquels le Département est partenaire ;
- En valorisant et mutualisant les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS ;
- En articulant les politiques du CLS avec celles portées par le Département ;
- En développant la synergie d'acteurs.

## **FILIERIS**

FILIERIS, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM), dont le siège est situé 77 avenue de Ségur 75015 PARIS, représentée par le Directeur Régional des Services Territorial de l'EST, Monsieur Hervé Laborde, pour les centres de santé s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS.

Les services Filieris participeront à l'ensemble des démarches d'amélioration favorisant la fluidité des parcours de soins des populations concernées par le CLS :

- En étant présent aux différentes instances et en participant aux Groupes de Travail du CLS qui rejoignent ses priorités ;
- En facilitant le travail en réseau entre les différents partenaires, professionnels et opérateurs et en veillant à créer de la transversalité entre les acteurs locaux et les équipes qui mettent en œuvre les services et les dispositifs liés aux thématiques du CLS ;
- En facilitant l'attractivité du territoire en développant avec le CLS des actions sur le recrutement de professionnels de santé au plus près des besoins des populations ;
- En impliquant, sous la direction de l'offre ambulatoire, les professionnels de santé des centres inscrits sur les territoires du CLS et dans l'élaboration et la participation aux différentes actions retenues liées à leurs domaines d'intervention ;
- En mobilisant les professionnels et/ou les moyens logistiques sur ses thématiques de préventions communes au plan de prévention Filieris Grand Est.

# PILOTAGE ET COORDINATION

La gouvernance du CLS se définit comme une gouvernance partagée qui s'appuie sur une démarche pluri partenariale ayant pour objectifs de :

- réunir les décideurs de politiques publiques pour construire des complémentarités à partir des réalités territoriales et locales ;
- décloisonner, articuler et mettre en cohérence les politiques au travers de leurs dispositifs, services et ressources engagées ;
- veiller aussi bien à l'exécution effective des engagements de chacun des acteurs qu'au suivi du CLS et à son évaluation.

Le pilotage de la mise en œuvre du CLS est organisé selon trois niveaux : le comité de pilotage, le comité technique, les groupes de travail thématiques.

Le suivi régulier des actions et l'animation d'une dynamique partenariale étant essentiels pour atteindre les objectifs du CLS, la nomination d'une coordinatrice figure parmi les engagements de la CAFPF.

## Le comité de pilotage

Il est co-présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ou son représentant et la Déléguée Territoriale de Moselle de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, ou son représentant.

Composition :

- La Déléguée Territoriale de Moselle de l'Agence Régionale de Santé Grand Est
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France
- Le conseiller communautaire de la CAFPF délégué à la cohésion sociale
- Le conseiller communautaire de la CAFPF délégué à la santé hospitalière
- La conseillère communautaire de la CAFPF déléguée à la santé
- Le Président de la Région Grand Est
- Le Président du Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle
- Le Directeur de l'Hôpital Marie Madeleine de Forbach
- La Directrice de la CPAM de Moselle
- Le Président du Département de la Moselle
- La déléguée territoriale du Département de la Moselle pour le territoire Forbach - Saint Avold
- Le Sous-Préfet de l'arrondissement Forbach-Boulay-Moselle
- Le Directeur Régional Est de FILIERIS
- La Directrice de l'IREPS Grand Est

Les missions du comité de pilotage consistent à :

- Arrêter la stratégie générale du CLS
- Valider les objectifs stratégiques
- Mandater le comité technique pour le suivi de la mise en œuvre du CLS
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat
- Proposer le renouvellement du contrat

Il est réuni au minimum une fois par an et à la demande de l'une des parties signataires.

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres partenaires en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

## Le comité technique

Composé au minimum des représentants techniques des signataires du présent CLS, il pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction des besoins, des demandes et des thématiques d'actualité.

Ses missions sont les suivantes :

- Préparer les rencontres du comité de pilotage
- Rendre compte de l'avancée des travaux au comité de pilotage
- Assurer le suivi des actions engagées
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage dès que nécessaire
- Communiquer sur le CLS
- Contribuer à l'observation de la santé sur le territoire.

Le comité technique se réunit au minimum deux fois par an.

## Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont constitués par le comité technique en fonction des besoins opérationnels pour la bonne mise en œuvre des actions et pour atteindre les objectifs du CLS.

Ils peuvent notamment :

- Enrichir le diagnostic, affiner le recensement des ressources et actions existantes
- Participer à la définition des objectifs spécifiques à partir des priorités retenues
- Proposer des pistes d'actions nouvelles ou l'amélioration d'actions existantes, en lien avec les orientations du CLS

## La coordination

Recrutée par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, la chargée de mission santé assume le rôle de coordinatrice du CLS.

Ses missions sont les suivantes :

- Fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs locaux
- Elaborer le projet de santé du territoire et sa déclinaison opérationnelle
- Assurer l'ensemble des travaux nécessaires à l'élaboration du programme d'actions du CLS
- Assurer l'animation transversale du programme d'actions
- Suivre la mise en œuvre des actions
- Être l'interlocutrice privilégiée des porteurs et partenaires des actions
- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication entre autres et s'assurer de sa mise en œuvre
- Assurer la recherche de subventions pour le financement des actions inscrites dans le Contrat Local de Santé
- Assurer la mise à jour du diagnostic santé par un suivi ciblé de quelques indicateurs clés (ex : population exonérée au titre d'une ALD, population non couverte par un médecin traitant, taux de dépistage des cancers, nombre de professionnels de santé du territoire, nombre de patients par professionnel etc.)
- Assurer une veille régulière relative aux actualités en matière sanitaire et sociale
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS

# DUREE, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

## Durée du CLS

A compter de sa signature, le CLS s'étendra jusqu'au prochain renouvellement des conseillers communautaires qui interviendra en 2026.

Il est révisable par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

## Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du CLS se traduit par la réalisation des actions présentées en annexe 2.

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- l'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- l'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- des modifications sur le financement des actions ;
- l'intégration de nouveaux partenaires.

Le CLS ne donne pas lieu à la réservation d'une enveloppe financière spécifique. Néanmoins, sur toute la durée du CLS, les actions répondant aux objectifs stratégiques pourront faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de certains partenaires signataires du contrat.

## Modalités d'évaluation

L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui contribue à renforcer la légitimité de la politique menée et à préparer les démarches ultérieures. Les porteurs d'actions, ainsi que les partenaires et les signataires du CLS contribuent au processus d'évaluation.

L'évaluation aura pour objectifs de :

- Mesurer l'efficacité du CLS et de ses actions
- Mesurer la qualité des actions, de la coordination et de la communication
- Mobiliser les partenaires
- Conforter ou renouveler les financements
- Préparer l'élaboration d'un futur CLS

La coordinatrice du CLS est chargée d'élaborer des outils d'évaluation, de centraliser et analyser les résultats.

Un point d'étape pourra être réalisé annuellement et présenté aux membres du comité de pilotage. Une évaluation finale consolidée sera présentée à la date d'échéance du CLS.

Le CLS sera évalué sur deux grands aspects tout au long de sa mise en œuvre.

#### ❖ Evaluation du programme d'actions

L'évaluation du programme d'actions vise à identifier dans quelle mesure l'ensemble des fiches-actions a permis d'atteindre les objectifs spécifiques du CLS. Cette évaluation se structure selon les étapes suivantes :

- Étape 1 : Formuler les objectifs du CLS selon 3 niveaux
- Étape 2 : Formuler des indicateurs
- Étape 3 : Préparer un recueil harmonisé pour qu'il soit exploitable
- Étape 4 : Construire des outils de recueil et inviter les porteurs de fiches-actions à remplir la fiche de recueil des données d'évaluation
- Étape 5 : Analyser l'ensemble des données recueillies

L'évaluation du programme d'actions est pensée dans une réflexion globale autour de l'ensemble des fiches-actions afin de permettre le recueil d'éléments comparables et pouvant être agglomérés à l'échelle globale du CLS.

#### ❖ Evaluation de la dynamique partenariale

L'évaluation de la dynamique partenariale vise à identifier ce que le CLS a produit sur le tissu de partenaires : meilleure interconnaissance, émergence de nouveaux projets etc. Cette évaluation se structure selon les étapes suivantes :

- Étape 1 : Préparer l'évaluation de processus de la dynamique partenariale du CLS
- Étape 2 : Préparer l'évaluation de résultats de la dynamique partenariale du CLS
- Étape 3 : Définir comment recueillir les données
- Étape 4 : Préparer les outils
- Étape 5 : Analyser l'ensemble des données recueillies

#### ❖ Protocole d'évaluation du CLS

Des outils de recueil de données ont été créés pour permettre l'évaluation du programme d'actions et de la dynamique partenariale :

## Evaluation du programme d'actions

Indicateurs de processus et de résultats :	<p>Questionnaire en ligne diffusé aux porteurs d'actions dès la signature du CLS.</p> <p>Les porteurs auront pour mission de compléter ce questionnaire à l'issue de la mise en œuvre de chaque action.</p>	<p>Pour accéder au formulaire, il convient de copier ce lien : <a href="https://forms.gle/ojzpx9BNMLJDZnrm8">https://forms.gle/ojzpx9BNMLJDZnrm8</a> puis de le coller dans la barre de recherche de votre navigateur.</p>
--	---	--

## Evaluation de la dynamique partenariale

Indicateur de processus	Tableau excel complété après chaque réunion par la coordinatrice du CLS. Ce tableau liste les réunions (COFIL, COTECH, Groupes de travail) et recueille le nombre de participants.	
Indicateur de résultats	<p>Questionnaire en ligne</p> <p>Les membres du COFIL seront invités à répondre au questionnaire lors de la dernière réunion du COFIL avant la date d'échéance du CLS.</p>	<p>Pour accéder au formulaire, il convient de copier ce lien : <a href="https://forms.gle/xCqZU5cLeFkxKXE9">https://forms.gle/xCqZU5cLeFkxKXE9</a> puis de le coller dans la barre de recherche de votre navigateur.</p>

# SIGNATURES

Fait à

Le

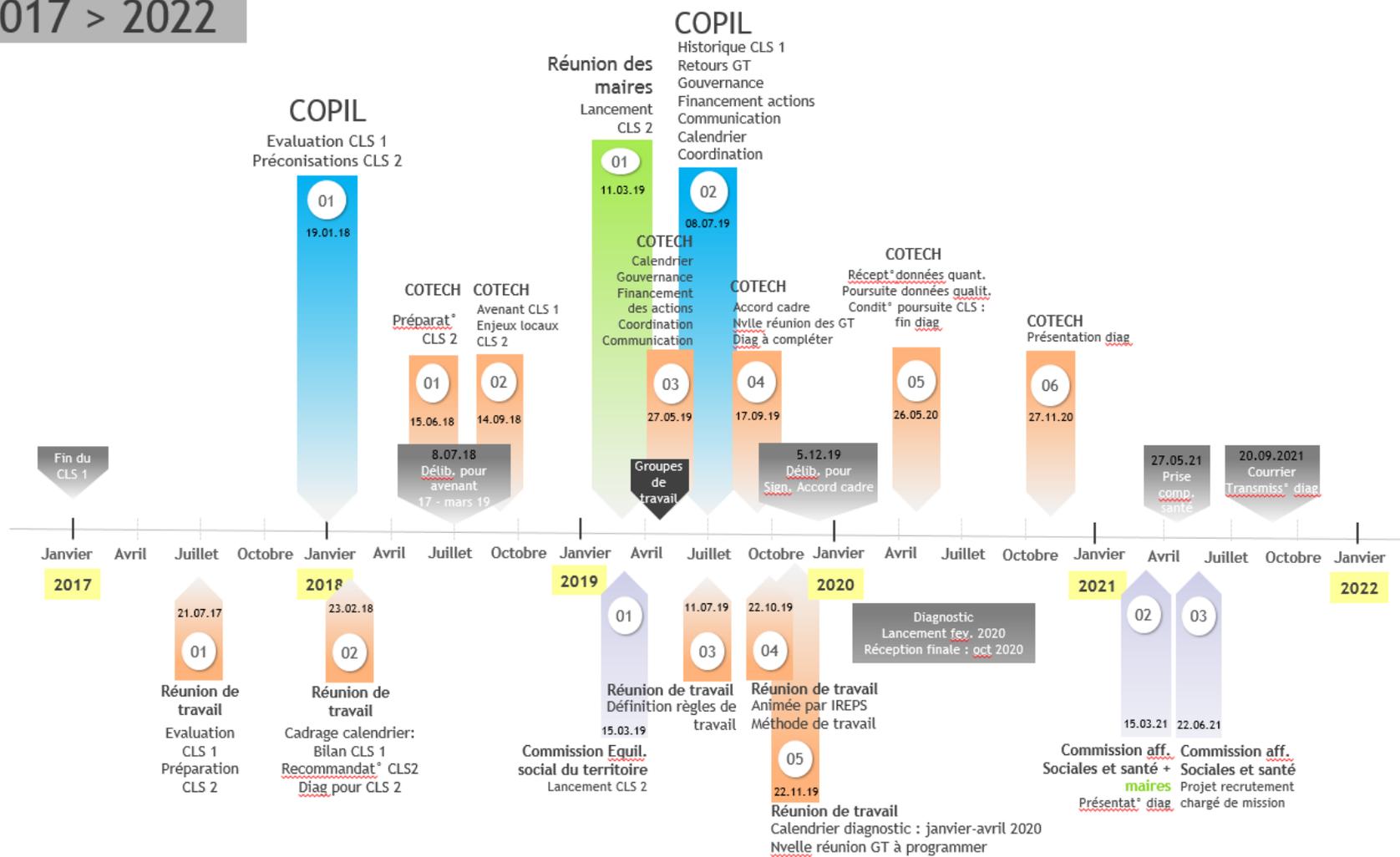
Pour l'ARS Grand Est	Pour la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
Pour la Région Grand Est	Pour le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle
Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle	Pour le CHIC UNISANTÉ +
Pour le Département de la Moselle	Pour la Direction Régionale Est de FILIERIS

# ANNEXES

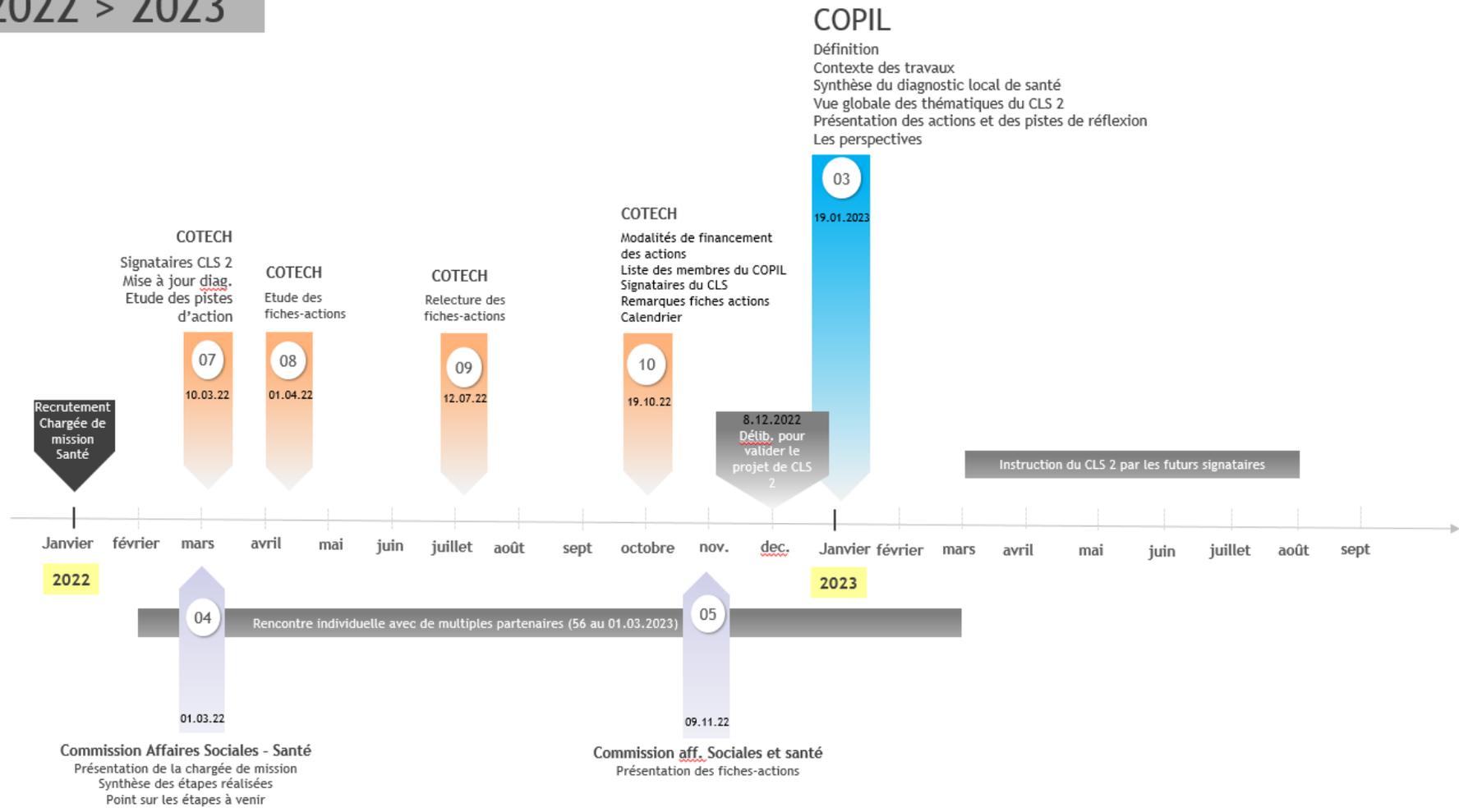
<b>Annexe 1 :</b>	Chronologie des étapes du CLS 2
<b>Annexe 2 :</b>	Fiches – actions

# Annexe 1 – Chronologie des étapes du CLS 2

2017 > 2022



# 2022 > 2023



## Annexe 2 – Les fiches-actions

Numérotation	Intitulé de l'action
FA 1	Parler de santé mentale avec les enfants
FA 2	Ateliers de psychologie positive en direction des seniors
FA 3	Introduction de la musique en milieu de santé
FA 4	Promotion de l'examen de prévention en santé
FA 5	Adhésion à l'association AD2S
FA 6	Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers
FA 7	Tout sourire! - MSA
FA 8	La prévention de l'AVC
FA 9	Création d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient
FA 10	Encourager le déploiement d'ateliers en direction des séniors
FA 11	Développement des outils et usages du numérique en santé
FA 12	Favoriser l'installation des professionnels de santé
FA 13	Qualité d'accueil des étudiants en médecine
FA 14	Soutien au développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel
FA 15	Installation du GMSI à Forbach
FA 16	L'activité physique au service de la santé
FA 17	P'tits ateliers nutritifs - MSA -
FA 18	Eveil à l'approche sensorielle de l'alimentation
FA 19 a)	Programme de sensibilisation aux enjeux de la nutrition et d'une alimentation saine et durable
FA 19 b)	Escape NutriGame
FA 19 c)	Projet intergénérationnel "Goûter mon territoire" : tous ensemble pour bien manger et bouger
FA 20	Création de sessions d'échanges pluriprofessionnelles relatives aux addictions
FA 21	Implication dans la campagne nationale "le Moi(s) sans Tabac"
FA 22	Informations relatives à la vie affective et sexuelle des adolescents
FA 23	Prévention des pratiques addictives des salariés
FA 24	Lutte contre les perturbateurs endocriniens
FA 25	Pollens et allergies - S'informer, se protéger, surveiller
FA 26	Prévenir surveiller et se protéger des ambrosies et des chenilles processionnaires
FA 27	Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

<b>Action n°1</b>	<b>Parler de santé mentale avec la population</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	Structure :	Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
	Personne référente	Emmanuelle FISCHER
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Améliorer le bien-être mental des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La crise liée à la pandémie de COVID-19 a fait émerger un besoin criant et une demande forte tant des professionnels de santé et de l'éducation, que des parents et des jeunes, en matière de prévention, d'accompagnement et de prise en charge de l'altération du bien-être chez les enfants et les jeunes.</p> <p>Par ailleurs, la surveillance réalisée par Santé publique France auprès des services d'urgences hospitalières pendant la crise sanitaire a confirmé un plus grand nombre d'admissions des enfants et adolescents pour des troubles psychologiques.</p> <p>Selon l'OMS, plus de la moitié des troubles psychiques apparaissent avant l'âge de 16 ans. En 2014, l'Unicef estimait qu'environ 30 % des enfants de 6 à 12 ans étaient en souffrance psychologique. Les infirmières scolaires du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) attestent du nombre important d'enfants qui nécessiteraient un accompagnement psychologique, mais qui y accèdent difficilement en raison du délai d'attente pour obtenir un rendez-vous, notamment au sein des Centres Médico-Psychologiques.</p> <p>De nombreuses personnes sont susceptibles de contribuer à la santé mentale d'un enfant. Tous les adultes qui participent à son éducation peuvent agir, à la maison comme à l'école. Les parents et la famille sont les premiers concernés. Les enseignant(e)s, les animateurs et les autres professionnel(le)s de l'éducation ont aussi leur rôle à jouer.</p> <p>L'enfant peut développer, au fil du temps, des compétences utiles pour sa santé mentale. Ainsi, il ou elle peut apprendre à identifier, comprendre et faire face à ses émotions. Oser parler de ce que l'on ressent permet d'alerter les adultes et de trouver de l'aide lorsque l'on se sent mal. Psycom a élaboré des outils (le Cosmos mental® et le Jardin du dedans®) pour expliquer ce qu'est la santé mentale, dans une perspective de promotion de la santé mentale.</p> <p>Ces outils sont des supports intéressants permettant de sensibiliser, informer, prévenir, repérer précocement les souffrances psychiques dans le but d'éviter les complications, comme le décrochage scolaire ou les addictions.</p> <p>L'objectif principal de l'action est donc d'encourager les adultes participant à l'éducation de l'enfant à utiliser ces outils et à organiser des temps d'animation avec les enfants.</p> <p>Il paraît néanmoins intéressant d'ouvrir la réflexion à un public plus large encore, et d'aborder la question de la santé mentale avec l'ensemble de la population, tous âges confondus. Chaque personne est en permanence à la recherche d'un équilibre entre les ressources qu'elle peut mobiliser pour se sentir bien et les obstacles qu'elle rencontre dans son existence. Disposer de conseils qui peuvent aider à prendre soin de santé mentale paraît donc</p>	

	intéressant, tout au long de sa vie. Des séances de sensibilisation à la santé mentale pourraient donc être proposées aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et en particulier à ceux vivant au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Elles ouvriraient ainsi la voie à une réflexion plus globale relative à la constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale.
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectifs spécifiques</b>	Développer les connaissances de la population quant à la santé mentale et les aptitudes pour en prendre soin
<b>Objectifs opérationnels</b>	Assurer la promotion d'outils permettant d'évoquer la santé mentale avec les enfants Organisation de séances de sensibilisation à la santé mentale dans les QPV Engager une réflexion quant à la création d'un espace dédié à la santé mentale des jeunes
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>❖ <b><u>Promotion de supports pédagogiques proposés par le Psycom</u></b></p> <p><i>Psycom, est un organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous.</i></p> <p><b>Etape 1 :</b> Constituer un groupe de travail avec des adultes participant à l'éducation de l'enfant en vue de leur présenter les outils proposés par Psycom (le Cosmos mental® et le Jardin du dedans®)</p> <p><b>Etape 2 :</b> : Constituer une liste de lieux ressources à mettre à disposition des membres du groupe de travail à l'issue de la réunion de présentation des outils</p> <p><b>Etape 3 :</b> Animer une réunion de présentation des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le Cosmos mental® :</b> Il s'agit d'un clip pédagogique gratuit réalisé par Psycom pour expliquer de manière imagée le concept de santé mentale. La métaphore du Cosmos illustre la complexité et la dynamique de la santé mentale qui évolue tout au long de la vie. Afin d'utiliser ce clip dans un contexte d'animation de groupe, Psycom a rédigé des orientations pédagogiques et des supports visuels d'animation.</li> <li>- <b>Le Jardin du dedans® :</b> Il s'agit d'une histoire qui raconte les saisons du Jardin du dedans, grâce à 11 planches illustrées basées sur le principe du théâtre d'images japonais (Kamishibai). Cette histoire présente la santé mentale dans sa globalité : le continuum de la santé mentale, de la promotion de la santé mentale à la prévention des souffrances et des troubles psychiques. Elle est accompagnée d'un cahier pédagogique à destination des personnes qui souhaitent animer une séance.</li> </ul> <p>Les personnes cibles sont les suivantes : infirmiers.ières de l'éducation nationale, personnel communal en charge du périscolaire, animateurs des</p>

centres sociaux, travailleurs sociaux en contact avec des enfants et des adolescents.

Cette réunion sera animée co-animée par un.e psychologue et par Emmanuelle FISCHER, chargée de mission santé à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

En fonction des besoins exprimés par les participants, il est possible de solliciter Psycom pour animer un atelier de prise en main du Cosmos mental® afin que les membres du groupe du travail puissent approfondir leur appropriation de l'outil.

**Etape 4 :** Encourager les personnes ayant participé à la présentation des outils à déployer des actions de sensibilisation à la santé mentale.

❖ **Séance de sensibilisation à la santé mentale dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**

Tous les habitants d'un quartier (habitant, élu, professionnel, bénévole, usager, aidant) peuvent se trouver dans une situation de recueil d'une parole d'un voisin ou d'un proche ou d'accompagnement d'une personne en difficulté.

Le fait de s'adresser plus spécifiquement aux résidents des QPV est lié aux difficultés qui peuvent se cumuler pour ces populations qui se trouvent bien souvent dans des situations de précarité. Les habitants de ces quartiers peuvent se trouver en retrait vis-à-vis des sujets relatifs à la santé, question souvent secondaire dans leurs préoccupations. Certaines personnes ont tendance à renoncer à la santé par manque de moyens, de temps, de volonté, de compréhension du système de santé. Par ailleurs, la pénurie de professionnels de santé touche davantage ces territoires, ce qui contribue également au renforcement des indicateurs défavorables.

Pour échanger sur la notion de santé mentale et disposer d'outils concrets pour agir, le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM se déplace dans les QPV pour animer des séances de sensibilisation à la santé mentale. Elles visent à construire une dynamique positive et collective au sein du quartier.

**Etape 1 :** **Constitution de la base des ressources locales**

Cette étape est primordiale : les ressources devront être identifiées au préalable, car elles seront présentées aux habitants au cours de la séance de sensibilisation. Ce travail pourra être mené par la chargée de mission santé de la CAFPF et le chargé de mission de l'ARS.

**Etape 2 :** **Présentation de la démarche aux acteurs locaux**

Pour optimiser la mobilisation du public le jour de la séance de sensibilisation, il est important de construire le projet avec les structures locales qui sont identifiées par le public (exemple : centres sociaux, régies de quartiers, animateurs sportifs et culturels, élus locaux). Ce travail préparatoire est important pour leur présenter l'intérêt de la démarche et les bénéfices qui en découleront. Ces structures constitueront des relais intéressants lorsqu'il s'agira d'inviter la population à la séance de sensibilisation. Une réunion sera organisée à leur attention avec le Centre National de ressources et d'appui aux CLSM (en visioconférence ou en présentiel) pour présenter le projet.

	<p><b>Etape 3 : Organisation de la séance de sensibilisation « La santé mentale dans mon quartier »</b></p> <p>Le programme de l'intervention est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La santé mentale : mais qu'est-ce que c'est ?</li> <li>2. A la découverte de mes ressources : comment aider les personnes qui en ont besoin ?</li> <li>3. Nos ressources locales, la force du réseau : sur qui m'appuyer ?</li> </ol> <p>Le public invité sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants, membres des conseils citoyens, personnes concernées par des questions de santé mentale, usagers, aidants, etc.</li> <li>- Représentants de l'action publique : élus locaux, agents municipaux etc.</li> <li>- Acteurs du quartier : éducation, animation, centres sociaux, commerce, sport, culture, association de quartier, association de parents, sécurité, etc</li> <li>- Professionnels de santé (primaire et secondaire), de la psychiatrie, du secteur médico-social, etc.</li> </ul> <p>Le nombre de participants est limité à 20 personnes.</p> <p>❖ <b><u>Réflexion quant à la création d'un espace dédié à la santé mentale des jeunes :</u></b></p> <p>En parallèle à la mise en œuvre de ces actions, la CAFPF réfléchit à la destination d'un bâtiment de 1600 m<sup>2</sup> (ancien centre de réhabilitation fonctionnelle) qui est en attente de rénovation et qui se situe à l'arrière de l'IFSI et du Conservatoire de Musique. Ce projet sera approfondi via la visite de structures similaires (exemple d'un hôpital de jour à Epinal) et la rencontre de partenaires locaux spécialisés dans le secteur de la santé mentale (Intersecteur de Psychiatrie Infanto-Juvénile de Forbach rattaché au Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines, Maison des adolescents de la Moselle).</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Année 2023      Fin : Année 2023	
<b>Partenaires de l'action</b>	Psycom Education Nationale Communes (services périscolaires) Centres sociaux CHS de Sarreguemines Centre Départemental de l'Enfance (sites de Forbach)	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des kits pédagogiques : Eventuellement organisation d'un atelier de prise en mains de l'outil « Le Cosmos mental® » et/ou coût d'une prestation de psychologue pour animer l'atelier (100 €)</li> <li>- Frais de déplacement de l'animatrice de la séance de sensibilisation à la santé mentale</li> </ul>

		- Selon l'avancée des démarches : frais de réhabilitation d'un bâtiment consacré à la santé mentale des jeunes
	<i>Financeurs et montants</i>	- Pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment consacré à la santé mentale des jeunes : AMI Région Grand Est « Soutien au développement de lieux de prise en charge de jeunes de 15 à 29 ans rencontrant des difficultés pour connaître un état de bien-être physique, mental et social »
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Salle de réunion
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Cf. Lien avec le Projet Régional de Santé</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Type de notions acquises ou d'outils découverts</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Nombre de personnes déclarant se sentir capables de réutiliser des outils ou des notions pour améliorer leur bien-être</li> </ul>	

<b>Action n°2</b>	<b>Ateliers de psychologie positive à destination des seniors</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Mutualité Française
	<i>Personne référente</i>	Mathilde BAUWENS, chargée de projets en prévention et promotion de la santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Améliorer le bien-être mental des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF), la part des patients de 75 ans et plus traités par psychotropes est plus importante que dans le Grand Est (5,3 % contre 4,7 %). Les habitants des pôles intermédiaires et bourg-centre (Petite-Rosselle, Stiring-Wendel, Behren-Lès-Forbach, Cocheren, Morsbach, Spicheren, Théding) sont un peu plus concernés (7,5 %).</p> <p>Par ailleurs, la part des patients ayant un traitement par benzodiazépine anxiolytique est légèrement plus importante sur le territoire de la CAFPF qu'en Moselle (14,2 % contre 13,6 %). La part des patients ayant un traitement par benzodiazépine hypnotique est plus importante sur le territoire de la CAFPF que dans les territoires de comparaison (46,4 % contre 41,8 % en Moselle) et près de 51,4 % des habitants de Forbach ont initié ce traitement.</p> <p>En ce qui concerne l'offre libérale, au 1er janvier 2019 d'après le RPPS et ADELI, le territoire de la CAFPF comptait 4 psychiatres pour 100 000 habitants (équivalent à la moyenne en Moselle) et 5 psychologues pour 100 000 habitants (contre 20 psychologues/100 000 hab en Moselle).</p> <p>En ce qui concerne la mesure du bien-être psychique de la population, il est également intéressant d'observer les indicateurs de précarité : le territoire de la CAFPF compte 5 communes qui présentent une précarité « plutôt marquée » et 4 communes ayant une précarité « très marquée » dont celle de Forbach. La part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est également plus importante sur le territoire de la CAFPF avec 20,4 % contre environ 15 % en Moselle.</p> <p>La situation précaire d'une partie de la population s'accompagne fréquemment d'un isolement social. Le tissu social des personnes âgées s'appauvrit en particulier pour celles qui, par perte de mobilité ou du fait de leur situation précaire sont « assignées » dans leur quartier, leur rue, leur palier, voire leur appartement ou leur chambre. En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. La période de l'entrée dans la perte d'autonomie peut coïncider de façon aigüe avec la problématique de l'isolement social, dont les conséquences touchent toutes les dimensions du bien-être des personnes âgées.</p> <p>Selon les constats opérés dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028, « L'éducation thérapeutique du patient et/ou la psychoéducation (informer les patients et leurs proches sur le trouble psychiatrique et à promouvoir les capacités pour y faire face) ne sont pas suffisamment reconnues, valorisées et développées en psychiatrie et en santé mentale. La prise en charge des personnes en santé mentale est souvent centrée sur le domaine sanitaire de la psychiatrie, lequel, s'il occupe une place importante,</p>	

	<p>doit être élargi vers les notions du bien être mental, de la prévention de la souffrance psychique et de la santé mentale « positive ».</p> <p>La présente action vise précisément à proposer aux seniors, des outils pour changer les habitudes, les schémas de pensées dans l'optique d'accroître progressivement et à long-terme, l'aptitude au bien-être.</p>
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 04.0 - Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectifs spécifiques</b>	Développer les connaissances de la population quant à la santé mentale et les aptitudes pour en prendre soin
<b>Objectifs opérationnels</b>	Aider les seniors à développer les bases d'une d'hygiène psychologique pour prendre soin de soi, de leurs relations et de leur bien-être
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> Informer les 5 CCAS du territoire de l'existence de l'action et les inviter à identifier les seniors intéressés par le projet. Le groupe sera limité à 12 personnes.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Déroulement de l'action :</p> <p>Cette action se déroule sous la forme de plusieurs ateliers collectifs qui se suivent, ce qui nécessitent que les participants puissent être présents à toutes les séances.</p> <p>Le nombre d'ateliers est modulable mais plusieurs séances sont requises.</p> <p>Différentes notions de la psychologie positive sont abordées et des exercices expérimentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- découverte de la psychologie positive (étude sur le bonheur, biais de négativité, etc...)</li> <li>- auto-évaluation positive et identification de ses forces</li> <li>- apprendre à prendre soin de soi et savourer l'instant présent</li> <li>- s'affirmer</li> <li>- identifier et exprimer ses émotions</li> <li>- gérer son stress</li> </ul> <p>Dans chaque séance sont intégrés des exercices de bien-être comme la pleine conscience, la cohérence cardiaque, etc. Les notions abordées tiennent compte des besoins du public ciblé et du rythme du groupe.</p> <p>Les ateliers seront animés par une chargée de projet en prévention et promotion de la santé, formée sur la psychologie positive et les compétences psycho-sociales.</p>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin :
<b>Partenaires de l'action</b>	CCAS CAFPF et éventuellement les communes de la CAFPF pour la mise à disposition de locaux
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>60 ans)

<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	3352 € (ce budget est estimé pour 5 ateliers et comprend la coordination et l'animation des ateliers, les déplacements Nancy-Forbach, la réalisation et l'impression des supports de communication, d'éventuels achats).
	<i>Financeurs et montants</i>	Un dossier de demande de subvention a été déposé le 3 février 2023 par la Mutualité Française dans le cadre de l'Appel à projets inter-régimes pluri annuel 2023 LABEL VIE
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition gracieuse de locaux pour les ateliers
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
	<b>Environnement social</b> <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Cf. Lien avec le Projet Régional de Santé</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions)</b> : - <u>Indicateur A</u> : Type de notions acquises ou d'outils découverts  - <u>Indicateur B</u> : Nombre de personnes déclarant se sentir capables de réutiliser des outils ou des notions pour améliorer leur bien-être	

<b>Action n°3</b>	<b>Introduction de la musique en milieu de santé</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Sylvain SIBILLE, Directeur du Conservatoire
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Améliorer le bien-être mental des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La prise en charge globale de la personne hospitalisée ou en situation de dépendance est une préoccupation majeure en milieu hospitalier et médico-social. C'est une réflexion partagée avec les acteurs de santé mais aussi avec les familles, les visiteurs et les organismes porteurs de projets culturels.</p> <p>Les établissements de soins et structures médico-sociales, à travers l'intervention d'artistes, peuvent donner l'occasion de rencontres privilégiées avec la création artistique. En dehors de tout objectif thérapeutique, ces instants partagés avec le patient, sa famille, les professionnel-les et les musicien-nes sont des fenêtres ouvertes sur l'extérieur, créant de nouveaux espaces d'expression et de communication.</p> <p>A travers l'introduction de la musique dans les milieux de santé, la notion de « prendre soin » du patient/du résident dépasse la dimension des actes médicaux pour laisser place aux émotions, à la relation et à l'échange entre le musicien et le patient/le résident.</p> <p>C'est dans cette optique que le Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse Forbach Porte de France propose l'intervention d'une musicienne au sein de deux établissements situés à Forbach : le Centre Hospitalier Marie Madeleine et l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « L'Orée du Bois ».</p> <p>L'intervention d'un artiste, et plus spécifiquement de musiciens et d'élèves musiciens dans une structure de soins doit tenir compte des contraintes inhérentes à ces structures (organisation d'un service, hygiène, pathologie) et nécessite des compétences spécifiques qui sont détaillées dans la présente fiche-action.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>base liste des objectifs du PRS</i></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Favoriser le bien-être de la personne hospitalisée ou accueillie en EHPAD	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Introduire la musique en milieu hospitalier et médico-social pour rompre l'isolement et créer du lien social	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<b><u>Etape 1</u> : Signature d'une convention définissant les modalités de partenariat entre le CHIC Unisanté et le Conservatoire communautaire de Musique et de Danse Forbach Porte de France</b>	

	<p>Cette convention détermine les modalités d'intervention de la musicienne titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en Milieu de Santé, le volume d'heures consacré à ce projet, les personnes référentes au sein des établissements de soins et les conditions financières du partenariat.</p> <p><b><u>Etape 2 :</u> Intervention d'une musicienne formée dans les services</b></p> <p>L'intervention de la musicienne peut se dérouler soit en groupe de patients, soit auprès d'un patient en particulier. Dans tous les cas, l'intervention est organisée et validée par le cadre de santé et se fait avec l'accord du ou des patients. Cet accord est tracé par le cadre de santé dans le dossier du ou des patients.</p> <p>L'intervention doit s'adapter à l'état de santé du patient. En discussion avec la direction des structures, la priorité sera donnée aux usagers les plus empêchés pour l'accès à la culture.</p> <p><b><u>Etape 3 :</u> Projets musicaux spécifiques à certains services</b></p> <p>Selon les besoins ou les demandes des soignants et thérapeutes, des projets plus ciblés pourront être envisagés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation mémoire ou neurologie : travail sur des chansons, la reproduction rythmique, l'utilisation de petits instruments simples</li> <li>- Pédiatrie : travail sur l'éveil musical avec de petits objets sonores, un instrument doux, les comptines</li> <li>- Gériatrie : un projet « chansons »</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin :	
<b>Partenaires de l'action</b>	CHIC Unisanté + CAFPF	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes hospitalisées ou accueillies en EHPAD	
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	5 000 € (Rémunération de la musicienne pour une intervention de 3h/semaine))
	<i>Financeurs et montants</i>	CAFPF
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Conditions de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé ( <i>culture, logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	/	

<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de patients/de résidents ayant montré des signes de satisfaction (applaudissements, remerciements, sourires, hochements de tête etc.) ;</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Nombre de professionnels déclarant que l'introduction de la musique en milieu hospitalier ou médico-social a eu un impact positif sur l'attitude de certains patients/résidents ou sur l'ambiance au sein du service.</li> </ul>

<b>Action n°4</b>	<b>Promotion de l'Examen de Prévention en Santé</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Centre d'Examen de santé – Antenne de Forbach
	<i>Personne référente</i>	Fabien MANGIN Délégué Prévention UC-CMP Tel : 06 71 23 90 75 <a href="mailto:Fabien.mangin@assurance-maladie.fr">Fabien.mangin@assurance-maladie.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) cumule plusieurs indicateurs défavorables, en ce qui concerne les données sociodémographiques et le taux de mortalité.</p> <p>Au regard de l'indice de défaveur sociale, la CAFPF présente une précarité sociale plutôt marquée par rapport à l'ensemble du Grand Est. Sur 21 communes, le territoire compte 5 communes qui présentent une précarité « plutôt marquée » et 4 communes ayant une précarité « très marquée » (la catégorie la plus défavorable) dont celle de Forbach. Du point de vue de la mortalité générale, de la mortalité prématurée et de la mortalité évitable, les taux relevés à l'échelle de la CAFPF dépassent ceux du département, de la région et du territoire national.</p> <p>Plus précisément, le taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention primaire est plus élevé que celui des autres échelons géographiques (département, région, France) pour les causes de mortalité suivantes : cancers de la trachée, des bronches et du poumon, cardiopathies ischémiques, alcool, cancer du côlon-rectum, broncho-pneumopathie chronique obstructive.</p> <p>Pour mémoire, un décès est évitable par la prévention des comportements à risque, si compte-tenu des connaissances sur les déterminants de la santé à la date de ce décès, la totalité ou la plupart des décès relatifs à la cause considérée peuvent être évités grâce à des interventions (actions) de santé publique.</p> <p>Ouvert en décembre 2020 à Forbach, le Centre d'Examen de Santé est un acteur essentiel pour l'insertion ou la réinsertion des publics fragiles dans un parcours de santé. L'examen de prévention en santé qui est proposé au sein de cet établissement permet aux usagers d'obtenir des informations pour mieux accéder à leurs droits, de réaliser certains examens ou d'être orientés vers les dépistages organisés.</p> <p>Au cours de discussions avec plusieurs partenaires (CCAS, Structures d'Insertion par l'Activité Economique etc.), il est apparu nécessaire de rappeler l'existence de cet établissement sur le territoire de la CAFPF afin que les professionnels (notamment les travailleurs sociaux) puissent s'en faire l'écho auprès de certaines personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie	



<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	UC-CMP
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition d'une salle de réunion (CAFPF)
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Axe 5 du PRS Grand Est</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Type de publics auxquels ces dispositifs ont été proposés</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Nombre de personnes ayant l'intention de recourir aux dispositifs</li> </ul>	

<b>Action n°5</b>	<b>Adhésion à l'association Accès aux Droits, Solidarité, Santé (AD2S)</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Association Accès aux Droits, Solidarité, Santé
	<i>Personne référente</i>	Garantie Santé : Marie Ditonne 06.64.81.70.34 Banque de Ressources : Rose-Anne Vernel 06 65 65 45 61 <a href="mailto:contact@ad2s.org">contact@ad2s.org</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>« Aujourd’hui, pour les soins courants (les soins hors hospitalisation ou maladie chronique exonérante), soit les trois quarts des assurés sociaux, l’assurance maladie publique ne rembourse en moyenne que la moitié de la dépense. Cela signifie que pour une partie du panier de soins, pour atteindre l’objectif de protection de la santé, l’assurance maladie publique et les assurances maladie complémentaires doivent agir de concert, afin d’éviter les renoncements aux soins ».</p> <p>Ce passage est extrait de l’état des lieux sur la place de la complémentaire santé et prévoyance en France réalisé par le Haut Conseil pour l’Avenir de l’Assurance Maladie (HCAAM) en janvier 2021. Celui-ci nous renseigne sur plusieurs points :</p> <p>« A ce jour, 95 % de la population est couverte par une assurance maladie complémentaire. A cette généralisation se mêlent néanmoins des disparités. Une homogénéité des primes payées est constatée, quel que soit le niveau de revenu. La prime payée serait en moyenne de 950 euros par an pour les ménages du premier décile et de 1 095 euros pour les ménages du dernier décile. Le taux d’effort est donc d’autant plus important que les ménages sont pauvres. L’existence de la complémentaire santé solidaire ne suffit pas à corriger cette inégalité pour les plus pauvres. Deux hypothèses sont avancées pour expliquer ce résultat : le non-recours aux dispositifs de solidarité et le fait que certains ménages du premier décile soient au-dessus du seuil de gratuité de la CSS. D’autres disparités, notamment en ce qui concerne les niveaux de couverture, sont liées au statut professionnel des individus : les bénéficiaires de contrats collectifs bénéficient de meilleures garanties que les bénéficiaires de contrats individuels. Par ailleurs, les opérations de souscription d’une assurance santé complémentaire exigent un certain niveau d’information, des connaissances sur les prix et les produits pour permettre aux assurés de bénéficier d’une concurrence accentuée et d’opérer des choix éclairés ».</p> <p>Dans ces conditions, il est vivement encouragé de soutenir le déploiement de services visant à simplifier la compréhension et à permettre l’accès aux droits et aux garanties des souscripteurs de contrats d’assurance santé.</p> <p>Accès aux Droits - Solidarité – Santé (AD2S) est une association à but non lucratif qui a pour objet de permettre à des personnes en situation de fragilité, de vulnérabilité, et qui se situent au-dessus du seuil de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), d’accéder à une offre de complémentaire santé et/ou d’économiser si elles sont déjà affiliées à une mutuelle qui représente un poste budgétaire trop important sur leurs dépenses.</p> <p>L’adhésion de la Communauté d’Agglomération Forbach Porte de France à cette association permettrait aux CCAS de disposer d’une base de ressources</p>	

	intéressantes en matière d'accès aux droits (tous domaines confondus) et de proposer une garantie santé aux habitants du territoire.	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectif spécifique</b>	Améliorer le recours des personnes éloignées du système de santé aux dispositifs existants	
<b>Objectif opérationnel</b>	Développer l'accès des personnes en situation de précarité à des dispositifs de complémentaire santé	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> Proposer aux élus communautaires l'adhésion à l'association AD2S : cette adhésion permettra aux communes et aux CCAS du territoire d'accéder aux services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Banque de ressources :</b> outil du quotidien centralisant l'ensemble des démarches de l'accompagnement social (Etat civil, accès aux soins, situation fiscale, ressources, autonomie, logement, surendettement, justice, emploi).</li> <li>- <b>Garantie santé AD2S :</b> mutuelle qui propose quatre formules différentes selon les besoins du public. Ses tarifs ont été négociés dans le but de lutter contre le renoncement aux soins de santé. Elle s'adresse aux personnes dont les revenus se situent au-dessus du seuil de la Complémentaire Santé Solidaire C2S (anciennement CMU-C et ACS). Elle n'est pas restreinte par un plafond haut de ressources, mais cible néanmoins les publics précaires et vulnérables. L'affiliation à la Garantie Santé AD2S ne peut se proposer que dans le cadre d'un accompagnement social du public par les structures adhérentes.</li> </ul> <p><b>Etape 2 :</b> Une réunion de prise en mains des outils, animée par AD2S sera organisée avec les communes intéressées et les CCAS. Les conseillers numériques du territoire seront également conviés à cette rencontre.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : Début : 2023 <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Fin :	
<b>Partenaires de l'action</b>	CAFPP Communes CCAS	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* (cible relais) <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Publics précaires et vulnérables	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Agents CCAS
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	1 535.28 €/an (soit 0.02 €/habitant pour 76764 habitants – Insee 01/01/2022)
	<i>Financiers et montants</i>	CAFPP : 1 535.28 €/an

	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	Mise à disposition de salle de réunion
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Axe 5 du PRS Grand Est</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Type de publics auxquels ces dispositifs ont été proposés</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Nombre de personnes ayant l'intention de recourir aux dispositifs</li> </ul>	

<b>Action n°6</b>	<b>Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC)
	<i>Personne référente</i>	Sophie Berthet, Chargée de prévention <a href="mailto:s.berthet@depistagecancer-ge.fr">s.berthet@depistagecancer-ge.fr</a> Léa Combeau, Attachée de recherche clinique <a href="mailto:l.combeau@depistagecancer-ge.fr">l.combeau@depistagecancer-ge.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le taux comparatif de mortalité lié aux cancers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) dépasse les taux observés au niveau départemental, régional et national. Parmi les 4 causes de mortalité évitable liées au système de soins sur le territoire de la CAFPF, le cancer colorectal et le cancer du sein figurent respectivement en 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> position.</p> <p>Les taux de participation de la population du canton de Forbach aux dépistages organisés des cancers en 2021 (sein : 44,6 %, colorectal : 41,7 %) se situent en deçà des objectifs recommandés. Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en Moselle était de 53,8%.</p> <p>Pour mémoire, les objectifs cibles en termes de taux de participation aux dépistages organisés figurant dans le plan cancer 2021-2030 sont les suivants : 70 % pour le cancer du sein, 65 % pour le cancer colorectal, 70 % pour le cancer du col de l'utérus.</p> <p>Pour la majorité des cancers, le diagnostic précoce permet un traitement plus efficace, une réduction de la lourdeur du traitement, une diminution de la durée du traitement et une diminution de l'importance des séquelles. Promouvoir des diagnostics précoces est donc un levier majeur d'amélioration de la prise en charge des patients atteints de cancer.</p> <p>En collaboration avec l'Institut National du Cancer et avec l'appui financier de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, des Régimes d'Assurance Maladie (Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole) et de partenaires locaux, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) gère et coordonne à l'échelle du Grand Est : le dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans, le dépistage organisé du cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans, le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Assurance Maladie sera chargée de développer les actions en direction du public.</p> <p>Le CRCDC a observé que les actions se greffant à une activité ludique ou un moment convivial attirent davantage le public que les actions de sensibilisation portant uniquement sur le dépistage organisé des cancers. Il est également constaté que les actions organisées en partenariat avec des structures locales bien implantées sur un territoire sont plus satisfaisantes.</p>	

	L'objectif de l'action consiste à renforcer le travail en étroite concertation avec les acteurs de l'animation de la vie sociale, et de délivrer des informations à la population dans le but d'augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers sur le territoire de la CAFPF.
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 02.0 - Augmenter de 6 à 8 points le taux de participation aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal, et de 5 points le taux de participation au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Améliorer la qualité des actions de dépistage des cancers sur le territoire de la CAFPF
<b>Objectif opérationnel</b>	Renforcer le travail partenarial avec les acteurs de l'animation de la vie locale pour la programmation des actions de sensibilisation au dépistage des cancers
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> Constituer un groupe d'acteurs locaux impliqués dans la vie sociale (CCAS, Centres Sociaux, associations de seniors) et les réunir pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur présenter les actions de dépistage des cancers déclinables sur le territoire</li> <li>- recenser les évènements annuels organisés par les acteurs locaux (évènements sportifs, culturels, de loisirs etc.)</li> <li>- identifier les évènements auxquels il pourrait être opportun d'adosser une action de prévention relative au dépistage des cancers.</li> </ul> <p><b>Etape 2 :</b> Organiser des actions de sensibilisation au dépistage des cancers avec ces partenaires locaux.</p> <p>Ces actions viseront à développer la culture de la prévention secondaire, à lever des freins pour le recours aux soins, à dédramatiser l'image du cancer en augmentant les connaissances autour de cette maladie, à modifier les représentations autour du dépistage et à favoriser l'adhésion aux dépistages organisés des cancers.</p> <p>Le contenu des actions sera travaillé en étroite concertation entre le CRCDC, l'Assurance Maladie et les acteurs locaux, pour s'assurer de leur compatibilité avec le public cible et le cadre dans lequel l'action sera proposée.</p> <p>Les actions pourront prendre diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information à l'attention des habitants, y compris les plus précaires</li> <li>- Information à l'attention des professionnels de santé</li> </ul> <p>Cette action sera présentée à la future CPTS qui est en cours de constitution à l'échelle du territoire Forbach – Freyming-Merlebach, dans le but d'envisager un partenariat pour la mise en œuvre de cette action, dans la mesure où le développement des actions de prévention figure parmi les missions socles de la CPTS.</p>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2026
<b>Partenaires de l'action</b>	Assurance Maladie CCAS

	Associations Centres sociaux Ligue contre le cancer Mutuelles Professionnels de Santé CPTS Porte de France	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels* (cible relais)</b> <input type="checkbox"/> <b>Autre (Précisez) :</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'action
	<i>Financeurs et montants</i>	Budget du CRCDC Et autres financeurs en fonction du type d'action engagée
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de salles de réunion
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 4 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes ayant participé aux actions ou ayant fréquenté les stands d'information  - <u>Indicateur B</u> : Taux de dépistage des cancers en 2026, à comparer avec les taux de 2021	

<b>Action n°7</b>	<b>Programme « Tout sourire ! »</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	MSA Lorraine
	<i>Personne référente</i>	Louise BENOIT – Gladys CAPPELLA Equipe Prévention Santé – Organisation des soins 06 37 25 21 87 - 06 03 22 95 46 Equipe Prévention Santé – Organisation des soins <a href="mailto:medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr">medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Les chiffres rapportés par l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire (UFSBD) sont inquiétants : 90 % des personnes en situation de handicap ont des problèmes de gencives contre 35 % dans la population générale. En effet, les pratiques d'hygiène bucco-dentaire des personnes en situation de handicap sont très souvent insuffisantes voire inexistantes en raison notamment d'un rapport particulier au corps qui peut entraîner un état de dépendance ou un comportement d'opposition. Les personnes présentant une faible dextérité manuelle et/ou des troubles cognitifs ou intellectuels sont reconnues comme celles ayant le plus de difficultés pour préserver efficacement leur hygiène orale. De plus, les traitements régulièrement utilisés sont fortement cariogènes et ont tendance à augmenter l'acidité buccale propice au développement des caries.</p> <p>Or, une mauvaise santé bucco-dentaire peut avoir des répercussions majeures sur la santé générale et la qualité de vie du patient.</p> <p>La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France compte sur son territoire un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Le Puits Gargan » géré par l'ODAS 57. Cet établissement permet à 113 personnes adultes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Si les ESAT ne sont pas directement concernés par les soins, des actions de prévention sont régulièrement mises en œuvre par les encadrants.</p> <p>Dans le cadre d'un stage réalisé en 2021 par 4 élèves étudiantes de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Forbach, l'hygiène corporelle (douche et brossage des dents) a fait l'objet d'un projet de prévention à l'attention des travailleurs de l'ESAT « Le Puits Gargan ». Un questionnaire a été réalisé auprès 55 travailleurs (sur 113 personnes que compte l'établissement). Les réponses relatives à l'hygiène bucco-dentaire sont relayées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 % se brossent les dents 3 fois par jour.</li> <li>- 58 % se brossent les dents 2 fois par jour.</li> <li>- 17 % se brossent les dents tous les 2 jours.</li> <li>- 11 % se brossent les dents occasionnellement (1 à 2 fois par mois).</li> <li>- 5 % ne se brossent jamais les dents.</li> <li>- 4 % n'ont ni dent ni dentier</li> </ul> <p>D'après le témoignage des encadrants, les moniteurs rencontrent des problèmes récurrents auprès des travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mauvaise haleine,</li> <li>- maux de dents ressentis par les usagers,</li> <li>- personnes à qui il manque des dents, faute de soins dentaires réguliers</li> </ul>	

	<p>En termes de suivi des gestes d'hygiène, le problème se pose essentiellement pour les personnes autonomes vivants seules/en couple en appartement (soit 1/3 des travailleurs de l'ESAT).</p> <p>Face à ces constats, il est proposé à l'ESAT de participer à une action expérimentale de prévention en santé bucco-dentaire conçue par la MSA à l'attention de personnes en situation de handicap hébergées et/ou travaillant au sein de structures spécifiques (ESAT, EA, foyers de vie, petites unités de vie).</p>
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 03.2 - Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire : Promouvoir la santé bucco-dentaire, auprès des aidants professionnels et non-professionnels, du secteur sanitaire et médico-social, pour les personnes en situation de handicap
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Inciter la population à adopter des comportements favorables à leur santé
<b>Objectif opérationnel</b>	Rendre les encadrants et les bénéficiaires de l'ESAT acteurs d'une meilleure hygiène bucco-dentaire
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Le programme « Tout Sourire ! » vise à rendre les encadrants et les personnes en situation de handicap acteurs de la démarche pour favoriser l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène bucco-dentaire et préserver une bonne santé orale.</p> <p>Les encadrants ainsi que les personnes en situation de handicap usagers de l'ESAT participeront à un atelier respectif sur l'hygiène bucco-dentaire. Le contenu des ateliers porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des connaissances de base sur les maladies de la bouche, des gencives et des dents (bucco-dentaires), leurs facteurs de risque, leur impact sur la santé en général ;</li> <li>- Comment les éviter ou les réduire : des conseils et des recommandations de prévention au quotidien ;</li> <li>- La démonstration du brossage des dents.</li> </ul> <p><b>Etape 1 :</b> Identifier les encadrants de l'ESAT et les travailleurs qui participeront à l'action et définir la date des ateliers ;</p> <p><b>Etape 2 :</b> Déroulement des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 atelier de 2h à 2h15 à destination des encadrants (10 personnes max) qui, au-delà de la transmission de connaissances de base, vise à s'interroger sur les habitudes d'hygiène bucco-dentaire au sein de l'établissement et sur des actions à mettre en place pour les améliorer le cas échéant ;</li> <li>▪ 1 (ou plusieurs) atelier(s) de 1h à 1h15 à destination des travailleurs à l'issue duquel chaque participant est invité à faire le point sur ses pratiques et à s'engager sur des actions de son choix (réalistes) pour les améliorer.</li> </ul> <p><b>Etape 3 :</b> Actions de suite menées par les encadrants de l'ESAT ;</p> <p><b>Etape 4 :</b> Bilan de l'action à 3 mois, avec les personnels médico-socio-éducatif, les encadrants, la Direction et des représentants des publics le cas échéant.</p>

	Les ateliers à destination des usagers de l'ESAT seront animés par 1 animateur de la MSA Lorraine, en appui d'un encadrant de l'ESAT.	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : Début : 01/09/2022	<input type="checkbox"/> Pluriannuelle : Fin : 31/12/2022
<b>Partenaires de l'action</b>	ESAT Le Puits Gargan ASEPT Lorraine	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels* (cible relais)</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Autre (Précisez) :</b> <b>Cible principale :</b> personnes en situation de handicap (porteuses d'une déficience intellectuelle et/ou de troubles psychiques et/ou moteurs) travaillant au sein de milieu protégé (ESAT).	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Personnels de la restauration
<b>Territoire d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Financé par la MSA
	<i>Financeurs et montants</i>	MSA
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Matériel et mise à disposition d'une salle (ESAT)
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
	<b>Environnement social</b> <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> )	
	<b>Autre(s)</b>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant avoir modifié leurs habitudes ou engagé une démarche suite à l'action de prévention  - <u>Indicateur B</u> : Typologie de la démarche engagée (exemple: meilleure hygiène bucco-dentaire par le biais d'un brossage plus régulier, prise d'un rendez-vous chez le dentiste pour une visite de contrôle ou des soins)	

<b>Action n°8</b>	<b>La prévention de l'Accident Vasculaire Cérébral</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Hôpital Marie-Madeleine de Forbach
	<i>Personne référente</i>	Philippe VILLENEUVE, Directeur
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le taux de mortalité par maladies neuro-cardiovasculaires relevé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Forbach (223/100 000 habitants) est supérieur à ceux observés au niveau du département (207/100000), de la Région (198/100000) et du territoire national (180/100000). La Moselle-Est et l'Alsace présentent par ailleurs des taux d'Affection Longue Durée pour accident vasculaire cérébral (AVC) largement supérieurs au reste du territoire régional.</p> <p>Différents facteurs de risque entrent en cause dans la survenue des maladies neuro-cardiovasculaires. Si l'âge et les antécédents familiaux apparaissent comme des facteurs contre lesquels il est difficile d'agir, une prévention du surpoids, de la sédentarité, du tabagisme ou de la consommation excessive d'alcool et une optimisation de la prise en charge de l'hypertension artérielle peuvent limiter le risque.</p> <p>Le Centre Hospitalier Marie-Madeleine de Forbach (CHIC Unisanté +) compte un service de neurologie ainsi qu'une Unité Neuro-Vasculaire (UNV) dédiée à la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC). Ces services constituent un pôle de référence dans le domaine des affections neurologiques et prennent en soins les patients issus d'un vaste bassin de population à travers la Moselle-Est.</p> <p>Dans le but d'améliorer la reconnaissance des signes de l'AVC et d'agir sur les facteurs de risques pour prévenir le risque d'AVC, l'équipe pluridisciplinaire du service de neurologie et de l'UNV propose d'organiser une journée d'information à destination du grand public.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectif spécifique</b>	Inciter la population à adopter des comportements favorables à leur santé	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Prévenir la survenue des AVC en informant le public des facteurs de risques et des signes précurseurs.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> Organisation d'un groupe de travail entre la Direction de l'Hôpital Marie-Madeleine, les professionnels de santé du service de neurologie et de l'Unité Neuro-Vasculaire et la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France dans le but de définir le programme de la journée d'information et l'organisation matérielle de l'évènement.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Mise en œuvre de la journée d'information / de prévention de l'AVC.</p>	



**Principaux indicateurs  
d'évaluation retenus**

**Indicateurs de processus** : se référer à la fiche d'évaluation des actions

**Indicateurs de résultat :**

- Indicateur A : Nombre de personnes déclarant mieux distinguer les signes évocateurs d'un AVC
- Indicateur B : Nombre de personnes déclarant avoir l'intention d'agir sur un (ou plusieurs) facteur(s) de risque : pratique d'une activité physique, meilleur équilibre alimentaire, arrêt du tabac etc.

<b>Action n°9</b>	<b>Création d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	RESAMEST
	<i>Personne référente</i>	Mathiam MBENGUE, Directeur
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La part de la population du territoire de l'Agglomération de Forbach exonérée au titre d'une Affection Longue Durée (ALD) s'élève à 28.9 %, contre 25.6% au niveau départemental et 23.4 % au niveau national.</p> <p>L'ALD la plus fréquente sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) correspond au diabète de type 1 et de type 2, suivi en 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> position par les maladies cardiovasculaires.</p> <p>Sur le territoire de la CAFPF, le nombre de décès liés aux maladies neuro-cardiovasculaires, première cause de mortalité des patients diabétiques, s'élève à 223 décès pour 100 000 hab. Ce chiffre est significativement plus élevé que ceux observés à l'échelle du Département (207 décès pour 100 000 hab), de la Région (198 décès pour 100 000 hab) et même du niveau national (180 décès pour 100 000 hab).</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic local de santé réalisé sur le territoire de la CAFPF confirme la nécessité d'agir sur ces pathologies au travers de l'indicateur de « mortalité évitable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cardiopathies ischémiques constituent la principale cause de mortalité évitable liée au système de soins : le taux comparatif de mortalité dépasse ceux relevés à l'échelle départementale, régionale et nationale.</li> <li>- Les cardiopathies ischémiques constituent également la troisième cause de mortalité évitable liée à la prévention primaire : le taux comparatif de mortalité dépasse également ceux relevés à l'échelle départementale, régionale et nationale.</li> </ul> <p>L'une des réponses à formuler face à ces constats repose sur l'éducation thérapeutique du patient (ETP) qui a pour objectif une meilleure gestion, par le patient, de sa maladie et de son traitement au quotidien. En effet, il est fréquent que des événements de santé indésirables soient imputables à des défauts de compréhension de la maladie, à des méconnaissances des patients de l'utilité de leur traitement et de leurs modes d'action.</p> <p>Fort d'une équipe composée d'un médecin généraliste de 3 infirmières, 4 diététiciennes, 1 psychologue et 1 patient expert attestant tous d'une formation à l'éducation thérapeutique du patient, le Réseau de Santé de Moselle-Est décline déjà plusieurs programmes d'ETP sur son territoire (Freyding-Merlebach, Sarreguemines, Hundling, Saint-Avold, Behren-Lès-Forbach). Au regard des indicateurs identifiés ci-avant, il paraît nécessaire de développer de nouveaux ateliers à l'attention des habitants de la CAFPF.</p> <p>La liste des patients pouvant être invités à participer à cette action n'étant pas encore constituée, il est souhaitable de ne pas cibler une pathologie précise. De plus, la possibilité de créer une action d'ETP pour patients chroniques pluripathologiques est en cours de discussion, dans la mesure où elle</p>	

	permettrait l'acquisition de compétences transversales (en particulier d'adaptation) à la gestion quotidienne de plusieurs maladies.
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Développer l'éducation thérapeutique du patient : Améliorer l'accès à une offre d'éducation thérapeutique notamment pour les pathologies les plus fréquentes
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectifs spécifiques</b>	Améliorer l'autonomie et la qualité de vie des patients chroniques
<b>Objectifs opérationnels</b>	Organiser des ateliers d'Education Thérapeutique du Patient sur le territoire de la CAFPF à l'attention des patients souffrant de maladies chroniques
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 3 :</b> Identification de locaux pouvant accueillir les ateliers : la Communauté d'Agglomération apportera son aide à ce titre en mettant à disposition ses propres locaux ou en interrogeant les communes de son territoire.</p> <p><b>Etape 4 :</b> Le recrutement des patients pouvant se faire lors d'une hospitalisation, lors d'une consultation médicale de suivi en cabinet de ville ou hospitalier, par orientation des soignants (Infirmières, kinés, diététiciens etc.) ou sur leur propre initiative, il conviendra d'assurer une communication vers ces différents acteurs.</p> <p><b>Etape 5 :</b> Déroulement du programme d'ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Diagnostic éducatif (individuel – 1h) :</b> Il constitue le premier temps du parcours du patient dans le programme de l'ETP. Réalisé par une infirmière ou une diététicienne du RESAMEST, il aborde différents items (la maladie, le vécu, le suivi, l'entourage, la perception par le patient). Il permet de définir les besoins du patient et de l'orienter de façon adaptée vers les ateliers ou des consultations individuelles. Ces diagnostics se dérouleront au sein des locaux du Resamest ou dans une salle mise à disposition. Ils seront regroupés sur une 1/2 journée.</li> <li>▪ <b>Les ateliers (2h) :</b> Atelier 1 : Connaissance de la maladie et des effets du traitement Atelier 2 : Sensations alimentaires Atelier 3 : Connaissances des aliments / Les « graisses » dans l'alimentation Atelier 4 : Risques de complications Atelier 5 : Le vécu de la maladie</li> <li>▪ <b>L'évaluation finale à 3 mois</b></li> </ul>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS
<b>Partenaires de l'action</b>	CAFPF Eventuellement les communes de la CAFPF pour la mise à disposition de locaux Programme « Je t'aime mon cœur »

<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Patients en ALD	
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Le budget dépend du nombre de patients bénéficiaires
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS / montant forfaitaire par patient
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition gratuite de locaux pour les ateliers collectifs
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de patients chroniques qui se sentent plus autonomes et mieux dans leur vie après avoir participé aux ateliers d'ETP. - <u>Indicateur B</u> : Typologie des patients chroniques qui ressentent un bénéfice de leur participation aux ateliers d'ETP.	

<b>Action n°10</b>	<b>Déploiement d'ateliers en direction des séniors et des aidants</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Avec un peu plus de 9 % de sa population âgée de 75 ans et plus, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) se situe au même niveau que le Département, la Région et le territoire national.</p> <p>Si l'on observe néanmoins l'indice de vieillissement de la population qui mesure le rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et la population âgée de moins de 20 ans, la population de la CAFPF est plus vieillissante qu'en Moselle et dans le Grand Est. Cette situation s'observe essentiellement dans les villages et les pôles intermédiaires.</p> <p>Interrogés en 2022 dans le cadre d'un diagnostic social du territoire de la CAFPF, les acteurs et les partenaires locaux identifient plusieurs problématiques en ce qui concerne les personnes âgées de 75 ans et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un isolement accru des séniors avec la crise sanitaire</li> <li>- Un recul des relations intergénérationnelles</li> <li>- Des logements insuffisamment adaptés à la perte d'autonomie</li> <li>- Une offre médicale réduite</li> <li>- Des aînés en situation de fracture numérique</li> <li>- Un manque d'attractivité des métiers d'aide à la personne</li> <li>- Un manque de soutien en direction des aidants</li> </ul> <p>Face à ces constats, il apparaît important d'inscrire dans le CLS, des actions visant à préserver l'autonomie des personnes âgées, à limiter leur entrée dans la dépendance et à préserver une vie sociale de qualité.</p> <p>Ces objectifs coïncident avec ceux fixés dans le PRS Grand Est qui prévoit notamment le développement des actions de prévention primaire et secondaire comme les actions collectives de promotion du « bien vieillir ».</p> <p>Certaines associations de séniors déposent régulièrement des projets dans le cadre des AAP de la Conférence des Financeurs, de la CARSAT ou Label Vie. Néanmoins, les actions qui en découlent se déroulent majoritairement à Forbach. Le CLS ayant pour objet de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, il convient d'interroger les besoins des séniors à l'échelle de l'agglomération.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Encourager le déploiement d'ateliers en direction des séniors et des aidants sur le territoire de la CAFPF	

<b>Objectifs opérationnels</b>	Proposer un soutien méthodologique, matériel ou financier pour valoriser les actions existantes et développer de nouveaux projets	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>❖ Identifier les besoins des associations et éventuellement les problématiques auxquelles elles sont confrontées pour organiser des ateliers ou actions de prévention de la santé. A ce titre, il sera intéressant de mesurer l'intérêt pour la thématique de la dénutrition des personnes âgées.</p> <p>En fonction des besoins exprimés, une réflexion sera menée par la CAFPF avec les membres du COTECH pour proposer des actions à inscrire au CLS. Ces actions pourront prendre les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien méthodologique aux associations pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions ;</li> <li>- Soutien matériel (mise à disposition de salles de réunions) ou financier de la CAFPF pour la mise en œuvre d'actions/ateliers dans les domaines de la préservation de l'autonomie, de l'amélioration de la qualité de vie des personnes retraitées, du renforcement du lien social, de l'entretien du capital santé, de la lutte contre les situations de fragilités sociales et économiques.</li> </ul> <p>❖ Les personnes qui accompagnent quotidiennement un proche dans la dépendance (personne âgée ou handicapée) peuvent être confrontées à de nombreuses difficultés (lourdeur administrative, désaccords familiaux, demandes d'aides financières complexes, souffrance psychique). Si le diagnostic social réalisé en 2022 sur le territoire de l'agglomération de Forbach relève un manque de soutien en direction des aidants, il existe néanmoins des structures spécialement dédiées à ces problématiques sur le secteur du bassin houiller qui proposent un accueil, un accompagnement et de l'aide aux aidants. C'est notamment le cas de la Maison de Aidants « La Parenthèse » de Freyding-Merlebach et du Resamest dont les locaux se situent principalement à Saint-Avoid. Deux plateformes de répit sont également mobilisables par les aidants, à savoir la plateforme « Un nouvel'R » et la plateforme de répit 57 (uniquement pour les aidants de personnes handicapées).</p> <p>Dans le cadre du CLS, il serait intéressant d'accentuer le travail partenarial entre la Communauté d'agglomération de Forbach et ces structures d'aide dédiées aux aidants afin de valoriser les actions existantes et de développer certains projets (par exemple des permanences délocalisées sur le territoire de l'agglomération ou la programmation d'ateliers itinérants).</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	Associations de séniors de la Cté d'Agglomération de Forbach CCAS Fédération Séniors Moselle La maison des aidants « La Parenthèse » de Freyding-Merlebach	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans)	
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Temps de travail – Chargée de mission santé CAFPF Adhésion de la CAFPF aux associations d'aide aux aidants

		Participation financière en cas de développement de permanences ou de mise en œuvre d'ateliers
	<i>Financeurs et montants</i>	Budget de fonctionnement CAFPF Autres financements à mobiliser en fonction des actions qui seront déclinées sur le territoire (ARS, CARSAT, Conférence des financeurs, Label Vie)
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition de salles de réunions.
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 5 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre d'ateliers déployés en direction des seniors - <u>Indicateur B</u> : Nombre d'ateliers déployés en direction des aidants	

<b>Action n°11</b>	<b>Développement des outils et usages du numérique en santé</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Dans un contexte de vieillissement de la population, de développement des maladies chroniques et de diminution du nombre de professionnels de santé sur le territoire de la CAFPF, le numérique en santé peut être porteur de progrès dans de nombreux domaines : amélioration des parcours de soins, meilleure fluidité des échanges entre professionnels de santé favorisant le partage d'informations, développement de la télémédecine, accroissement de l'autonomie des patients dans la gestion de leur propre santé.</p> <p>Le soutien au déploiement de la e-santé au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France passe notamment par la mise en relation des partenaires (ARS, CPAM, Région Grand Est) et des acteurs de terrain (professionnels et établissements de santé).</p> <p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diffusion d'informations quant aux plans nationaux et régionaux (Ségur numérique, feuille de route télémédecine),</li> <li>- Le recensement des besoins du terrain,</li> <li>- Puis si besoin, l'accompagnement des professionnels dans les divers aspects d'un projet (médical, organisationnel, territorial, juridique, technique et financier) pour assurer un déploiement cohérent et pérenne du numérique en santé.</li> </ul> <p>Un autre défi doit également être présent à l'esprit, à savoir l'inclusion numérique en santé de la population. Si 86 % des français interrogés dans le cadre d'une étude menée en juin 2021 par la Fondation Roche<sup>3</sup> déclarent que le développement des outils numériques dans le domaine de la santé est une bonne chose, 56 % d'entre eux se déclarent défavorisés à l'égard de l'accès aux technologies numériques.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>base liste des objectifs du PRS</i></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Objectif 04.0 - Permettre le développement et l'appropriation de services et usages numériques régionaux par les professionnels et les usagers	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Inscrire le territoire dans l'innovation et l'expérimentation du numérique en santé	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Informer les acteurs de la santé quant au développement des outils et des usages du numérique en santé</p> <p>Informer la population quant aux modalités d'utilisation des services numériques dédiés à la santé</p> <p>Intégrer la communauté TI TSD</p>	

<sup>3</sup> Rapport de l'Observatoire de l'accès au numérique en santé : [https://fondationroche.org/wp-content/uploads/sites/8/2021/10/fondation-roche\\_rapport-observatoire-acces-numerique-2021.pdf](https://fondationroche.org/wp-content/uploads/sites/8/2021/10/fondation-roche_rapport-observatoire-acces-numerique-2021.pdf)

<p><b>Etapes de mise en œuvre – Description</b></p>	<p>❖ <b>Organiser des réunions d'informations au sujet des plans nationaux et régionaux</b>, et notamment : la Feuille de Route Télémédecine Grand Est 2021-2023 et le Ségur du numérique en santé.</p> <p>Ces réunions pourront être animées par plusieurs partenaires, en fonction de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Groupe Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs) Pulsy organisera la réunion d'information relative à la Feuille de Route Télémédecine Grand Est 2021-2023.</li> <li>- Le Collectif Systèmes d'Information Médico-Social du Grand-Est (SIMS) et le Chargé de mission Ségur Numérique de la Moselle organiseront les réunions relatives au programme « ESMS Numérique ».</li> </ul> <p>La CAFPF jouera un rôle de facilitateur pour l'organisation de ces réunions et proposera la mise à disposition de salles de réunions.</p> <p>❖ <b>Encourager l'implication des conseillers numériques dans la promotion de services numériques dédiés à la santé</b></p> <p>Le développement de la e-santé est étroitement corrélé à la réduction de la fracture numérique. La lutte contre l'illectronisme figure parmi les démarches à mener en parallèle et se traduit notamment par le recrutement d'un conseiller numérique par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. Deux autres conseillers numériques ont également été recrutés, l'un par la ville de Forbach et l'autre par la ville de Behren-lès-Forbach. Leurs missions portent notamment sur la formation des habitants à l'utilisation quotidienne du numérique, la sensibilisation aux enjeux du numérique et l'accompagnement individuel dans la réalisation de certaines démarches administratives.</p> <p>L'année 2022 a marqué une accélération de la e-santé en France avec la mise à disposition de « Mon espace santé » pour tous les citoyens. Dans ce contexte, il sera demandé aux conseillers numériques de suivre les formations nécessaires pour accompagner les citoyens dans ce déploiement, puis d'informer le public (de façon individuelle ou collective) sur la création de « Mon espace santé », ses fonctionnalités et son utilité. En fonction des possibilités et des besoins, cet accompagnement pourra se poursuivre jusqu'à l'activation du compte.</p> <p>❖ <b>Intégration de la Communauté d'Agglomération au projet Territoire d'Innovation – Territoire de Santé de Demain (TI TSD)</b></p> <p>Au mois de mars 2023, la CAFPF a déposé sa candidature pour intégrer la communauté TI TSD. L'objectif de cette adhésion consiste à mettre en lien certains besoins de santé identifiés au niveau local avec des solutions numériques inscrites dans le projet TSD.</p>
<p><b>Durée de l'action</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Annuelle :      <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :      <input type="checkbox"/> Ponctuelle :</p> <p>Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS</p>
<p><b>Partenaires de l'action</b></p>	<p>PULSY CPAM ARS TI TSD</p>

<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>		<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville		
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Temps de travail des animateurs des réunions (Pulsy, Collectif SIMS, chargé de mission ARS) Temps de travail de la chargée de mission santé de la CAFPF pour le soutien à l'organisation des réunions Temps de travail des conseillers numériques Actions déployées dans le cadre du projet TI TSD	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (financement du poste de chargé de mission Ségur Numérique) Région Grand Est (participation au financement des postes de Pusly et du Collectif SIMS) CAFPF (financement du poste de la chargée de mission santé et du conseiller numérique) Communes de Forbach et de Behren-lès-Forbach (financement des postes de conseillers numériques) TI TSD	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de salles de réunions par la CAFPF	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 7 du PRS Grand Est		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)		
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de démarches engagées dans le domaine du numérique en santé - <u>Indicateur B</u> : Typologie des démarches engagées dans le domaine du numérique en santé		

<b>Action n°12</b>	<b>Favoriser l'installation des professionnels de santé</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le 7 juillet 2022, l'ARS Grand Est a publié la nouvelle cartographie des zones prioritaires ouvrant droit à des aides à l'installation en faveur des médecins généralistes. Ce zonage reflète la situation démographique fragile du territoire de la CAFPF. Sur les 21 communes que compte l'agglomération, 4 communes et 2 quartiers prioritaires figurent parmi les « zones d'intervention prioritaire » et 15 communes sont classées parmi les « zones d'action complémentaire ».</p> <p>Si l'on observe l'âge des professionnels de santé de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, 3 professions comptent exclusivement des personnes âgées de 55 ans et +, à savoir : les cardiologues, les pédiatres et les gynécologues. En ce qui concerne les médecins généralistes, au 1er janvier 2019, 78 % d'entre eux sont âgés de 55 ans et +, ce qui représente 17 points de plus que la proportion relevée à l'échelle du Département de la Moselle.</p> <p>D'après les données du Système National des Données de Santé du mois de décembre 2021, 20 % des médecins généralistes du territoire sont en âge de faire valoir leur droit à la retraite.</p> <p>Différentes aides visant à favoriser l'installation des professionnels de santé dans ces communes sont proposées par l'Assurance Maladie et l'ARS Grand Est. Les collectivités locales peuvent également apporter leur soutien pour encourager les installations et renforcer la coordination entre les acteurs.</p> <p>Accompagner une installation sur un territoire signifie accompagner un projet de vie en tenant compte du réseau de professionnels de santé, des services de proximité, du travail du conjoint, des enfants, etc. L'attractivité du territoire se décline selon ces différents paramètres qu'il conviendra d'étudier et de mettre en valeur.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Améliorer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de santé	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Proposer des aides à l'installation des professionnels de santé Créer des supports de communication mettant en avant les atouts du territoire Engager un travail partenarial avec le dispositif d'aide à l'installation GEMINSTAL	

<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> En concertation avec l'ARS Grand Est et la CPAM de Moselle: engager une réflexion avec les élus de la CAFPF quant à l'élaboration d'un règlement d'aide à l'installation des professionnels de santé, tout en tenant compte de l'ensemble des aides à l'installation existantes (CAIM, COSCOM, COTRAM, CESP, CDE, ASI, CSTM, ADEC etc.)</p> <p>Il s'agira de définir les professionnels de santé éligibles, les conditions d'attribution, le type de dépenses qui pourront être prises en compte, le montant maximal de l'aide par professionnel de santé.</p> <p>Le choix du lieu d'installation étant multifactoriel, les aides à l'installation ne suffisent pas à influencer ce choix. Les jeunes professionnels de santé aspirent à un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Cet équilibre est primordial pour préserver la qualité de vie des professionnels de santé mais aussi celle de leurs patients. C'est pourquoi il faudrait également réussir à mettre en avant les atouts du territoire :</p> <p><b>Etape 2 :</b> Création de support de communication permettant de mettre en valeur la qualité de vie du territoire, incluant l'environnement professionnel (réseau de professionnels de santé) et personnel (dynamisme économique pouvant être un atout pour le travail du conjoint, pluralité des commerces, services ou équipements, vie associative, loisirs, culture etc.).</p> <p>Il paraît important d'associer autant que possible les professionnels et établissements de santé (notamment l'Hôpital Marie-Madeleine de Forbach) à ce projet.</p> <p>❖ Engager un travail partenarial avec le dispositif d'aide à l'installation GEMINSTAL (Grand Est Médecins INSTALLation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part pour que la CAFPF puisse orienter les étudiants en médecine, les internes et les jeunes médecins de toutes spécialités vers ce dispositif afin qu'ils soient accompagnés dans la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel ;</li> <li>- D'autre part pour que le dispositif GEMINSTAL puisse informer les jeunes professionnels de santé quant aux opportunités du territoire de la CAFPF (éventuelle aide financière à l'installation, accompagnement à la recherche d'un local, d'un logement, d'un mode de garde etc.)</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	ARS Grand Est Dispositif Geminstal Professionnels et établissements de santé (notamment l'Hôpital Marie-Madeleine de Forbach)	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	* <b>Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Enveloppe à définir par le conseil communautaire

	<i>Financeurs et montants</i> Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	CAFPF
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 2 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Typologie des critères permettant de qualifier un territoire comme "attractif"</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Notes attribuées par les professionnels de santé au territoire par rapport à ces critères (sur une échelle de 1 à 5)</li> </ul>	

<b>Action n°13</b>	<b>Qualité d'accueil des étudiants en médecine</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La démographie médicale du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France laisse présager de nombreux départs en retraite dans les 10 prochaines années. 3 professions (les cardiologues, les pédiatres et les gynécologues) comptent exclusivement des personnes âgées de plus de 55 ans et 78 % des médecins généralistes sont âgés de plus de 55 ans.</p> <p>L'installation de nouveaux professionnels de santé est donc déterminante pour garantir l'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Pour agir sur le nombre d'installations de nouveaux médecins, il paraît important de ne pas négliger la période de formation (internat voire externat), qui, au travers des stages (hospitaliers ou ambulatoires), offre l'occasion de mettre en avant les atouts d'un territoire. Il est indéniable qu'un étudiant s'installera prioritairement dans un lieu qu'il connaît.</p> <p>Les stages vont permettre aux étudiants de découvrir les différents modes d'exercice, les besoins spécifiques des populations, les réseaux de professionnels de santé. Au-delà de la découverte professionnelle, il s'agit également d'une période d'immersion dans un bassin de vie qui leur permet d'entrevoir ses dynamiques, ses ressources d'attractivité, ses richesses culturelles et patrimoniales.</p> <p>Les étudiants en médecine réalisent leurs deux premiers cycles d'études dans de grandes villes universitaires. Cela sous-entend que pendant au minimum six ans, ils résident dans un territoire urbain et n'apprennent la médecine que par un prisme majoritairement urbain et hospitalier. Pour attirer un maximum d'étudiants, il est nécessaire que le territoire soit connu et attractif.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Améliorer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de santé	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Améliorer la qualité d'accueil des internes en médecine au moment de leur arrivée sur le territoire et durant leur séjour	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>❖ <b>Réflexion quant à l'octroi d'une bourse de stage</b></p> <p>Les collectivités territoriales peuvent proposer des bourses de stage (ou « indemnité de logement et de déplacement ») aux étudiants en santé lorsqu'ils effectuent leurs stages dans des zones sous-denses telles qu'elles</p>	

ont été définies par l'ARS. Il conviendra d'en échanger avec les élus et s'ils le souhaitent, de définir les règles de versement, tout en sachant que le plafond ainsi que les conditions d'attribution sont définis au niveau réglementaire (Articles Article L1511-8 et D1511-52 à 56 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### ❖ **Organiser des journées d'accueil des nouveaux internes en médecine**

A chaque nouveau semestre, il conviendra d'organiser une journée d'accueil réservée aux nouveaux internes en médecine. L'objectif consiste à donner envie aux futurs professionnels de santé de venir travailler ou de s'installer sur le territoire de la CAFPF, à l'issue de leurs études.

Cette journée devra permettre aux nouveaux internes de découvrir la richesse culturelle, patrimoniale, naturelle du territoire, les services disponibles (les équipements publics, les équipements sportifs) ainsi que la qualité de vie (loisirs, bars, restaurants). Le programme de cette journée sera notamment co-construit avec l'Office de Tourisme du Pays de Forbach.

Dans le prolongement de cette action, il pourrait être intéressant de réfléchir avec l'hôpital à l'élaboration d'une charte pour l'accueil des étudiants en santé. Une réflexion sera également menée pour encourager l'hôpital à accueillir davantage d'internes en phase de « consolidation ». S'agissant d'une phase de transition vers l'exercice futur en pleine responsabilité, la période que l'interne passera sur le territoire à cette occasion pourra l'encourager à y rester ultérieurement.

#### ❖ **Le logement des étudiants en médecine**

Les contraintes financières et organisationnelles pour les étudiants en médecine sont souvent importantes compte-tenu de leurs déplacements multiples au cours de leur formation.

Actuellement, l'hôpital dispose d'une quarantaine de logements pouvant être proposés aux internes, FFI, et praticiens attachés/associés. Néanmoins, l'hôpital ne dispose pas d'un service spécifiquement dédié à la gestion et l'entretien de ces logements et les chambres sont dispersées à divers endroits de la commune.

La CAFPF et certains propriétaires privés disposent d'espaces à réhabiliter, dont la destination n'est pas encore totalement définie. La réflexion visant à créer des logements pour les étudiants en médecine pourrait être engagée.

L'objectif serait d'offrir aux internes en médecine un cadre de vie confortable et moderne, avec un maximum de souplesse quant à l'occupation des locaux (durée d'occupation variable selon les besoins) et au versement d'une contribution financière (et non versement d'un loyer) comprenant les assurances, l'abonnement internet et autres achats en cas de besoin. Le but est également d'encourager la cohésion entre les internes et la rencontre de partenaires du territoire (professionnels de santé et élus). C'est pourquoi des moments conviviaux pourraient être organisés durant leur période de stage. Cette maison pourrait également être accessible aux remplaçants des médecins libéraux.

	<b>❖ Promotion de la Maîtrise de Stage Universitaire</b>  Dans le cadre de la constitution de la CPTS, les professionnels de santé ont l'intention de rencontrer certains partenaires, dont le Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. A cette occasion, la nécessité de disposer d'un vivier de médecins disposant de la maîtrise de stage universitaire sera soulignée. En effet, plusieurs études démontrent le lien significatif qui existe entre la réalisation de stages ambulatoires et l'installation, à la fois sur le type d'activité, sur les territoires d'installation mais également sur le délai d'installation <sup>4</sup> . Par ailleurs, ce temps d'échange sera également l'occasion de rappeler l'existence d'une aide de la Région Grand Est relative à l'agrément de Maître de Stage Universitaire. Cette aide couvre les frais d'inscription et les frais de déplacement et concerne les médecins généralistes installés au sein d'une ZIP ou d'une ZAC de la Région Grand Est.	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :  Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	Hôpital Marie-Madeleine de Forbach Office de tourisme du Pays de Forbach Région Grand Est ARS	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i> <i>Financiers et montants</i> Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	Enveloppe à définir  CAFPF Région Grand Est (création de lieux d'hébergement)
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 2 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	

<sup>4</sup> Enquête de l'ISNAR-IMG – Janvier 2020 : <https://www.isnar-img.com/wp-content/uploads/200127-Impact-du-DES-de-MG-sur-l'installation-des-jeunes-MG-Document-ISNAR-IMG.pdf>

**Principaux indicateurs  
d'évaluation retenus**

**Indicateurs de processus** : se référer à la fiche d'évaluation des actions

**Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :**

- Indicateur A : Typologie des critères permettant de qualifier un territoire comme "attractif"
- Indicateur B : Notes attribuées par les professionnels de santé au territoire par rapport à ces critères (sur une échelle de 1 à 5)

<b>Action n°14</b>	<b>Soutien au développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Il existe aujourd'hui différents niveaux de coordination entre acteurs de la santé, complémentaires les uns des autres, susceptibles de proposer une prise en charge adaptée aux besoins des patients et de répondre aux attentes des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un niveau de coordination organisé à l'échelle d'une patientèle pour apporter une réponse coordonnée de proximité aux besoins de prise en charge des patients. Ce niveau correspond à la coordination organisée au niveau des équipes de soins primaires (ESP), des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé (CD).</li> <li>- Un niveau de coordination à l'échelle d'un territoire où les professionnels de santé s'organisent pour apporter une réponse collective aux besoins de santé dans une approche de responsabilité populationnelle. Ce niveau de coordination correspond aux missions confiées aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).</li> </ul> <p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) compte actuellement 6 centres de santé (1 à Behren-Lès-Forbach, 2 à Forbach, 1 à Petite Rosselle, 1 à Schoeneck et 1 à Stiring-Wendel). Il s'agit quasi exclusivement d'établissements accueillant des médecins généralistes. Le territoire compte une équipe de soins primaires, mais aucune Maison de Santé Pluriprofessionnelle.</p> <p>Réunis le 29 juin 2022 à l'initiative de la CAFPF, les professionnels de santé ont pu assister à une réunion d'information animée par la Fédération de l'Exercice coordonné et des Maisons de Santé du Grand Est (FEMAGE) au sujet des modes d'exercices coordonnés. La mobilisation d'une cinquantaine de professionnels de santé démontre leur intérêt croissant pour ce type d'organisations. Initiée à l'issue de cette réunion, la constitution d'une CPTS sur le territoire de Forbach et Freyming Merlebach permettra à la CAFPF d'avoir un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre des projets décrits dans présente fiche-action.</p> <p>La nécessité de faire évoluer le modèle de soins dans un contexte marqué notamment par la prévalence accrue des maladies chroniques et le vieillissement de la population s'impose de plus en plus dans les discussions entre professionnels de santé. Les élus partagent cet objectif et encouragent les professionnels de santé à s'engager dans ce sens et à construire un projet de santé de territoire.</p> <p>Par ailleurs, les jeunes médecins aspirent à des pratiques différentes : travailler de manière coordonnée et regroupée avec les autres professionnels de santé impliqués dans le suivi quotidien des patients. Il paraît donc important d'accompagner cette réorganisation de l'offre de soins et de participer à la mise en relation entre professionnels de santé.</p>	

<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 02.0 - Promouvoir et accompagner la mise en œuvre des protocoles de coopération dans le champ ambulatoire
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectifs spécifiques</b>	Améliorer la coordination des professionnels de santé du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	Soutenir le développement d'exercices coordonnés et la mise en relation des acteurs de la santé
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser des réunions d'informations au sujet de l'exercice coordonné pluriprofessionnel pour permettre aux professionnels de cerner les enjeux et les opportunités que présentent ces modalités d'organisation ;</li>   <li>Réorienter les professionnels qui souhaitent engager des projets vers les bons interlocuteurs ;</li>   <li>❖ Faciliter l'organisation d'évènements permettant aux professionnels de santé et établissements de santé de se rencontrer ;</li>   <li>❖ Encourager et soutenir le développement d'Equipes de Soins Primaires et de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ;</li>   <li>A ce titre, une équipe de professionnels de santé (médecins généralistes, internes en médecine générale, infirmières, sage-femme) s'est manifestée auprès de la CAFPF en faisant part de leur souhait de se regrouper et d'élaborer un projet de santé. Consciente que le développement des collaborations entre professionnels de santé constitue l'un des leviers pour espérer convaincre de nouveaux médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de rejoindre son territoire, la CAFPF s'est saisie de cette opportunité et a engagé un projet de réhabilitation de l'ancien centre de rééducation fonctionnelle situé sur le site Sainte Barbe à Forbach. Cette structure accueillera la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle.</li>   <li>❖ Encourager et soutenir le développement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Porte de France ;</li>   <li>❖ En partenariat avec la CPTS Porte de France, organiser des réunions d'information relatives aux dispositifs visant à libérer du temps médical (Asalée, IPA, Assistant médical). La plus-value de ces réunions résidera dans la capacité à faire intervenir des professionnels de santé ayant déjà eu recours à ces professionnels et à guider les professionnels ultérieurement dans les étapes de mises en œuvre concrètes de ces dispositifs.</li> </ul>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin : date d'échéance du CLS
<b>Partenaires de l'action</b>	FEMAGE URPS Médecins Libéraux CPAM ARS

	CPTS Porte de France REGION GRAND EST ETAT	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Temps de travail de la Chargée de mission Santé de la CAFPF selon les projets  Projet de réhabilitation de l'ancien CRF pour créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle : 2,5 millions d'€ (hors études)
	<i>Financeurs et montants</i>	CAFPF ETAT REGION GRAND EST
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de salles de réunion
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 2 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de professionnels de santé déclarant être intéressés ou engagés dans un projet d'exercice coordonné pluriprofessionnel - <u>Indicateur B</u> : Typologie des professionnels de santé intéressés ou engagés dans un projet d'exercice coordonné pluriprofessionnel	

<b>Action n°15</b>	<b>Installation du Groupement Médical de Soins Immédiat à Forbach</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Groupement Médical de Soins Immédiats GMSI
	<i>Personne référente</i>	Umit YILDIRIM
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le Groupement Médical de Soins Immédiat du Grand Est (GMSI-GE) a pour projet de s'implanter dans un secteur géographique carencé en médecins traitants avec des services d'urgences à saturation.</p> <p>Le développement et la structuration des soins de proximité et du travail coordonné sont des axes prioritaires de la politique de l'ARS Grand Est. Il convient de constater que la crise de la démographie médicale a été mieux supportée dans les territoires où se trouvaient des maisons de santé pluriprofessionnelles (exemple de la Meuse).</p> <p>L'exercice pluri professionnel en maisons, pôles et centres de santé, comparativement à l'exercice « standard » isolé ou regroupé mono disciplinaire est plus performant notamment pour les sites les plus intégrés, coordonnés et coopératifs (évaluation IRDES).</p> <p>Au-delà du maillage territorial, il importe également de soutenir la structuration progressive des équipes de soins coordonnés et la pérennisation des structures dans le cadre d'une démarche qualité.</p> <p>La santé est devenue la première préoccupation avec l'emploi de nos concitoyens, légitimement attachés à un système de santé de qualité et solidaire, préservant un accès aux soins pour tous. Ils considèrent notre système de santé comme un élément majeur constitutif de notre pacte républicain et de ses valeurs. Ils savent aussi que notre système doit faire face à des défis majeurs, lesquels sont encore plus marqués dans notre région.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectif spécifique</b>	Varier les modes d'exercices à proposer aux professionnels de santé	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Créer un nouveau centre de santé sur le territoire de la CAFPF	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Le GMSI répond aux besoins de la population, notamment les personnes en situation de précarité qui ne disposent pas de moyens suffisants pour se déplacer, ou la population fragile comme les personnes âgées en assurant une prise en charge de proximité et en pratiquant des tarifs conventionnés de secteur 1 avec pratique du tiers payant.</p> <p>Le GMSI apporte une réponse immédiate aux patients qui sont souvent sans médecin traitant et réduit les flux aux urgences de l'hôpital, en particulier les</p>	

	<p>patients qui pourraient être pris en charge en ambulatoire sans recours à un plateau technique de manière immédiate (imagerie, biologie).</p> <p>En effet, le recours par défaut aux urgences hospitalières est notamment le fruit d'une faible densité de médecins traitants sur le territoire.</p> <p>Les enjeux auxquels répond la création du GMSI sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux ;</li> <li>- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;</li> <li>- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé ;</li> <li>- Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers.</li> </ul> <p>Le GMSI a ouvert ses portes dans des locaux temporaires à Forbach en date du 24/06/2023.</p> <p>Actuellement il est ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis de 08h à 17h.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
	Début : _____ Fin : _____	
<b>Partenaires de l'action</b>		
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	
	Financiers et montants	
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Contexte économique et politique</b> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques ( <i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i> )	
	<b>Autre(s)</b>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		

<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de professionnels déclarant que la variété des modes d'exercice disponibles sur le territoire a eu un impact sur leur choix d'installation.</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Typologie des professionnels déclarant que la variété des modes d'exercice disponibles sur le territoire a eu un impact sur leur choix d'installation.</li> </ul>

<b>Action n°16</b>	<b>L'activité physique au service de la santé</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cté d'Agglomération Forbach Porte de France
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La part de la population du territoire de l'Agglomération de Forbach exonérée au titre d'une Affection Longue Durée (ALD) s'élève à 28.9 %, contre 25.6% au niveau départemental et 23.4 % au niveau national.</p> <p>La prévalence des ALD est en constante évolution. A titre d'exemple, pour le département de la Moselle, le nombre de cas d'ALD dans la catégorie du Diabète de type 1 et de type 2 est passé de 26 054 cas à 46 088 cas entre 2005 et 2014.</p> <p>Il est aujourd'hui établi que l'activité physique est un facteur de prévention de certaines maladies chroniques et qu'elle facilite la réhabilitation dans certaines pathologies (cancer, maladies respiratoires, maladies métaboliques, maladies cardio-neuro-vasculaires). L'inactivité physique peut également être source de stress mental et de perte d'autonomie.</p> <p>Il convient donc d'encourager la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie par un développement de l'offre de pratique, l'amélioration de la lisibilité de certains dispositifs permettant la prise en charge de séances d'activités physiques adaptées et l'aménagement de l'espace public dans une démarche de design actif.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Améliorer le recours à une activité physique pour tous les publics	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Développer le sport - santé à l'attention des habitants de la CAFPF Informer le public de l'existence du programme « Je t'aime mon cœur » Mobiliser les médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme « Je t'aime mon cœur » Sensibiliser les élus locaux aux modes d'aménagement de l'espace public favorisant l'activité physique	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	❖ <b><u>Création de créneaux sport-santé</u></b>  Les évolutions législatives et réglementaires majeures de modernisation du système de santé servent de cadre à la dispensation d'activités physiques comme une thérapeutique non médicamenteuse à l'attention des personnes en ALD ou en situation d'obésité.	

A l'échelle de la Région Grand Est, un plan régional « Activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022 » a été adopté le 12 juillet 2018 et a notamment donné naissance au dispositif « Prescri' Mouv » qui permet la prise en charge de patients par l'activité physique et sportive sur prescription de leur médecin.

Par ailleurs, le Ministère des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont créé un programme « Maisons Sport-Santé » en 2019 auquel a candidaté le Département de la Moselle qui a obtenu sa labellisation en 2020. Dans ce cadre, l'association Moselle Mouv' poursuit également l'objectif de prise en charge du patient par l'activité physique et sportive sur prescription médicale.

Les deux dispositifs proposent le même schéma d'intervention, à savoir la prescription de l'activité physique par le médecin traitant puis la réalisation d'un entretien entre le patient et un professionnel de l'activité physique adaptée (APA) ou un masseur kinésithérapeute. En fonction des conclusions, le patient se voit proposer un type de parcours spécifique :

- Soit des séances animées par un éducateur APA ou un masseur kinésithérapeute,
- soit une orientation vers des séances de « sport-santé » au sein d'un équipement sportif, d'un club, d'une association ou d'une salle de sport ayant préalablement obtenu un label,
- soit de simples conseils en matière d'activité physique.

La labellisation est un gage de qualité au sens où les structures retenues doivent répondre à un cahier des charges précis qui exige notamment un niveau de formation spécifique pour les éducateurs sportifs qui prendront en charge les patients.

La piscine olympique Jean Eric BOUSCH de Forbach, gérée par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France compte 7 maîtres-nageurs disposant des qualifications requises pour accéder à la formation d'Educateurs « Sport-santé ». Il leur est proposé de se former afin de pouvoir accueillir ultérieurement des patients dans le cadre de séances « Sport-santé ».

**Etape 1 :** Formation des maîtres-nageurs de la piscine olympique communautaire Jean Eric BOUSCH (Niveau 1 : tronc commun ayant pour objectif de former l'éducateur à comprendre et animer l'activité physique quel que soit l'âge ou l'état de santé du pratiquant et Niveau 2 : module spécifique «Pathologies Chroniques» spécialement développé pour former les éducateurs professionnels aux affections de longue durée)

**Etape 2 :** Construction des créneaux sport-santé avec le Directeur de la piscine olympique communautaire Jean Eric BOUSCH et son équipe : contenu des séances, planning, modalités de suivi du patient.

**Etape 3 :** Demande de labellisation des créneaux sport-santé auprès de Prescri'mouv et Moselle Mouv' puis mise en œuvre des séances.

❖ **Participation au défi « A l'école / au boulot, j'y vais autrement »**

Organisé tout au long du mois de mai, l'objectif de cette action est d'inciter un maximum d'élèves et de salariés à se rendre à l'école et sur leurs lieux de travail par des modes de déplacement durables : marche, vélo, trottinette, trottinette etc. Le défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre

d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec les collectivités et territoires partenaires du Grand Est. La Communauté d'Agglomération a organisé le défi en 2022. A cette occasion, 10 établissements scolaires ont participé pour un total de 12000 kms effectués. L'objectif consiste donc à renouveler cette action qui incite les élèves, leurs parents et les salariés à favoriser l'activité physique et à adopter de nouvelles habitudes.

❖ **Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap**

Le code du sport indique que « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». C'est notamment dans cette optique que la Ville de Forbach s'implique depuis 2021 à nouer des partenariats entre les associations sportives et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. L'objectif consiste à instaurer les conditions nécessaires afin que les personnes en situation de handicap puissent accéder aux disciplines sportives de leur choix. A plus long terme, la Ville de Forbach encourage également la création de sections sportives adaptées dans les clubs et les associations locales.

D'autres communes mènent également des projets visant la promotion des activités physiques et sportives pour tous. C'est par exemple le cas de la commune de Stiring-Wendel qui propose des animations dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, notamment la découverte par les élèves d'école primaire de certaines disciplines adaptées aux personnes en situation de handicap (basket fauteuil, boccia, fléchettes pendulaires).

Ces initiatives méritent d'être soulignées dans le but d'être déployées dans d'autres communes et d'encourager les élus et les associations à s'investir dans le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Une session d'information visant à présenter les modalités d'accueil du public en situation de handicap au sein des associations pourra être envisagée.

❖ **Encourager l'adhésion des patients aux programmes de réduction des risques cardiovasculaires**

Le bassin houiller compte parmi les territoires ciblés par le programme « Je t'aime mon cœur » qui aide les patients âgés de 30 à 65 ans porteur d'au moins un facteur de risque cardiovasculaire à mieux gérer leur stress, arrêter ou diminuer leur consommation de tabac, manger différemment ou perdre du poids, se sentir mieux dans leur corps et dans leur tête.

Les médecins généralistes représentent la porte d'entrée des patients dans le programme. Pour cela, il leur suffit de compléter une fiche de repérage des facteurs de risques du patient qui contactera ensuite le coordonnateur local du programme « Je t'aime mon cœur ». Suite à un entretien initial, le patient se verra proposer un accompagnement gratuit par une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmières, diététicienne, psychologue, enseignant en activité physique adaptée, tabacologue.

A travers les outils de communication dont dispose l'agglomération (notamment les réseaux sociaux et le bulletin d'information), il paraît important de rappeler au grand public l'existence du programme « Je t'aime mon cœur » et les modalités d'accès. Des flyers du programme pourront également être



		Ville de Forbach ADEME
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition de salles de réunion
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est PRSE 4	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant s'être engagées dans une démarche d'activité physique</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Nombre de projets d'aménagement ayant intégré la notion d'urbanisme favorable à la santé</li> </ul>	

<b>Action n°17</b>	<b>P'tits ateliers nutritifs</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	Structure :	MSA Lorraine
	Personne référente	Louise BENOIT – Gladys CAPPELLA 06 37 25 21 87 - 06 03 22 95 46 Equipe Prévention Santé – Organisation des soins <a href="mailto:medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr">medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Malgré l'absence de données récentes concernant la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant, sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF), certaines études permettent d'avoir un aperçu de la situation. Ainsi, dans le cadre d'une étude réalisée en 2014-2015 par un groupe de travail régional composé de l'ARS, du Rectorat, des Centres Spécialisés de l'Obésité de Lorraine, de l'ORSAS Lorraine et de l'École de Santé Publique de l'Université de Lorraine, il a été établi que le bassin houiller figurait parmi les 3 territoires présentant des taux significativement supérieurs au niveau régional, avec un taux de 17,8 % d'enfants de grande section de maternelle en situation de surpoids et d'obésité.</p> <p>Une étude réalisée par l'ORSAS Lorraine en 2008 («L'obésité infantile en Lorraine») révélait déjà une opposition entre le Nord-Est et le Sud-Ouest de la région Lorraine, avec une prévalence du surpoids parmi les enfants en grande section de maternelle qui atteignait 18,8% dans le Bassin houiller contre 14.1 % en Lorraine.</p> <p>Plus récemment, selon une étude réalisée par Léa KEMMER en 2020 dans le cadre d'une thèse de médecine auprès de 425 enfants de 4 ans tirés au sort parmi les 596 écoles maternelles de Moselle, la prévalence du surpoids infantile s'établissait à 16%.</p> <p>Cette croissance de l'obésité est inquiétante dans la mesure où elle représente un important facteur de risque de maladies cardiovasculaires et de diabète. Bien que les maladies liées à l'obésité se déclarent rarement pendant l'enfance, c'est pourtant à partir de cet âge que les habitudes alimentaires conduisant à l'obésité sont prises. De plus, c'est dès le plus jeune âge que l'enfant obèse commence à souffrir du regard des autres et rencontre des limites dans ses capacités physiques et ses possibilités d'activité.</p> <p>De manière générale, l'alimentation des dernières décennies est plus riche. Ceci est favorisé par l'augmentation de la taille des portions, de même qu'une densité énergétique plus élevée, et par des prix alimentaires favorisant l'achat d'aliments de basse qualité nutritionnelle.</p> <p>Face à ces constats, l'apport de connaissances, de conseils et d'astuces à destination des parents et futurs parents sur l'alimentation des tout-petits paraît important.</p> <p>Au travers des « P'tits ateliers nutritifs », la Mutualité Sociale Agricole (MSA) apporte aux parents d'enfants âgés de 0 à 2 ans et aux femmes enceintes des</p>	

	connaissances sur les étapes de l'alimentation et du développement de l'enfant, grâce à des astuces et des conseils pratiques.
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectifs spécifiques</b>	Promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	Faire connaître le programme aux femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et aux parents d'enfants de moins de 2 ans. Inviter le public cible aux webinaires proposés leur permettant d'acquérir des connaissances et des conseils pratiques en matière d'équilibre alimentaire du jeune enfant
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Les petits ateliers nutritifs permettent aux parents des échanges entre pairs et d'acquérir des connaissances validées sur l'alimentation du jeune enfant en lien avec le développement psychomoteur de l'enfant.</p> <p>Ils apportent des réponses concrètes et des conseils pratiques sur l'équilibre alimentaire, l'étape de la diversification alimentaire et les bons achats pour la santé.</p> <p><b>Etape 1 :</b> Faire connaître le programme aux femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et aux parents d'enfants de moins de 2 ans. Dans ce cadre, une démarche envers la PMI, les sages-femmes libérales et l'Hôpital Marie-Madeleine de Forbach sera engagée pour s'assurer du relais de l'information.</p> <p><b>Etape 2 :</b> A partir de janvier 2023, inviter le public cible aux webinaires. Ces ateliers interactifs se déroulent exclusivement à distance en soirée de 20h30 à 22h (les lundis, mardis et jeudis) ou le samedi de 14h à 15h30. La période d'animation s'étend approximativement de fin septembre à juin.</p> <p>Les ateliers se déclinent en 3 sessions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'équilibre alimentaire (atelier généraliste),</li> <li>2. La diversification alimentaire,</li> <li>3. Le bon choix des produits.</li> </ol> <p>La participation aux ateliers est gratuite, sur inscription. Les sessions se déroulent via le site de la MSA. Elles sont limitées à 25 participants.</p> <p>Les ateliers sont animés par une diététicienne recrutée et formée par la MSA.</p> <p>Un groupe Facebook a été créé pour permettre aux participants de pouvoir continuer à échanger entre eux à la suite des ateliers.</p>

<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : A partir de la signature du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	CAFPF Hôpital Marie Madeleine PMI Diététiciennes CCMSA Réseaux associatifs Collectivités Pédiatres	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et les parents d'enfants de 0 à 24 mois	
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	MSA
	<i>Financeurs et montants</i>	MSA
	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	Communication (collectivité, PMI)
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
	<b>Environnement social</b> <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat</b> : - <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant avoir l'intention de suivre une ou plusieurs recommandations issues des actions <u>Indicateur B</u> : Typologie des recommandations que ces personnes ont l'intention de suivre	

<b>Action n°18</b>	<b>Eveil à l'approche sensorielle de l'alimentation</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	Structure :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)
	Personne référente	Fabrice COLSON Chargé de Mission Alimentation <a href="mailto:fabrice.colson@agriculture.gouv.fr">fabrice.colson@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Une alimentation équilibrée contribue pour une très large part au bien-être physique et mental. À l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre plus d'un quart de la population de l'agglomération de Forbach : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète ou dénutrition.</p> <p>A l'heure où les pratiques alimentaires se traduisent par une consommation importante de lipides, un usage répandu de produits prêts à consommer, une progression de la restauration hors domicile, l'expansion de la grande distribution dans les circuits d'approvisionnement, il paraît important d'inviter les enfants dès leur plus jeune âge à apprécier les aliments connus ou inconnus, à trouver du plaisir à déguster, à se concentrer sur leurs sensations et à dompter leur appréhension envers les aliments moins appréciés.</p> <p>Au cœur du dispositif des « classes du goût » piloté et financé en Région Grand Est par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), repose la valorisation des trois fonctions de l'acte de manger : l'acte vital qui permet de se nourrir, l'acte de plaisir qui permet de se réjouir et l'acte social qui permet de se réunir.</p> <p>Ce dispositif revêt un intérêt particulier car il permet à la fois d'enrichir les connaissances des enfants quant à la diversité des aliments mais également de les inviter à mieux identifier leurs ressentis et leurs préférences alimentaires et de prêter attention aux perceptions des autres. Le fait de s'approprier un pouvoir de décision sur son alimentation favorise des changements comportementaux durables et propices à la santé.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du dépistage infirmier réalisé auprès d'élèves de 6<sup>ème</sup> en juin 2022, une infirmière scolaire du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) relève que 70 % des élèves auraient besoin d'un apport de connaissances quant aux valeurs nutritionnelles des aliments. La mise en œuvre du dispositif « Classes du goût » dès l'école primaire contribuerait à l'atteinte de cet objectif.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé	

<b>Objectifs opérationnels</b>	Renforcer les connaissances des professionnels en charge de l'éducation de l'enfant en ce qui concerne l'approche sensorielle de l'alimentation afin qu'ils puissent animer des séances de sensibilisation au goût et à l'alimentation
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>La mise en œuvre du dispositif « Classes du goût » se traduit par <b>la formation des acteurs en charge de l'éducation de l'enfant à l'éducation au goût et à l'alimentation</b>. Conçu initialement à l'attention des enseignants du cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>), il s'adresse également à d'autres intervenants, dont les animateurs périscolaires, les agents de restauration en charge de la pause méridienne, les élus ou agents communaux en charge des affaires scolaires, les infirmiers.ières scolaires, etc. Cette formation peut également être proposée aux associations porteuses de jardins partagés.</p> <p>L'objectif est que l'ensemble de ces professionnels puissent monter en compétence dans l'approche sensorielle de l'alimentation puis animer des séances afin que les enfants bénéficient, à tous les niveaux de leur prise en charge éducative, d'une sensibilisation à l'éducation au goût et à l'alimentation.</p> <p><b>Etape 1 :</b> Diffuser l'information relative au dispositif à l'ensemble des acteurs cités ci-dessus et constituer le groupe qui participera à la formation.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Mise en œuvre de la formation qui comprend les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Favoriser l'estime de soi et améliorer sa relation aux autres <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en évidence la différence interindividuelle</li> <li>- Développer les compétences psychosociales</li> <li>- Favoriser l'estime de soi, la confiance en soi et l'autonomie</li> <li>- Favoriser la socialisation et l'esprit citoyen</li> </ul> </li> <li>❖ Développer la capacité à goûter, à verbaliser les sensations et à choisir les aliments <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la curiosité, l'aptitude à goûter</li> <li>- Encourager la verbalisation des perceptions pour communiquer et échanger</li> <li>- Développer l'esprit d'analyse et l'esprit critique permettant de faire des choix éclairés</li> <li>- Comprendre l'origine des aliments en lien avec l'agriculture</li> </ul> </li> <li>❖ Donner toute la dimension de l'acte de manger : se nourrir, se réjouir, se réunir <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter le plaisir et la convivialité dans l'acte de manger</li> <li>- Proposer une alternative aux approches nutritionnelles de l'alimentation</li> </ul> </li> </ul> <p>Le déroulement de la formation comprend notamment les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Questionnement autour du fait alimentaire : Pourquoi mangeons-nous ? Trois fonctions vont se dégager autour de l'acte de manger : vivre, se réjouir et se réunir ;</li> <li>❖ Exercice de dégustation : les 5 sens en éveil. Le participant est invité à découvrir un aliment en 3 étapes : Avant la mise en bouche en relevant les informations visuelles, tactiles, olfactives et auditives, pendant la mise en bouche en se concentrant sur les sensations en bouche, après la mise en bouche et une fois l'aliment avalé en notant les sensations persistantes. A chaque étape, le participant est invité à noter la manière et le sens avec lesquels il aura pu capter les informations.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le thème des saveurs : le formateur demande aux participants de nommer des saveurs et de citer des exemples d'aliments. Il complète les informations des participants en introduisant la notion de continuum de saveurs et la difficulté sémantique pour décrire les saveurs.</li> <li>❖ Le thème des odeurs : Travail autour d'échantillons de différentes odeurs. Il s'agit de dépasser la réaction hédonique (j'aime/j'aime pas) pour aller vers l'évocation de souvenirs puis de manière plus objective vers le classement en familles d'odeurs et l'identification de la source odorante.</li> <li>❖ Ateliers auditifs et tactiles</li> <li>❖ Echanges autour d'outils et ressources autour du goût</li> </ul> <p>Cette formation se déroule sur une journée. Un temps d'accompagnement et d'échange sur les actions mises en place à l'issue de la formation et sur les éventuelles difficultés rencontrées est prévu dans le programme.</p> <p>Cette formation serait l'occasion de favoriser la connaissance des modes de production et la découverte de notre patrimoine alimentaire local. A ce titre et en relation avec le Projet Alimentaire Territorial, il pourrait être intéressant de faire intervenir, lors d'un « menu local », des producteurs dont les aliments seraient consommés à cette occasion.</p> <p>Ce temps de formation pourrait également permettre aux jardins partagés du territoire ou à certaines associations (Unis pour la Terre, Consom'acteurs) de présenter leurs activités et de proposer des projets aux enseignants, notamment pour évoquer la saisonnalité des aliments et leurs modes de culture.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
<b>Partenaires de l'action</b>	Education nationale Communes Porteurs de jardins partagés Associations locales impliquées dans la promotion d'une alimentation saine et durable	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Coût de la formation Interventions de porteurs de Jardins Partagés ou d'associations pour animer des actions dans les écoles
	<i>Financeurs et montants</i>	DRAAF pour la formation « Classes du goût » ARS / Région / CAFPF pour les interventions dans les écoles Régime Local d'Assurance Maladie
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	CAFPF pour la logistique
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
	<b>Environnement social</b> <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> )	

<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Il s'agit plutôt d'un objectif secondaire. A travers les actions qui seront mises en place au sein des écoles, les enfants (et leurs parents) seront sensibilisés à l'intérêt d'opter pour une alimentation saine et de qualité. L'intervention de certaines associations (ex : jardins partagés, consom'acteurs) permettrait également de valoriser certaines initiatives visant la lutte contre la précarité alimentaire (confection de paniers solidaires, achats groupés de produits alimentaires).
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant avoir l'intention de suivre une ou plusieurs recommandations issues des actions</li> <li><u>Indicateur B</u> : Typologie des recommandations que ces personnes ont l'intention de suivre</li> </ul>

<b>Action n°19 a)</b>	<b>Programme de sensibilisation aux enjeux de la nutrition et d'une alimentation saine et durable</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	Structure :	Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
	Personnes référentes	Audrey Zimmer, Chargée de développement Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Les enjeux liés à l'alimentation sont multiples : sanitaire, social, territorial et environnemental. Du point de vue sanitaire, il est prouvé qu'une mauvaise alimentation peut entraîner de nombreuses pathologies (notamment cancers, maladies cardiovasculaires, diabète). Du point de vue social, l'alimentation constitue généralement la première variable d'ajustement du budget quotidien des ménages, le peu de moyens financiers pouvant entraîner une situation d'insécurité alimentaire<sup>5</sup>. Du point de vue territorial, il paraît important de pouvoir offrir un espace de rencontre et de dialogue entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités locales et les consommateurs pour valoriser les produits locaux et la consommation en circuits court. Enfin, les enjeux environnementaux sont multiples compte-tenu des impacts de notre modèle alimentaire sur l'environnement (consommations d'énergie, utilisation de produits polluants, gaspillage alimentaire).</p> <p>Sensible à ces différents enjeux, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) a engagé plusieurs démarches :</p> <p style="text-align: center;">❖ <u>Le compostage</u> :</p> <p>En complément de la collecte multiflux mise en place sur le territoire depuis 2011 (tri des déchets distinguant les biodéchets, les déchets recyclables et les déchets résiduels), la CAFPF se mobilise depuis 2013 en faveur de la réduction des biodéchets en proposant à ses administrés l'acquisition de composteurs à tarif préférentiel.</p> <p style="text-align: center;">❖ <u>Le Projet Alimentaire de Territoire</u> :</p> <p>En septembre 2021, la CAFPF a engagé la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Celui-ci vise plusieurs objectifs, à savoir : l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective en produits de proximité, de qualité et durables, l'amélioration de l'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité, la lutte contre la précarité alimentaire, le développement de l'éducation à l'alimentation, le développement d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p>	

<sup>5</sup> En 2012, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a retenu la notion « d'insécurité alimentaire » pour qualifier la situation des personnes qui « n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

	<p>Le PAT a également pour ambition de créer du lien entre les acteurs engagés dans le système alimentaire du territoire. L'agglomération de Forbach dénombre en effet de nombreuses initiatives visant à encourager l'accès à une alimentation plus saine et durable. Parmi elles, nous pouvons notamment évoquer l'existence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nombreux jardins partagés gérés pour la plupart par l'association ASBH (Action Sociale du Bassin Houiller) en partenariat avec La Rêverie,</li> <li>- d'une association visant à établir un lien direct entre agriculteurs et consommateurs (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne),</li> <li>- d'une association permettant l'achat groupé de produits secs en vrac visant à réduire les emballages (Consom'acteurs),</li> <li>- de points de vente directe à la ferme,</li> <li>- d'associations et services proposant des aides alimentaires.</li> </ul> <p>Il paraît donc important de valoriser ces initiatives et de poursuivre la dynamique de sensibilisation de la population à une alimentation saine et durable, notamment par l'intermédiaire de l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire et périscolaire.</p>
<p><b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS)</u></b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière</p>
<p><b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p><b>Objectifs spécifiques</b></p>	<p>Promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>Développer les connaissances des jeunes en matière d'alimentation durable et de comportements alimentaires plus sains</p>
<p><b>Etapas de mise en œuvre – Description</b></p>	<p>Les actions ci-dessous sont inscrites parallèlement dans le Projet Alimentaire de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach. Elles ont pour but de sensibiliser le jeune public à une alimentation saine et durable :</p> <p>❖ <b>Présentation et animation du jeu "EniGm'Alim" :</b></p> <p>Le jeu a été développé par 5 professionnels impliqués dans les secteurs de l'économie, de l'agriculture et de l'alimentation : Fabrice Colson du Service régional à l'alimentation Grand-Est, Yves Leroux, enseignant à l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, Claudine Elbisser, Catherine Jacquot et Dominique Babut, enseignants de l'établissement d'enseignement agricole public de Meurthe et Moselle.</p> <p>Ce jeu tire son origine de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, communément nommée EGAlim 1 qui a été promulguée le 1er novembre 2018. Il reprend les codes d'un escape-game pédagogique : les joueurs doivent résoudre des énigmes en un temps limité puis partager collectivement leurs découvertes.</p> <p>L'objectif consiste d'une part à apporter des connaissances quant au contenu de la loi EGAlim 1 et d'autre part à donner l'opportunité aux joueurs de</p>

s'interroger sur leurs pratiques alimentaires et à les sensibiliser au pouvoir d'agir dont dispose chaque acteur de la chaîne alimentaire.

Les deux chargées de mission de la CAFPF qui suivent la mise en œuvre du PAT et du CLS ont été formées à l'animation de ce jeu pédagogique. Une séance pourra être animée par les deux chargées de mission avec les élus et les agents communaux chargés des affaires scolaires pour les sensibiliser de façon ludique aux enjeux d'une alimentation saine et durable.

❖ **Lutte contre le gaspillage alimentaire :**

Dans le cadre du PAT et en particulier de l'action visant à améliorer l'approvisionnement de la restauration scolaire en produits de proximité, de qualité et durables, un groupe de professionnels a été constitué, composé d'élus, de responsables de la restauration scolaire et d'associations en charge du périscolaire sur le territoire. A travers ce 1er accompagnement mis en place en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, certains responsables ont fait part :

- de leur souhait de travailler d'autres leviers durant la pause méridienne, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- d'un sentiment de fatalité face à la difficulté pour certains élèves de consommer certains groupes d'aliments.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs démarches vont être initiées :

- formation de la chargée de mission PAT à la conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ;
- mise en place du dispositif des classes du goût (fiche action n°17) ;
- constitution d'une liste de diffusion qui permet à la chargée d'animation du PAT d'informer régulièrement les acteurs sur les dispositifs et soutiens financiers visant à améliorer la qualité des aliments distribués sur les temps périscolaires (ex. Lait et fruits à l'école piloté par France Agrimer, dispositif de soutien de certaines cantines scolaires, etc.)

❖ **Formation à l'animation d'actions de sensibilisation sur le thème de l'alimentation saine et durable :**

A la faveur du plan France Relance et du PAT, de nombreux jardins partagés ont émergé sur le territoire. Outil de sensibilisation à la nutrition, les jardins partagés sont un terrain de jeu privilégié. Ainsi quelques actions ont déjà été mises en œuvre par les centres sociaux et/ou association en charge des jardins partagés visant à la fois les adhérents, familles, enfants, mais également les structures d'accompagnement type IME, MAS, ESAT, CADA ou encore certaines écoles situées à proximité des jardins (ex. plantation de courgettes et potirons avec les élèves de l'école du Bruch, confection d'une soupe de saison avec les légumes récoltés dans le jardin partagé pour les habitants et écoliers au foyer du Bruch).

Pour encourager les animateurs des jardins partagés et des autres associations engagées pour une alimentation durable à développer ce type d'actions, il pourrait être intéressant de leur proposer des formations dédiées à l'animation d'actions de sensibilisation. Dans son catalogue de formations, l'IREPS Grand Est traite la question des techniques d'animation en éducation pour la santé. Le Conservatoire national des arts et métiers – Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (Cnam-ISTNA) propose également des formations pour intégrer la prévention liée à l'alimentation dans les pratiques professionnelles quotidiennes, ainsi qu'une sélection de

	<p>formations dédiées Programme National Nutrition Santé. Une réflexion pourrait être engagée pour programmer une telle formation sur le territoire, à laquelle pourraient également participer tous les acteurs intervenant dans le champ éducatif de l'enfant (enseignants, infirmières scolaires, animateurs périscolaires etc.)</p> <p>Dans le but d'associer les professionnels de santé du territoire aux actions de promotion de la santé, un partenariat pourrait être engagé avec un.e diététicien.ne pour co-construire et co-animer des actions au sein des écoles en proposant par exemple des ateliers cuisines anti-gaspi ou en donnant des conseils pour élaborer des menus et repas équilibrés.</p> <p>❖ <b>Signature de la charte « Villes actives du PNNS » par le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach :</b></p> <p>La charte est un outil mis à la disposition des collectivités afin de les mobiliser sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé. Elle a pour objet de valoriser ou d'encourager les collectivités à mettre en place des actions dans plusieurs domaines : l'information et la communication, la formation, l'aménagement du territoire, l'éducation à la santé. Compte-tenu du nombre d'habitants de la CAFPF, 4 actions ou plus devront être mises en place chaque année.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>Début : A partir de la signature du CLS</p> <p>Education nationale Communes Services périscolaires Jardins partagés Associations locales impliquées dans la promotion d'une alimentation saine et durable Cnam-ISTNA</p>	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	<p>Coût d'une malle = 2500 €. Coût estimatif d'une formation IREPS = 600 €/participants soit 9000 € pour un groupe de 15 personnes.</p>
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>RLAM (éventuels frais d'intervention d'une diététicienne) ARS Contrat de Ville</p>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	<p>Mise à disposition de salle pour les réunions / formations</p>
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Mode de vie</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)</p>	

<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant avoir l'intention de suivre une ou plusieurs recommandations issues des actions</li> <li><u>Indicateur B</u> : Typologie des recommandations que ces personnes ont l'intention de suivre</li> </ul>

<b>Action n°19 b)</b>	<b>Escape NutriGame</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cnam-ISTNA
	<i>Personne référente</i>	Justine Leclere, Chef de projet
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La région Grand-Est est une des régions avec la plus forte prévalence de l'obésité chez l'adulte. L'accroissement des cas de surpoids et d'obésité chez les enfants et les adultes est un véritable problème de santé publique, l'obésité étant reconnue comme facteur de risque important pour plusieurs problèmes de santé, tels que l'hypertension, le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer.</p> <p>Face à ces constats, le Conservatoire National des Arts et des Métiers – Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (Cnam-ISTNA) a développé un projet territorial et innovant en prévention-santé contribuant au renforcement des compétences psychosociales des jeunes dans une démarche participative de promotion d'une alimentation saine, d'une activité physique régulière et d'une diminution de la sédentarité. Ce projet prend la forme d'un « escape game », jeu d'enquête, d'évasion et de défis. Les équipes doivent parvenir à s'évader d'une pièce ou d'un lieu dans un temps limité. Pour y parvenir, les joueurs doivent chercher des indices et résoudre des énigmes dans un univers déconnecté, construit autour d'une histoire.</p> <p>L'escape NutriGame® est un jeu qui offre une immersion dans deux univers très différents : un monde futuriste avec un voyage à l'intérieur du corps humain et un monde médiéval, où un royaume est en danger de guerre. Complètement nomade, ce jeu est reproductible dans toutes les structures accueillant des jeunes entre 15 et 29 ans (lycée, faculté, association sportive ou culturelle, mission locale...).</p> <p>Le jeu est clef en main, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un guide très complet pour le Game Master décrivant les recommandations nationales en nutrition-santé, les consignes d'installation de l'espace de jeu ainsi que les consignes d'animation ;</li> <li>- Des supports graphiques très variés (affiche, énigmes, consignes...)</li> <li>- Du petit matériel et accessoires (cadenas, loupe, dés...)</li> <li>- Des supports audiovisuels pour favoriser l'immersion (bandes son d'ambiance affichant un chronomètre...)</li> </ul> <p>L'escape NutriGame® permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les connaissances en nutrition et accompagner les jeunes de 15-29 ans à faire des choix éclairés en alimentation et activité physique/sédentarité ;</li> <li>- Contribuer au renforcement des compétences psychosociales chez les jeunes de 15-29 ans : savoir résoudre les problèmes, savoir prendre les décisions, avoir une pensée créative, avoir une pensée critique, savoir communiquer efficacement, être habile dans les relations interpersonnelles, savoir gérer son stress...</li> </ul>	

	Le jeu peut être animé par tout professionnel qui désire mettre en place une action en nutrition (enseignants, professionnels du médico-social, éducateurs, animateurs...).
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Développer les connaissances en nutrition et accompagner les jeunes de 15-29 ans à faire des choix éclairés en alimentation et activité physique/sédentarité
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et accompagner des structures et institutions accueillant des jeunes de tout horizon social à l'animation de l'Escape NutriGame® et les équiper en boîte de jeu</li> <li>- Identifier, former et référencer des professionnels relais à la formation d'animateurs de l'Escape NutriGame®</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p>Afin de déployer l'Escape NutriGame® dans la région Grand-Est, il est nécessaire de former et d'accompagner les animateurs dans la mise en place et l'animation de l'outil et de les équiper en boîte de jeu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>FORMATION DES ANIMATEURS</u></b></li> </ul> <p>Afin d'apporter un socle de connaissances et de pratiques commun à tous les animateurs en vue de la bonne utilisation du jeu, une formation leur est proposée.</p> <p>Cette formation a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre l'importance de l'alimentation et les enjeux de l'activité physique et de la sédentarité sur la santé et maîtriser leurs recommandations</li> <li>- Appréhender les enjeux de l'éducation pour la santé et être capable d'adopter la posture de « Game Master »</li> <li>- Être à même de mettre en place une démarche évaluative de votre action</li> </ul> <p>Elle se divise en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>La première partie</u></b> se déroule en e-learning et mêle plusieurs outils de formation à distance : vidéos, diaporamas commentés, contenus interactifs et participatifs, forum de partage... Le temps de connexion estimé est de 7h.</li> </ul> <p>Le contenu est le suivant :</p> <p><b>Nutrition et Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Liens nutrition et santé</li> <li>○ Posture en éducation à la santé</li> <li>○ Activité physique et sédentarité</li> <li>○ Alimentation</li> </ul> <p><b>Découverte de l'Escape NutriGame®</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aperçu de l'outil</li> <li>○ Rôle du Game Master</li> <li>○ Démarche évaluative</li> </ul> <p><b>Mettre en place le jeu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Description pas à pas des scénarios</li> </ul>

- Boîte à outils

- **La deuxième partie** se déroule sur une journée en présentiel (7h). Elle est accessible une fois la session en e-learning terminée.

Le contenu est le suivant :

**Présentation du jeu**

- Explication du matériel nécessaire
- Méthodologies des deux scénarios

**Rôle du Game Master**

- Importance du jeu de rôle
- Présentation du pitch et règles de début de jeu
- Méthodologie de diffusion des indices
- Présentation du débriefing de fin

**Scénario 1 : Les secrets d'Etercell - Scénario 2 : Conquête de Vigor et Vitalitas**

- Présentation de l'accroche narrative
- Méthodologie et points de vigilance concernant l'installation des scénarios
- Installation d'un scénario
- Participation aux deux scénarios
- Exemple de discours de Game Master
- Point de vigilance dans les consignes
- Variations possibles d'animation

- **La troisième partie**, facultative est présentée sous forme de webinaires d'une durée de 2h. Ces webinaires ne sont pas obligatoires pour valider la formation. Ils permettent aux animateurs de se remettre à jour en alimentation ou en activité physique s'ils le souhaitent, et de participer à un retour d'expériences de l'animation du jeu avec d'autres animateurs.

- **FORMATION DES FORMATEURS RELAIS**

Afin de pouvoir donner une ampleur plus importante à ce projet, des professionnels relais sont également formés afin de former à leur tour des futurs animateurs de l'Escape NutriGame® sur leur territoire.

Les critères de recrutement de ces formateurs reposent sur la maîtrise de connaissances suffisantes en nutrition et de compétences méthodologiques pour former d'autres personnes à l'animation de l'Escape NutriGame®.

Ces formateurs relais suivent la même formation que les animateurs, avec un temps supplémentaire spécifique de 7 heures de mise en pratique en présentiel, où les professionnels relais animent une formation pour de futurs animateurs, en présence du Cnam-ISTNA. Ainsi, cette séquence de mise en pratique permettra de s'assurer que le professionnel relais est capable de délivrer les formations de l'Escape NutriGame®, notamment :

- Favoriser l'appropriation du jeu Escape NutriGame®
- Favoriser l'acquisition de la posture de Game Master et d'éducation à la santé
- Pour chacun des 2 scénarios : Faire découvrir en détail le scénario, projeter les participants dans l'animation d'un Escape NutriGame®, permettre aux participants de mettre en place le jeu Escape NutriGame® et de l'évaluer.

	<p>A l'issue de cette journée, une synthèse est réalisée avec les professionnels relais afin de donner, au besoin, des pistes d'amélioration et d'échanger sur le déroulé de la journée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>BOITE DE JEU &amp; ANIMATION</u></b></li> </ul> <p>A l'issue de la formation, une boîte de jeu est fournie à chaque structure participant au déploiement, dans la mesure où ils participent à la réalisation des objectifs d'évaluation de ce projet de déploiement, et qu'ils garantissent pouvoir assurer plus de dix animations sur l'année de réalisation.</p> <p>Les animateurs doivent réaliser ces animations auprès des jeunes de leur structure. Une session d'Escape NutriGame dure entre 1h et 1h30 et peut accueillir jusqu'à 6 joueurs. Ils peuvent choisir d'animer le scénario 1 uniquement, le scénario 2 uniquement ou bien les deux.</p> <p>Afin de favoriser l'appropriation des messages clés en nutrition pour les joueurs, il est conseillé que les animateurs puissent ajouter de la décoration en plus de celle fournie dans la boîte de jeu, pour rendre leur pièce la plus immersive possible.</p> <p>A l'inverse des Escape Game classiques, le Game Master est omniprésent et joue deux rôles essentiels dans l'animation de cet outil en éducation à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Celui de Game Master : un rôle d'animation et de créativité essentiel pour rendre le jeu attractif et captivant</li> <li>- Celui de l'animateur en éducation pour la santé : posture importante d'écoute et de transmission de connaissances. Il permet d'aider les joueurs à avancer dans la partie afin qu'ils puissent avoir connaissance de tous les messages clés essentiels en nutrition santé.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>ÉVALUATION</u></b></li> </ul> <p>Les animateurs et formateurs relais qui participent à ce déploiement doivent réaliser une démarche évaluative. Ainsi, une évaluation de l'impact chez les joueurs doit être effectuée grâce à plusieurs questionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un questionnaire T0</b>, à faire passer avant le début du jeu : connaissance en nutrition, comportement nutritionnels, fréquences nutritionnelles, compétences psychosociales</li> <li>- <b>Un questionnaire T1</b> à faire passer juste après le jeu : satisfaction, connaissances en nutrition, impact sur les comportements</li> <li>- <b>Un questionnaire T2</b> à faire passer 1 à 3 mois après le jeu : connaissances en nutrition, comportement nutritionnels, fréquences nutritionnels et compétences psychosociales</li> </ul> <p>Ces questionnaires sont mis à disposition des animateurs en version papier et en version numérique.</p> <p>Ils doivent également réaliser un tableau de suivi de leurs animations. Leur satisfaction vis-à-vis de l'utilisation de l'outil est également évaluée grâce à un questionnaire en ligne, ainsi que d'entretiens téléphoniques.</p>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès la date de signature du CLS      Fin : 31/12/2023
<b>Partenaires de l'action</b>	CAFPF Communes

	Education nationale Centres sociaux	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans)  <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Comprend le temps de travail pour l'organisation des formations, l'animation et le suivi des animateurs, la fabrication des boîtes, les frais de déplacement pour les formations
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS Grand-Est, Région Grand Est, Régime Local d'Assurance Maladie
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de professionnels déclarant que l'outil est facilement reproductible - <u>Indicateur B</u> : Évolution des connaissances, des perceptions et des comportements des jeunes entre le démarrage (T0) et la fin du projet (T1)	

<b>Action n°19 c)</b>	<b>Projet intergénérationnel "Goûter mon territoire : Tous ensemble pour bien manger et bouger"</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Cnam-ISTNA
	<i>Personne référente</i>	Justine Leclere, Chef de projet
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Encourager l'activité physique et l'équilibre alimentaire des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>L'amélioration de l'état nutritionnel de la population constitue un enjeu majeur pour les politiques de santé publique menées en France. La nutrition, terme associant alimentation et activité physique, est un déterminant majeur de protection de la santé et du bien vivre. Les comportements favorables à la santé en alimentation et en activité physique et la lutte contre la sédentarité permettent notamment de limiter le développement de pathologies chroniques (obésité, diabète de type 2, cancer, hypertension artérielle...).</p> <p>Les personnes de plus de 60 ans et les jeunes représentent deux publics très concernés par la prévention nutritionnelle. Pour les personnes de plus de 60 ans, il s'agit de les aider à se maintenir en forme en adoptant une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée. Pour les jeunes, la nutrition joue un rôle important dans leur croissance et contribue à leur santé.</p> <p>Le projet « Goûter mon territoire - Tous Ensemble pour bien manger et bouger » porté par le Conservatoire National des Arts et des Métiers – Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (Cnam-ISTNA) s'intègre dans un projet de développement solidaire et dans une démarche collective. Il répond aux problématiques de perte d'autonomie et de prévention en nutrition auprès des personnes de plus de 60 ans tout en créant du lien social avec les enfants et adolescents des écoles et des collèges.</p> <p>Ce projet intergénérationnel est basé sur le lien entre produits locaux, goût et santé. Il comporte un programme éducatif pluridisciplinaire, multi-niveaux et passerelle autour de la nutrition, l'environnement et la citoyenneté.</p> <p>Il s'inscrit dans les orientations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), de l'éducation nationale et du Programme National de l'Alimentation (PNA).</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>base liste des objectifs du PRS</i></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectif spécifique</b>	Promouvoir des comportements favorables pour la santé afin de renforcer les capacités des personnes de plus de 60 ans, des adolescents et des enfants à faire des choix éclairés en alimentation et activité physique	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des ateliers multidisciplinaires en alimentation et activité physique (approche sensorielle, environnementale et santé)</li> <li>- Réaliser des ateliers créatifs intergénérationnels développant une approche citoyenne et un sens de la responsabilité sociale dans un espace de convivialité</li> </ul>	

<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Ce projet repose sur un programme éducatif pluridisciplinaire, multi-niveaux et passerelle autour de la nutrition, l'environnement et la citoyenneté. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, au travers de ses producteurs et de ses spécificités sera mis en valeur et servira de base pour aborder la prévention santé.</p> <p>Ce projet est impulsé par les orientations du Programme National Nutrition Santé, de l'Éducation Nationale et fait le relais de l'éducation au goût dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation. Il s'inscrit dans la continuité de la fiche-action 15 relative à la formation « Les Classes du Goût » et sera mis en œuvre en étroite concertation avec le Projet Alimentaire de Territoire.</p> <p><b>Etape 1 :</b> Constitution d'un groupe de travail réunissant différents partenaires : CAFPF, Education nationale, Etablissements sociaux et médico-sociaux (ex : IME, EHPAD), producteurs locaux, éducateurs et clubs sportifs.</p> <p>Une réunion sera proposée à ces partenaires en vue de leur présenter le dispositif et de définir le programme d'actions.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Mise en œuvre du programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Temps de sensibilisation</b> aux recommandations nationales en alimentation et activité physique à destination des professionnels des établissements travaillant avec les élèves ;</li> <li>- <b>6 séances</b> multidisciplinaires intergénérationnelles de 2 heures sur les différentes thématiques : sensorialité, santé, environnement et citoyenneté ;</li> <li>- <b>Une journée de restitution</b> : présentation des activités réalisées durant l'année avec les personnes de plus de 60 ans et les enfants : exposition, théâtre, livret culinaire, démonstration d'activité physique...</li> </ul> <p>En concertation avec les partenaires locaux impliqués, les séances se dérouleront dans des lieux de proximité, permettant au plus grand nombre d'y prendre part. Les séances sont animées par des professionnels spécialisés (diététiciens, professionnels APA). Les acteurs locaux sont privilégiés.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
<b>Partenaires de l'action</b>	Début : Signature du CLS      Fin : Date d'échéance du CLS CAFPF Education nationale Etablissements sociaux et médico-sociaux Producteurs locaux Educateurs et clubs sportifs	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Dépend du nombre d'établissements à impliquer Il faut compter entre 7 000 et 10 000 € par établissement, en fonction du nombre d'élèves concernés, comprenant le temps de travail, les frais de

		déplacements, la rémunération des professionnels qui animent les séances.
	<i>Financeurs et montants</i>	Financements possibles par l'ARS, Caisses de retraite, Régime Local d'Assurance Maladie
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens humains : Equipe Cnam-ISTNA (1 chef de projet + 1 directrice) pour la coordination ; Professionnels pour les interventions et animations (diététiciens, professionnels APA, producteurs...) ; frais de déplacement pour les réunions, le pilotage de projet et la mise en place des activités. Moyens matériels : matériel pour réaliser les activités (impression, aliments...)
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PNNS PNA	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Évolution des connaissances, des perceptions et des comportements nutritionnels entre le démarrage (T0) et la fin du projet (T1)</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Type de créations réalisées au cours des ateliers qui ont permis de valoriser le lien social entre les participants et l'entraide entre pairs.</li> </ul>	

<b>Action n°20</b>	<b>Création de sessions d'échanges pluriprofessionnelles relatives aux addictions</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Loraddict
	<i>Personne référente</i>	Clotilde GARNIER, Chargée de projet
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévenir les comportements à risques	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Les taux de mortalité, toutes causes confondues, relevées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach (CAFPF) sont pour la plupart significativement supérieurs aux taux observés dans le département (qui se trouve généralement déjà en situation défavorable par rapport à la France pour la plupart des causes).</p> <p>L'observation des taux de mortalité par pathologie met en évidence une part très élevée de décès liés au tabac (147 décès pour 100 000 habitants), taux bien supérieur à ceux relevés à l'échelle du département (124 décès pour 100 000 habitants), de la région (114 décès pour 100 000 habitants) ou au niveau national (100 décès pour 100 000 habitants). En outre, l'une des causes de décès dont les taux sont les plus largement supérieurs à ceux observés en Moselle correspond à la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) dont le tabac est un facteur de risque majeur.</p> <p>En ce qui concerne les décès par pathologies liées à l'alcool, bien que l'écart avec les données départementales, régionales ou nationales soit moins prononcé, ces décès sont tout de même plus importants sur le territoire de la CAFPF. Il est important de noter que l'alcool apparaît également parmi les causes de mortalité évitable liée à la prévention primaire : la mise en œuvre d'actions de santé publique et de prévention des comportements à risques paraît donc particulièrement justifiée et nécessaire sur le territoire.</p> <p>La situation frontalière du territoire de la CAFPF avec l'Allemagne mérite également une attention particulière. Les déplacements liés à l'approvisionnement en carburant, en tabac, en drogues, voire en alcool pour des spécialités particulièrement taxées en France s'inscrivent dans des habitudes d'échanges plus larges (travail, commerces, loisirs). En outre, la proximité du territoire avec la Belgique et les Pays-Bas, portes d'entrées majeures de cocaïne et marchés secondaires de cannabis, de drogues de synthèse mais aussi d'héroïne brune assure une forte disponibilité des produits illicites.</p> <p>Si le grand public a conscience des effets délétères des consommations de substances psychoactives, informer, sensibiliser et repérer les personnes ayant une consommation excessive reste un défi à relever. Les professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes) sont une porte d'entrée dans le parcours de soins. Il est important qu'ils puissent aborder les consommations avec leur patient quel que soit le motif de leur visite. En tant que professionnels de première ligne, les travailleurs sociaux sont également concernés par ces questions.</p> <p>Pour aider les professionnels à repérer les consommations excessives de leurs patients et leur permettre de les accompagner de manière durable, des outils et des formations leur sont destinés.</p>	

<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	☒ Axe 4 : Parcours Objectif 06.0 - Adapter l'enseignement et la formation en addictologie pour faire évoluer les pratiques
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	☒ Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Renforcer l'expertise des professionnels en matière d'addictologie
<b>Objectifs opérationnels</b>	Organiser des sessions d'échanges et de coordination pour relayer les bonnes pratiques ainsi qu'un langage commun en addictologie aux professionnels de santé libéraux ainsi qu'aux travailleurs sociaux et médico-sociaux du territoire.
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>La première session d'échange portera sur le Repérage Précoce et l'Intervention Brève (RPIB) qui correspond à un outil permettant aux professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'évaluer de façon précoce la consommation des 3 substances psychoactives les plus utilisées (alcool, tabac, cannabis) et d'en évaluer le risque,</li> <li>- De proposer une intervention brève chez les consommateurs à risque,</li> <li>- D'assurer un accompagnement de manière durable afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de ces consommations.</li> </ul> <p>D'autres sessions plus spécifiques à certains produits ou comportements d'usage pourront être organisées selon les besoins exprimés par les participants.</p> <p>Le nombre de participants pourra être compris entre 10 et 20 personnes.</p> <p>Ces rencontres seront organisées par Loraddict, en partenariat avec le CMSEA / le CDPA et le RESAMEST. L'intervention de structures locales a pour but de permettre une meilleure visibilité des ressources du territoire en termes d'accompagnement et de prise en charge des addictions.</p> <p><b>Etape 1</b> : Fixer la date de la session d'échange et constituer l'équipe de professionnels qui l'animeront. La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) mettra à disposition le local qui accueillera cette session d'échange.</p> <p><b>Etape 2</b> : Diffuser l'information relative à l'organisation de la session d'échange auprès des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Chaque partenaire de l'action utilisera sa base de données pour transmettre l'information. Les ordres et URPS seront également compris dans les destinataires.</p> <p><b>Etape 3</b> : Déroulement de la session d'échange (dont la 1<sup>ère</sup> portera sur le RPIB. Durée : 4h)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h30 de théorie épidémiologique sur les addictions (les consommations, leurs effets, leurs impacts sur la santé publique), l'intérêt du RPIB, l'introduction à l'entretien motivationnel</li> <li>- 2h de pratique (mises en situation concrètes avec un comédien pour s'exercer et s'approprier la démarche RPIB), échanges et bilan</li> <li>- 20 minutes de présentation des mouvements d'entraide : cette étape s'inscrit dans le cadre du projet projet ALCOM (« Accompagnement des associations d'entraide œuvrant dans le champ des addictions au développement de leurs compétences ») piloté par la Fédération nationale</li> </ul>

	<p>d'éducation et de promotion de la santé (Fnes) et les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) Grand Est.</p> <p>Il est précisé que ce type d'action peut faire l'objet d'une indemnité pour la demi-journée pour les professionnels libéraux.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
	Début : Novembre 2022      Fin : date d'échéance du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	RESAMEST CMSEA CDPA CAFPP	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	700 € (intervenant et acteur) Indemnités pour les professionnels libéraux
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition d'une salle à la CAFPP
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 4 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de professionnels déclarant avoir amélioré leur capacité de repérage et d'accompagnement grâce aux outils proposés. - <u>Indicateur B</u> : Typologie des professionnels déclarant avoir amélioré leur capacité de repérage et d'accompagnement	

<b>Action n°21</b>	<b>Implication dans la campagne nationale "le Moi(s) sans Tabac"</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Centre Edison Metz / CAFPF
	<i>Personne référente</i>	Isabelle GIRARD / Emmanuelle FISCHER
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Renforcer la prévention des comportements à risques des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF), le taux comparatif de mortalité relatif aux pathologies liées au tabac (cancer du poumon, cardiopathies ischémiques et BPCO) est significativement plus élevé (147 décès pour 100 000 habitants) qu'à l'échelle départementale (124/100 000), régionale (114/100 000) ou qu'au niveau national (100/100 000 habitants).</p> <p>Le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 souligne une forte prévalence du tabagisme chez les 15-75 ans à l'échelle régionale. Il est ainsi observé 31,3% de fumeurs quotidiens dans le Grand Est contre 28,2% en France métropolitaine (Baromètre santé 2014). Les statistiques traduisent également une forte consommation de tabac chez les femmes qui dépasse la moyenne nationale. Chez les femmes, le tabac est responsable d'une augmentation de 20% du nombre de cancers du poumon entre 2005 et 2010 et d'une augmentation encore plus notable du nombre d'infarctus du myocarde. La proportion de femmes victimes d'un infarctus avant 50 ans est ainsi passée de 3,7% en 1995 à 11,2% dix ans plus tard. En 2015, elle se situe à 12%. Le facteur, qui paraît de loin le plus important, est le tabagisme : 85% des femmes qui font un infarctus sont des fumeuses. C'est notamment face à ce type de constat que l'ARS vise un objectif de réduction de la part des fumeurs quotidiens pour les faire passer sous la barre des 20%.</p> <p>Selon une enquête réalisée par Santé Publique France en 2019 auprès des jeunes de 17 ans, le Grand Est figure parmi les régions où l'usage quotidien du tabac est le moins élevé (23.5 %, contre une moyenne nationale de 25.1 %). En revanche, la région se distingue par une prévalence plus élevée que la moyenne nationale en ce qui concerne l'usage intensif du tabac (au moins 10 cigarettes par jour durant les 30 derniers jours). La question du tabac a été évoquée avec les infirmières scolaires du territoire de la CAFPF, au mois de juin 2022 : l'une d'elle évoque une consommation très importante de cannabis parmi les élèves du lycée, atteignant un élève sur deux. Sachant que l'arrêt du cannabis peut provoquer un manque de nicotine et ainsi rendre le sevrage plus difficile, il paraît important d'encourager et de soutenir l'arrêt du tabac.</p> <p>Les conseils réguliers, les encouragements, les témoignages émanant de la campagne nationale « Moi(s) sans Tabac » peuvent aider les fumeurs à passer des caps difficiles. Il est parait donc essentiel d'encourager l'implication active d'un maximum de partenaires dans la lutte contre le tabac.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 01.0 - Faire passer la part des fumeurs quotidiens sous la barre des 20%	

<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Soutenir la lutte contre le tabagisme en participant au Moi(s) Sans Tabac
<b>Objectifs opérationnels</b>	Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage Animer des stands de prévention au sein des lycées du territoire de la CAFPF
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Participation de la CAFPF aux journées de sensibilisation organisées par le Centre Edison dans le cadre du « Moi(s) sans tabac » ;</li> <li>❖ Signature par la CAFPF de la charte d'engagement du partenaire « Moi(s) sans tabac ». Cette charte a pour ambition de constituer un réseau de partenaires dans le but d'atteindre les fumeurs et leur entourage sur leurs lieux de vie ou leur milieu professionnel ;</li> <li>❖ Diffusion de supports de communication (affiches, flyers, brochures) au sein des services de la CAFPF. Une démarche pourrait également être engagée auprès des agents de la collectivité en proposant aux fumeurs de bénéficier gratuitement, sur le temps de travail, d'une consultation auprès d'un tabacologue ;</li> <li>❖ Proposer aux établissements scolaires (notamment les lycées) d'organiser des commandes groupées de supports de communication relatifs au « Moi(s) sans tabac » (commande organisée par la CAFPF) afin de les encourager à participer à la campagne nationale ;</li> <li>❖ Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage : s'appuyer sur la campagne nationale « Moi(s) sans tabac » pour déployer des actions au niveau local, en particulier dans les lycées.</li> <li>❖ Proposer aux professionnels de santé du territoire de participer à des webinaires organisés dans le cadre du « Moi(s) sans tabac » : l'implication active des différents professionnels de santé figure parmi les objectifs du Programme Régional de Lutte contre le Tabac afin que la prise en charge des fumeurs devienne systématique, à chaque consultation et à chaque hospitalisation. Notons à cet égard qu'une fiche action du CLS est spécialement dédiée à la mise en œuvre de sessions d'échanges entre professionnels de santé. La première portera sur le Repérage Précoce et l'Intervention Brève qui correspond à un outil permettant aux professionnels d'évaluer de façon précoce la consommation des 3 substances psychoactives les plus utilisées (alcool, tabac, cannabis), de proposer une intervention brève chez les consommateurs à risque et d'assurer un accompagnement de manière durable afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de ces consommations.</li> </ul>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Date de signature du CLS      Fin : date d'échéance du CLS
<b>Partenaires de l'action</b>	Education nationale Centre Edison CSAPA FILIERIS

<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Actions dans les lycées : stand de 2h x 122 € = 244 € Consultation auprès d'un tabacologue pour les agents de la CAFPF : partenariat à envisager avec des structures locales
	<i>Financeurs et montants</i>	CPAM dans le cadre du MOST CAFPF
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
	<b>Conditions socio-économiques</b> <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	<b>Autre(s)</b>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes ayant eu connaissance d'une action organisée dans le cadre du Moi(s) Sans Tabac - <u>Indicateur B</u> : Nombre de fumeurs ayant engagé une démarche d'arrêt du tabac dans l'année	

<b>Action n°22</b>	<b>Formation et information relatives à la vie affective et sexuelle des adolescents</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	CAFPF
	<i>Personne référente</i>	Emmanuelle FISCHER, Chargée de mission santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Renforcer la prévention des comportements à risques des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Lors des groupes de travail thématiques organisés en 2019 en vue de l'élaboration du CLS 2, les participants ont relevé l'absence de données précises dans le champ de la santé sexuelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France ainsi qu'un besoin de référencement des actions de prévention réalisées ou en cours dans le domaine.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, <b>un état des lieux de la santé sexuelle a été réalisé de juin à décembre 2020</b>. Celui-ci se concentre exclusivement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir le Wiesberg, Bellevue (commune de Forbach) et La Cité de Behren-lès-Forbach. Bien que l'échantillon de population n'intègre pas la totalité du territoire intercommunal, les enseignements qui sont issus de ce diagnostic révèlent des préoccupations qui peuvent être généralisées à l'échelle de la population de la CAFPF : une hétérogénéité a été relevée quant à la définition de la santé sexuelle, chacun disposant de ses propres représentations de la sexualité. Les personnes interrogées considèrent que la question de la sexualité demeure un sujet tabou et caché. La question de la légitimité à agir dans ce domaine a également été soulevée par les professionnels qui privilégient l'intervention d'acteurs formés sur ce sujet. Certains professionnels soulignent également l'influence de la pornographie et du puritanisme religieux sur de nombreux jeunes. Les rapports sexuels non protégés semblent encore fréquents parmi ce public laissant craindre des contaminations par des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées. Les questions de violences sexuelles sont évoquées dans au moins 60% des consultations au Centre de Planification et d'éducation familiale du secteur de Forbach. Les sujets relatifs au consentement, à l'homosexualité et au genre ont également été évoqués. La crainte d'agressions verbales ou physiques du fait de l'orientation sexuelle paraît importante.</p> <p>Au sein des établissements scolaires du second degré, une partie de l'éducation à la sexualité semble se mettre en œuvre au travers d'informations collectives réalisées à la demande des infirmières scolaires, avec le soutien d'intervenants extérieurs comme le centre de planification et d'éducation familiale. Selon les professionnels interrogés, seule une séance annuelle d'une heure d'éducation à la sexualité est organisée pour les classes de 4e, 3e et seconde, contrairement aux 3 séances annuelles qui devraient être mises en place conformément à l'article L312-16 du Code de l'Éducation. Cette situation semble liée à un manque de temps, d'intérêt, de budget ou de personnel et à un nombre restreint de partenaires extérieurs locaux. Les structures sociales du territoire n'interviennent pas ou très peu dans le domaine de la santé sexuelle. Le sentiment de manquer de légitimité à traiter cette question est globalement avancé par les professionnels.</p> <p>Les préconisations issues du diagnostic portent notamment sur :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la constitution d'un réseau local de promotion de la santé sexuelle composé de professionnels, d'habitants et d'élus, incluant l'intervention d'un coordonnateur.</li> <li>- le déploiement effectif de l'éducation à la sexualité au sein du parcours éducatif de santé dans tous les établissements scolaires</li> <li>- le renforcement de la prévention du VIH en intégrant la question des autres IST, de la contraception et de l'IVG</li> </ul> <p>En matière de santé sexuelle, l'adolescence constitue un moment clé pour promouvoir des comportements bénéfiques qui perdureront. En effet, c'est l'âge où les changements entraînés par la puberté, la découverte et l'entrée dans la sexualité vont créer un nouveau rapport au corps, à l'image de soi mais également à l'autre. Les enjeux pour la prévention y sont d'autant plus grands : au-delà de la protection contre les risques immédiats liés à l'activité sexuelle (grossesses non prévues, infections sexuellement transmissibles ...), c'est à cet âge, et avant les premiers rapports sexuels, que les bons réflexes peuvent se mettre en place.</p> <p>La santé sexuelle fait également l'objet d'une stratégie nationale à travers une feuille de route couvrant la période 2021-2024. Celle-ci a notamment pour ambition de « poursuivre résolument l'information, la promotion et la formation à la santé sexuelle dans tous les milieux, à toutes les étapes de vie pour agir en profondeur sur la perception de la santé sexuelle et favoriser l'égalité de genre, ainsi que la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ».</p> <p>Il paraît donc important de se saisir de ce sujet et de rendre concrètes certaines propositions émises par les professionnels et la population dans le cadre de l'état des lieux de la santé sexuelle. Elles sont déclinées ci-dessous, dans le paragraphe « étapes de mise en œuvre – Description ».</p> <p>Par ailleurs, compte tenu des difficultés financières que rencontrent 20 % des femmes pour se procurer des protections périodiques, et/ou des produits d'hygiène en période de règles, la thématique de la précarité menstruelle fera également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la présente fiche-action.</p>
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Améliorer les connaissances des adolescents relatives aux comportements à risques
<b>Objectifs opérationnels</b>	Renforcer les compétences des professionnels en matière d'éducation sexuelle et organiser des temps d'information relatifs à la vie affective et sexuelle au sein des établissements scolaires ou des structures accueillant des jeunes
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer les compétences des professionnels en matière d'éducation sexuelle :</b></li> </ul>

En réponse au sentiment d'illégitimité que ressentent certains professionnels pour évoquer les questions de santé sexuelle avec les adolescents, il paraît important de leur proposer des temps de formation ou d'information. Ces temps de formation ou d'information visent le personnel de l'éducation nationale et le personnel travaillant au sein des structures médico-sociales accueillant des adolescents.

Laura GOUBET, sexologue clinicienne installée à Metz participe à la sensibilisation et l'information des professionnels à l'approche de la sexualité humaine en proposant divers enseignements, webinaires professionnels, conférences ou autres interventions spécifiques. Elle pourra être sollicitée pour assurer des sessions de formation.

La durée des sessions d'information ou de formation varieront en fonction des besoins précis des participants. A titre indicatif, une formation comportant les objectifs suivants est basée sur 3 jours d'intervention : Renforcer le sentiment de légitimité professionnelle en matière d'information et d'éducation en Santé Sexuelle, permettre aux professionnels concernés de disposer d'un socle commun de connaissances scientifiques, psychosociales et juridiques, distinguer les différentes étapes du processus de sexualisation à chaque étape de la vie, décrire les différentes composantes de la santé sexuelle, aborder les questions de santé sexuelle avec un enfant / un adolescent, adopter une posture professionnelle bienveillante vis-à-vis des problématiques de santé sexuelle face à un enfant / adolescent, repérer les anomalies éventuelles du processus de sexualisation et les troubles en santé sexuelle, répondre aux besoins des enfants / adolescents exprimés ou repérés en terme de santé sexuelle en proposant une information ou une orientation adéquate, communiquer de façon efficace, avec empathie et sans jugement sur les sujets liés à la sexualité.

- **Conduite d'actions d'information ou de prévention à destination du public en situation de handicap**

Des sessions d'informations adaptées aux élèves accueillis en IME et à leurs familles sont à envisager. Il paraît important que les messages délivrés soient pris en compte, voire répétés dans la sphère familiale.

A ce titre, l'IREPS Grand Est proposait en 2022 une formation intitulée « Vie affective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap : des repères pour agir ». Il pourrait être intéressant de la proposer aux Etablissements Sociaux et Médico Sociaux du territoire accueillant des personnes en situation de handicap (FAM, FAS, FAP, MAS, ESAT, IME).

Par ailleurs, l'année 2022 a marqué l'ouverture d'un centre de ressources Grand Est vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité et lutte contre les violences pour les personnes en situation de handicap. Leurs missions consistent à recenser, informer, mutualiser et réunir les acteurs et les outils à l'échelle régionale, dans le but d'augmenter le pouvoir d'agir et l'autodétermination des personnes en situation de handicap, pour permettre le cas échéant une autonomisation dans la prise de position et les choix de ces personnes. Un travail partenarial est envisagé pour la mise en œuvre de cette action.

- **Conduite d'actions de prévention et de réduction des risques en établissement scolaire ou au sein des structures sociales**

Sous réserve de validation par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires, des actions pourraient être engagées selon les thématiques suivantes : les grossesses précoces non désirées, les infections sexuellement transmissibles, le consentement, la lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de violences et cyberviolences sexistes et sexuelles.

Pour évoquer les questions de santé sexuelle et reproductive avec les élèves, il peut également être intéressant d'agir dans le domaine des compétences psychosociales. Parmi les sujets évoqués figureraient par exemple : exprimer ses limites et envies afin d'éviter des expériences sexuelles non voulues, prendre conscience des idées reçues relatives aux différents contraceptifs, identifier les différences entre les images dans les médias et la vie réelle, discuter des sujets sensibles avec respect pour les opinions différentes.

Les professionnels des structures sociales peuvent également conduire des actions auprès des jeunes. L'état des lieux de la santé sexuelle dans les quartiers prioritaires de la CAFPF évoque des retours positifs quant à des actions conduites par des centres sociaux du territoire : utilisation de jeu de plateau pour parler des relations de genre et de la sexualité, organisation d'un diner-quizz visant à animer l'information dans un cadre sympathique plutôt que d'opter pour une simple information par le biais d'affiches.

Parmi les acteurs qui seront sollicités pour mener des actions figurent notamment le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CeGIDD) du Centre Hospitalier de Sarreguemines et le Centre d'Education ou de Planification Familiale (CPEF) de Forbach.

- **Lutte contre la précarité menstruelle**

La Région Grand Est s'est emparée de ce sujet en 2021 en menant une expérimentation dans 50 lycées qui a conduit à la mise à disposition gratuite de protections périodiques. Ce sujet mérite une attention particulière, puisque pour près de 2 millions de femmes, le droit à l'hygiène menstruelle est remis en question pour des questions de coût. Cette situation peut entraîner des répercussions sur la santé, l'estime de soi, la scolarité, la vie professionnelle, la pratique sportive.

L'initiative menée par la Région Grand Est mérite d'être développée sur le territoire de la CAFPF, notamment en engageant un travail partenarial avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. Les actions pourront prendre la forme de campagnes de collecte de produits d'hygiène intime puis de distribution auprès de femmes en situation de précarité menstruelle via les CCAS, les associations ou structures à vocation sociale. Des actions de sensibilisation et d'information visant à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations pourront également être proposées aux établissements scolaires.

**Durée de l'action**

Annuelle :

Pluriannuelle :

Ponctuelle :

	Début : Date de signature du CLS		Fin : date d'échéance du CLS
<b>Partenaires de l'action</b>	Etablissements scolaires Département de la Moselle (CPEF) Structures sociales accueillant des jeunes IREPS CIDFF Etablissements sociaux et médico-sociaux Intim agir (Centre ressources Grand Est vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité et lutte contre les violences pour les personnes en situation de handicap) CeGIDD		
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation	
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville		
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Formation IREPS : 600 €/participant pour 3 jours  Formation par Laura GOUBET, Sexologue 600 €/participant pour 3 jours, ou forfait de 1200 €/jour pour un groupe de 8 personnes soit 3600 €/3 jours.  Le montant prévisionnel des autres pistes d'actions reste à affiner.	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (AAP Education Nationale) RLAM (Sous réserve des thématiques prioritaires retenues) Région Grand Est (dans le cadre du « Mois de l'Autre ») CAFPF	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de locaux	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )		
	<b>Conditions socio-économiques</b> <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation		
	<b>Autre(s)</b>		
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 4 du PRS Grand Est		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)		

<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de jeunes qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances en matière de vie affective et sexuelle</li><li>- <u>Indicateur B</u> : Typologie des connaissances acquises (contraception, IST, orientations sexuelles, violences sexuelles, égalité homme-femme, consentement etc.)</li></ul>
--	---

<b>Action n°23</b>	<b>Prévention des pratiques addictives des salariés en insertion</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	CMSEA – CSAPA « Les Wads »
	<i>Personne référente</i>	Frédéric KALETA, Directeur Adjoint <a href="mailto:frederic.kaleta@cmsea.asso.fr">frederic.kaleta@cmsea.asso.fr</a> 06.71.21.55.28
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Renforcer la prévention des comportements à risques des habitants de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Parmi les salariés accueillis en ateliers ou chantiers d'insertion, les problèmes de conduites addictives et les souffrances psychiques sont identifiés parmi les problèmes de santé les plus importants et les plus difficiles à prendre en compte.</p> <p>Plusieurs raisons sont évoquées : il faut pouvoir concilier le respect de la réglementation du travail (relative à la consommation de substances psychoactives) avec l'objectif de maintenir le salarié dans une dynamique d'insertion professionnelle. Par ailleurs, il n'est pas évident pour l'équipe encadrante d'aborder la question des consommations avec les salariés car il s'agit de sujets personnels sensibles. Enfin, certains encadrants peuvent ressentir un sentiment d'impuissance ou d'isolement face à ces questions qui nécessitent des connaissances et un savoir-faire spécifiques.</p> <p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) compte un nombre important d'ateliers et chantiers d'insertion, gérés par les régies de quartiers, l'ASBH ou Emmaüs.</p> <p>A partir de son expérience auprès des publics en situation de précarité et de réinsertion sociale, le pôle « intervention précoce » du CSAPA « les Wads » disposant d'une antenne à Forbach souhaite renforcer sa présence auprès de ces publics dans le but de les sensibiliser au sujet de leur santé d'un point de vue global, notamment par le biais du développement des compétences psychosociales.</p> <p>Cette action vise tant à valoriser les compétences individuelles des salariés pour veiller à leur santé qu'à faciliter leur orientation vers une démarche de soin.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 03.4 - Améliorer la santé au travail : Lutter contre les addictions sur le lieu de travail	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
<b>Objectif spécifique</b>	Prévenir et réduire les pratiques addictives des salariés, tout en prenant en compte la santé dans sa dimension globale	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Mettre en place 10 séances de travail avec des salariés en insertion autour de la thématique de la santé dans sa dimension globale (bien-être psychique, mental et social)	

	Accentuer la mise en réseau des acteurs locaux agissant dans le champ des conduites addictives
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p><b><u>Etape 1 : Constitution d'un comité de pilotage</u></b>  Ce comité de pilotage sera animé par un professionnel du pôle « intervention précoce » du CSAPA « Les Wads » et composé des porteurs de chantiers d'insertion (régies de quartiers, ASBH, etc.) intéressés par la démarche. Le copil se réunira au démarrage de l'action pour sa mise en œuvre, en cours d'exécution de l'action pour réaliser un bilan intermédiaire et procéder à d'éventuels ajustements, puis à la clôture de l'action pour son évaluation.</p> <p><b><u>Etape 2 : Elaborer un programme participatif et co-construit avec les salariés</u></b>  Deux séances de travail serviront de base pour élaborer la programmation des thématiques sur les 8 séances à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Séance 1 : ouverture du projet</b> : Présentation des objectifs de l'action, puis présentation de chacun des membres du groupe, de façon ludique ; travail sur les représentations liées à la santé : Qu'est-ce que la Santé / Qu'est-ce que se sentir bien pour vous ?</li> <li>❖ <b>Séance 2 : bien être / mal être</b> : Par le biais d'un photo langage, chaque personne pourra présenter une situation de bien-être et une situation de mal être. Ce recueil permettra de recenser les différentes thématiques qui pourront être proposées à la réflexion dans les séances suivantes. Les thématiques seront affinées d'une séance à l'autre.</li> </ul> <p>L'objectif est de permettre aux participants de faire connaissance et de s'impliquer dans le projet afin que chacun puisse s'identifier comme acteur de sa santé. Des méthodes interactives telles que le brainstorming ou la technique d'animation Philips 6/6 pourront être utilisées, selon le nombre de participants. La programmation des séances suivantes sera effectuée à partir de ce travail préparatoire. Les séances seront réajustées si besoin au cours de leur mise en œuvre :</p> <p><b><u>Etape 3 : Mettre en place 8 séances de travail définies avec les salariés</u></b>  Plusieurs thèmes peuvent être abordés en fonction des besoins et préoccupations des membres du groupe. Le déroulement ci-dessous est donné à titre indicatif, le programme définitif prendra en compte les besoins spécifiques des publics cibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Alimentation saine et équilibrée</b> : Achats/gestion des stocks et conservation des aliments ; Trucs et astuces pour éviter de gaspiller (l'art de cuisiner les restes) et la réduction des déchets (compostage) ; Achat des aliments ; Production d'un menu équilibré : entrée, plat, dessert.</li> <li>❖ <b>Gestion du budget</b> : Notions élémentaires liées à la gestion de son argent : La prévision et la priorisation des dépenses, les risques de surendettement, mieux consommer pour moins dépenser ; L'éducation budgétaire et financière avec le jeu « Dilemme »</li> <li>❖ <b>Prévention des conduites addictives</b> : Connaissances relatives aux effets des produits (tabac, alcool, cannabis ...) et des pratiques (jeux vidéo, jeux d'argent...) sur la santé et le bien-être ; Activités ludiques sur la découverte des addictions et leurs risques en milieu professionnel ; Les moyens pour demander de l'aide et d'être accompagné.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Un esprit sain dans un corps sain</b> : L'intérêt d'une activité physique et les avantages pour le corps et l'esprit ; Pratique d'un sport à moindre coût (sortie marche par exemple)</li> <li>❖ <b>Ma relation aux autres, mes rencontres et mon attitude professionnelle</b> : L'importance des relations interpersonnelles pour s'épanouir ; les règles d'une bonne communication ; La confiance de soi, l'estime de soi, l'image de soi ; Les réseaux sociaux : intérêts et risques ; L'implication dans le domaine associatif (le bénévolat) ; La vie en couple ; Les bonnes postures du professionnel ; Le développement des compétences professionnelles.</li> <li>❖ <b>Moi et le numérique</b> : L'ordinateur, le smartphone et la connectivité ; L'apprentissage de l'outil et de son usage ; Les démarches administratives en ligne ; Les risques du numérique (piratage, cyberharcèlement, spam...).</li> </ul> <p>Ces séances de travail seront proposées à un groupe de 15 personnes maximum, en grande difficulté sociale et accueillies dans des chantiers d'insertions de la CAFPF.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Date de signature du CLS      Fin : date d'échéance du CLS	
<b>Partenaires de l'action</b>	Régies de quartiers ASBH CAFPF ASTME	
<b>Public visé</b>	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Séances de développement des CPS : 5950 € / chantier
	<i>Financeurs et montants</i>	MILDECA ARS Région Grand Est
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

<b>lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de salariés déclarant disposer de ressources pour lutter contre leurs pratiques addictives</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Typologie des ressources acquises pour lutter contre les pratiques addictives</li> </ul>

<b>Action n°24</b>	<b>Lutte contre les perturbateurs endocriniens</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Mutualité Française
	<i>Personne référente</i>	Mathilde BAUWENS, chargée de projets en prévention et promotion de la santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Développer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Entre 2010 et 2020, le nombre de bénéficiaires en ALD de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) est passé de 10 728 à 16 907 bénéficiaires, soit une augmentation de 58 % en 10 ans. En 2010, les bénéficiaires en ALD représentaient 13.4 % de la population contre 21.9 % en 2020.</p> <p>Le vieillissement de la population explique pour partie la place croissante des pathologies chroniques. Mais au-delà, les évolutions des habitudes et conditions de vie et de travail ainsi que les pollutions de l'environnement jouent un rôle majeur dans l'apparition, le développement et l'aggravation de ces maladies.</p> <p>Pour Charles Sultan, professeur d'endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier, de nombreuses maladies chroniques qui affectent la qualité et la durée de vie relèvent d'une contamination par les perturbateurs endocriniens. De nombreux travaux montrent que la sensibilité aux perturbateurs endocriniens peut varier en fonction des périodes de la vie avec des sensibilités particulières durant les périodes de développement (période fœtale, petite enfance, puberté).</p> <p>Les composés suspectés d'être des perturbateurs endocriniens sont nombreux. Ces substances sont retrouvées dans tous les milieux (eau, sol, air, alimentation).</p> <p>Dans l'optique d'aider les parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance à repérer les substances toxiques et à limiter leur présence au sein du logement ou des lieux d'accueil des jeunes enfants, la mutualité française propose un cycle d'ateliers au format modulable.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 01.6 - Maîtriser les risques environnementaux : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens notamment en direction des futurs parents et notamment des femmes enceintes	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement	
<b>Objectifs spécifiques</b>	Réduire les expositions des ménages à différentes sources de polluants	
<b>Objectifs opérationnels</b>	Informer les futurs et jeunes parents ainsi que les professionnels de la petite enfance sur les polluants de l'environnement quotidien afin d'identifier les activités à risque pour la santé et les alternatives	

**Etapas de mise en œuvre –  
Description**

**Étape 1 :** En concertation avec le service de Protection Maternelle et Infantile et la Mutualité Française, convenir de la manière dont les familles ou professionnels de la petite enfance seront informés de la mise en œuvre de ces ateliers.

**Étape 2 :** Déroulement des ateliers :

Il s'agit d'ateliers au format modulable (2 à 4 ateliers d'1h/1h30), regroupant de 7 à 15 personnes. Les outils d'animation sont eux aussi choisis en fonction des besoins (diaporama, quizz, jeu, exposition, groupe d'échanges, ...). Les thématiques abordées s'articulent autour de quatre thèmes principaux et des grands messages suivants :

**Module 1 : Qualité de l'air intérieur « Un air plus sain dans mon logement » :**

- Identifier les sources de pollution intérieure (tabac, CO, peintures, produits d'entretien, ondes électromagnétiques...)
- Sensibiliser aux différentes voies d'exposition (cutanée, respiratoire ...)
- Proposer des gestes simples, des choix de consommation qui permettent de limiter les émissions de polluants (ventilation, aération, produits ménagers naturels)
- Prendre conscience des produits utilisés au quotidien et reconnecter avec son pouvoir d'agir
- Confectionner et partager des recettes de produits ménagers économiques et sains

**Module 2 : produits d'hygiène et cosmétiques « Des produits sains dans ma salle de bain »**

- Sensibiliser les participants sur les différents modes d'exposition aux substances toxiques et spécifiquement sur les produits cosmétiques
- Connaître les composants des produits de sa salle de bain pour choisir ses cosmétiques
- Savoir pourquoi les limiter pendant la grossesse (en particulier vernis, colorations, produits qui ne se rincent pas, huiles essentielles, ...)
- Proposer des alternatives saines pour la santé

**Module 3 : alimentation et contenants « Ma cuisine sans polluants »**

- Diminuer l'exposition du grand public aux polluants dans l'alimentation
- Informer les participants sur les sources de pollution dans les aliments, matériaux, modes de cuisson
- Discuter des alternatives concrètes pour limiter les polluants dans l'alimentation

**Module 4 : la chambre de bébé « Un cocon sans pollution »**

- Diminuer l'exposition des nourrissons/bébés aux polluants de sa chambre
- Informer le(s) parent(s) sur les sources de pollution dans la chambre de bébé (sprays, allergènes, perturbateurs endocriniens, ondes électromagnétiques...)
- Discuter des alternatives concrètes pour limiter les polluants dans la chambre de bébé (choix du mobilier et des équipements, choix du matelas, babyphone, mobiles, veilleuse, textiles, jouets ...)

Les ateliers seront animés par une chargée de projet en prévention et promotion de la santé.



<b>Action n°25</b>	<b>Pollens et allergies : s'informer, se protéger, surveiller</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	ATMO Grand Est / Communauté d'Agglomération de Forbach
	<i>Personne référente</i>	Anne AROUNOTHAY / Antonin DEBES
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Développer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le diagnostic local de santé réalisé en 2020 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) met en évidence des concentrations annuelles moyennes supérieures à celles observées dans d'autres territoires (Métropole de Metz et Communauté Urbaine du Grand Nancy) en ce qui concerne le dioxyde d'azote et l'ozone. Il faut toutefois noter que ces concentrations moyennes annuelles ne dépassent ni les valeurs-limites réglementaires ni les valeurs recommandées par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Les émissions de polluants atmosphériques sont principalement causées par les secteurs les plus énergivores du territoire (logements et trafic routier). Il est clairement établi aujourd'hui que les niveaux de pollution de l'air ambiant ont un impact sur la santé, et plus particulièrement au niveau respiratoire et au niveau cardiovasculaire.</p> <p>En ce qui concerne plus spécifiquement la prévalence des allergies, celle-ci augmente dans la population et ce dans un grand nombre de pays, et particulièrement en France. Le nombre de personnes souffrant d'allergies a ainsi plus que doublé au cours des vingt dernières années. L'allergie aux pollens (pollinose) touche actuellement 15 à 20 % de la population française.</p> <p>Sous l'effet du dérèglement climatique, les vagues de chaleurs sont plus fréquentes et plus longues, accentuant la pollution à l'ozone et la dissémination des pollens. En outre, de nouvelles variétés de pollens pourraient atteindre des régions où elles ne sont pas encore observées. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) rappelle que les polluants atmosphériques issus des activités humaines peuvent agir sur les pollens : en détériorant leur paroi, ils facilitent la libération d'allergènes par les grains. Les pollens ainsi modifiés ont un potentiel allergisant beaucoup plus élevé. Parallèlement, certains polluants chimiques de l'air peuvent accroître la sensibilité des personnes et les rendre ainsi plus sensibles aux pollens.</p> <p>Selon l'ANSES, le changement climatique influencerait la date de début de pollinisation de nombreuses espèces végétales. Celle-ci deviendrait plus précoce ayant pour conséquence un allongement de la durée de pollinisation.</p> <p>Il paraît donc intéressant de pouvoir informer les personnes allergiques, en temps réel, de la présence de pollens dans l'air. Ces informations paraissent importantes pour leur permettre d'adapter leurs traitements, leurs comportements, et réduire ainsi les symptômes de l'allergie et la consommation médicamenteuse.</p> <p>Ce type d'action s'inscrit dans la démarche globale dans laquelle s'engage la CAFPF à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ayant pour objet la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires, ce projet territorial vise, entre autre, la réduction de la</p>	

	dépendance aux énergies fossiles pour réduire l'impact carbone du territoire et préserver la qualité de l'air et la santé des habitants.
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement
<b>Objectifs spécifiques</b>	Renforcer les connaissances de la population et des gestionnaires d'espaces verts en matière de lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles
<b>Objectifs opérationnels</b>	Valoriser et déployer des outils permettant la surveillance des pollens allergisants
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b><u>Déploiement des dispositifs « Bulletins pollens » et « Réseau participatif Pollin'air » proposés par ATMO Grand Est</u></b></p> <p><b><u>Etape 1 :</u></b> Renforcer le déploiement des deux dispositifs « Bulletins pollens » et « Réseau participatif Pollin'air » proposés par ATMO Grand Est par le biais des outils de communication de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (Site internet, page Facebook, magazine d'information trimestriel), afin de permettre aux personnes allergiques d'adapter leur comportement et leur traitement.</p> <p><b>« Bulletins pollens » :</b> Ces bulletins sont diffusés de manière hebdomadaire pendant la saison pollinique (de février à fin septembre) par ATMO Grand Est, une semaine après l'exposition. Ils renseignent notamment sur le risque allergo-pollinique de la semaine avec identification de l'arbre ou l'herbacée émettant le plus de pollens et fournissent des informations pratiques à adopter en cas d'allergie. Le bulletin le plus proche auquel peuvent se référer les habitants de la CAFPF est celui de la Ville de Metz.</p> <p><b>Réseau participatif « Pollin'air » :</b> Il s'agit d'une plate-forme numérique (disponible sur <a href="http://www.pollinair.fr">www.pollinair.fr</a>) sur laquelle des sentinelles bénévoles signalent en temps réel et de manière géolocalisée les stades de pollinisation des plantes qu'elles observent dans leur environnement proche.</p> <p><b><u>Etape 2 :</u></b> Encourager la mobilisation des habitants et acteurs du territoire vis-à-vis du réseau participatif « Pollin'air ». Plus le réseau comptera de sentinelles sur le territoire de la CAFPF, plus les habitants bénéficieront d'informations précises quant à l'identification des pollens allergisants. Ainsi, l'adoption des comportements préventifs et l'ajustement des traitements seront plus pertinents.</p> <p>La mobilisation des habitants et acteurs du territoire peut se concevoir de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter l'implication des structures relais suivantes : pharmacies, associations de seniors, jardins partagés, association de préservation de</li> </ul>

	<p>l'environnement pour recruter des sentinelles ou faire connaître le dispositif ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du dispositif par ces structures relais auprès du grand public ou de leurs membres ;</li> <li>- Identification de sentinelles par les structures relais</li> <li>- Formation par ATMO Grand Est des structures relais qui formeront à leur tour des sentinelles bénévoles à la surveillance pollinique</li> <li>- Alimentation du dispositif par les sentinelles bénévoles</li> </ul> <p><b><u>Réflexion portée par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France quant à l'installation de capteurs de pollens sur le territoire :</u></b></p> <p>Dans l'optique d'affiner la mesure pollinique au niveau local et en temps réel, certaines entreprises développent des outils dont les données sont consultables par la population du territoire, via une application mobile. Fondée sur des capteurs de pollens miniaturisés disposés à des endroits stratégiques du territoire et sur l'intelligence artificielle, ces technologies permettent de détecter, de compter et d'identifier les différents types de pollens présents localement. Ces informations sont envoyées sur une application mobile qui permet de consulter le risque pollinique en temps réel, de recevoir des alertes sur les pics polliniques en cours, d'être informé sur les niveaux de risque potentiel d'exposition.</p> <p>Ce type d'outil présente l'avantage pour les patients allergiques d'anticiper leur traitement afin de limiter voire d'éviter la phase aiguë de la crise allergique.</p> <p>Le service environnement de la CAFPF, dans le cadre du plan d'actions du PCAET envisage l'acquisition de capteurs de pollens et la mise à disposition d'une application mobile gratuite pour les habitants du territoire.</p>				
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin :				
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France				
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public      * <b>Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical				
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville				
<b>Financement</b>	<table border="1"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Budget global prévisionnel</i></td> <td> Le budget relatif à la diffusion des bulletins est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est.  Le budget du déploiement du réseau Pollin'air est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est.   Budget estimatif (HT) pour l'installation de capteurs de pollens sur le territoire de la CAFPF :  3200 €/capteur, 980 € pour l'étude d'implantation, 4200 €/an d'abonnement, 300 €/an de maintenance. </td> </tr> <tr> <td><i>Financeurs et montants</i></td> <td> ARS (via convention régionale)  ATMO Grand Est  Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.)  CAFPF </td> </tr> </table>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Le budget relatif à la diffusion des bulletins est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est. Le budget du déploiement du réseau Pollin'air est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est.  Budget estimatif (HT) pour l'installation de capteurs de pollens sur le territoire de la CAFPF : 3200 €/capteur, 980 € pour l'étude d'implantation, 4200 €/an d'abonnement, 300 €/an de maintenance.	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (via convention régionale) ATMO Grand Est Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) CAFPF
<i>Budget global prévisionnel</i>	Le budget relatif à la diffusion des bulletins est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est. Le budget du déploiement du réseau Pollin'air est intégré au budget de fonctionnement d'ATMO Grand Est.  Budget estimatif (HT) pour l'installation de capteurs de pollens sur le territoire de la CAFPF : 3200 €/capteur, 980 € pour l'étude d'implantation, 4200 €/an d'abonnement, 300 €/an de maintenance.				
<i>Financeurs et montants</i>	ARS (via convention régionale) ATMO Grand Est Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) CAFPF				

	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	CAFPF et communes du territoire pour la mise à disposition de salles pour la formation des relais qui formeront les sentinelles bénévoles
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Conditions de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique ( <i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Forbach	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus</b> : se référer à la fiche d'évaluation des actions</p> <p><b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur A</u> : Nombre de personnes déclarant consulter des outils de surveillance pollinique</li> <li>- <u>Indicateur B</u> : Typologie des personnes déclarant consulter des outils de surveillance pollinique</li> </ul>	

<b>Action n°26</b>	<b>Prévenir, surveiller et se protéger des ambroisies et des chenilles processionnaires</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	FREDON Grand Est
	<i>Personne référente</i>	Vanille TADDEI <a href="mailto:vanille.taddei@fredon-grandest.fr">vanille.taddei@fredon-grandest.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Développer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>En France, on retrouve une forte présence des <b>chenilles processionnaires du chêne</b> dans l'Est et le Nord-Ouest où des pullulations sont fréquentes. La processionnaire du chêne est en forte expansion dans de nombreux massifs du Grand Est. L'espèce est présente dans une grande partie des chênaies de la plaine de Lorraine (des Vosges jusqu'en Moselle).</p> <p>En situation de stress, les chenilles libèrent leurs soies qui se retrouvent en suspension dans l'air. La personne en contact direct ou indirect (dispersion des soies par le vent) va réagir de façon plus ou moins virulente selon sa sensibilité. Différents symptômes peuvent être observés selon le type de contact : contact avec la peau (éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons), contact avec les yeux (conjonctivite, lésions oculaires), contact par inhalation (irritation des voies respiratoires), contact par ingestion (inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins).</p> <p>Au sein de la région Grand Est, l'Alsace est le premier territoire confronté à la présence <b>d'ambroisie</b>. Bien que les signalements ne ciblent pas encore le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach, une attention particulière est tout de même nécessaire car la plante a été repérée dans quelques stations par des botanistes sur tous les départements du Grand Est. Un signalement a été opéré en 2022 sur la commune de Saint-Julien-Lès-Metz, située à 60 km de Forbach.</p> <p>L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante difficile à identifier, notamment aux stades jeunes, car elle peut être confondue avec beaucoup d'autres espèces végétales. Or, il faut pouvoir intervenir assez précocement, avant qu'elle ne produise du pollen (avant fin juillet). La présence de pollens d'ambroisie de fin juillet à octobre constitue un véritable enjeu de santé publique. Le pollen est très allergisant, puisque seulement quelques grains par m<sup>3</sup> d'air suffisent pour déclencher une réaction allergique. Celle-ci peut être grave : une rhinite sévère avec ou sans conjonctivite, accompagnée fréquemment d'une trachéite et/ou d'asthme, et constamment d'une grande fatigue. Une atteinte cutanée est parfois associée : démangeaisons, urticaire, eczéma.</p> <p>L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, la lutte et la diffusion de recommandations comportementales sont nécessaires pour limiter l'expansion des espèces allergisantes ou nuisibles à la santé humaine et/ou les impacts sanitaires associés (notamment les traitements).</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles	

<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement
<b>Objectifs spécifiques</b>	Renforcer les connaissances de la population et des gestionnaires d'espaces verts en matière de lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles
<b>Objectifs opérationnels</b>	Présenter les moyens de lutte contre les espèces végétales envahissantes et les espèces animales nuisibles présentant un risque pour la santé
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de zones sensibles notamment par le biais des signalements déjà reçus et de l'état des lieux qui est en cours à l'échelle de la Région Grand Est pour ce qui concerne les chenilles processionnaires ;</li> <li>- Identification des structures pouvant potentiellement s'impliquer dans la lutte contre les chenilles processionnaires et l'ambrosie ;</li> <li>- Prise de contact avec ces structures et présentation des modalités d'implication possible (réfèrent, sentinelle, relai d'information, ...) ;</li> <li>- Positionnement d'un interlocuteur privilégié pour chaque structure souhaitant s'impliquer.</li> </ul> <p><b>Etape 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de sessions de formation à destination des agents communaux et intercommunaux ou de membres d'associations engagées dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement:</b> recensement dans chaque structure des personnes pouvant être impliquées dans la lutte contre l'ambrosie et les chenilles processionnaires ; mise en place de deux sessions de formation de 3 heures pour un groupe de 15 à 20 personnes : une session sera consacrée à l'ambrosie et une autre aux chenilles processionnaires. Contenu des sessions : utilisation des méthodes de lutte et de protection adaptées, repérage et reconnaissance des espèces, impacts sur la santé humaine.</li> <li>- <b>La communication auprès des habitants :</b> diffusion d'information auprès des habitants via différents outils de communication (flyers, réseaux sociaux, article de presse...) en partenariat avec les structures impliquées ; l'information pourra aussi se faire à l'occasion de journées et/ou d'évènements organisés sur le territoire.</li> <li>- <b>La mise en place de réseaux sentinelles :</b> Toute personne présente sur le territoire, qu'elle soit professionnelle ou simple citoyen, peut transmettre un signalement d'ambrosie à FREDON Grand Est (<a href="https://www.signalement-ambrosie.fr">https://www.signalement-ambrosie.fr</a>) ou de chenilles processionnaires. Ces personnes seront recensées dans un document contact et pourront être impliquées, si elles le souhaitent, dans la lutte contre ces espèces en recevant des informations (Newsletters, ...) et en les relayant.</li> </ul>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin :
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France Communes et associations volontaires

<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans)  <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>60 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>		<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : des collectivités
	<b>Territoire d'intervention</b> <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville		
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Le financement des actions relatives à l'ambroisie s'inscrit dans un plan d'action régional financé par l'ARS GE sur la période 2021-2023. Le financement des actions relatives aux chenilles processionnaires est conditionné par la création d'un plan d'actions multi-espèces par l'ARS début 2023	
	<i>Financiers et montants</i>	ARS Grand Est dans le cadre du PRSE	
	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	CAFPF et communes du territoire pour la mise à disposition de salles pour la formation	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Conditions de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique ( <i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i> )		
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre d'acteurs déclarant avoir l'intention de mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces animales et végétales nuisibles - <u>Indicateur B</u> : Type d'actions que les acteurs envisagent de mettre en œuvre pour lutter contre les espèces animales et végétales nuisibles		

<b>Action n°27</b>	<b>Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	ATMO Grand Est
	<i>Personne référente</i>	Aurélie GOTTAR, Ingénieure Air & Santé
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Développer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAFPF	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos. Ce temps à l'intérieur augmente encore plus pour les personnes vulnérables telles que les enfants, qui passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.</p> <p>Une étude française, réalisée en 2013 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, estime que 20 000 décès par an et 28 000 nouveaux cas de pathologies sont liés à la pollution de l'air intérieur. Son coût socio-économique annuel s'élève à 19 milliards d'euros.</p> <p>Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels des maux de tête, de la fatigue, des irritations et manifestations allergiques, de l'asthme, etc. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.</p> <p>Le Haut Conseil pour la Santé Publique (HCSP) a publié durant le mois de mai 2021 deux avis portant sur les problématiques d'air intérieur dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Outre les préconisations en matière d'aération et de ventilation (au moins 5 min fenêtre ouverte par heure), le HCSP préconise également, afin de contribuer à évaluer l'effectivité de la maîtrise de la qualité de l'air, l'utilisation de capteurs de CO2 afin d'apprécier le taux de renouvellement de l'air, lors des moments représentatifs des taux d'occupation.</p> <p>Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible, notamment ceux accueillant des enfants : les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) et les écoles maternelles et élémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les collèges et lycées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p> <p>L'enjeu pour le CLS est de sensibiliser les enseignants et leurs élèves à la question de la qualité de l'air intérieur en vue de maintenir les bonnes pratiques d'aération au-delà de la crise sanitaire.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention    Objectif 01.7 - Maîtriser les risques environnementaux : Renforcer l'intervention de conseillers en environnement intérieur	
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Œuvrer pour une meilleure qualité sanitaire des bâtiments	

	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement
<b>Objectifs spécifiques</b>	Renforcer les connaissances des élèves d'école primaire en matière de qualité de l'air
<b>Objectifs opérationnels</b>	Mise en place d'actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires Mise à disposition de capteurs CO2
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Etape 1 :</b> Constituer un groupe de travail avec ATMO Grand Est, les inspecteurs de circonscription, les directrices/directeurs d'école et les communes qui souhaitent s'engager dans la démarche. L'objectif sera de présenter l'action aux personnes concernées.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Mise à disposition de capteurs Class'Air pour la mesure du CO2 en intérieur par ATMO Grand Est. Ces capteurs permettent de vérifier que le renouvellement de l'air est correctement effectué et, à défaut, de signaler qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctrices.</p> <p>Les mesures s'opèrent sur une période d'une à deux semaines par classe pour permettre de tester les différents scénarios d'aération. Une mise à disposition de 5 capteurs sur une période de 3 mois est envisagée, permettant ainsi un roulement entre 30 classes. Une fiche explicative sera jointe aux capteurs pour une bonne prise en main.</p> <p><b>Etape 3 :</b> Mise en place de 2 à 3 actions de sensibilisation ludiques par an sur les temps scolaires ou périscolaires par le biais d'interventions en présentiel par ATMO Grand Est. Les niveaux qui sont ciblés en priorité sont les classes de CE2, CM1 et CM2.</p> <p>Une sensibilisation à l'importance de l'aération peut être facilitée par l'utilisation de ces capteurs dans le cadre d'une approche pédagogique, par exemple par l'enseignement des mécanismes de propagation des virus, de la qualité de l'air intérieur, de la respiration, ou de la technologie des capteurs.</p> <p>Ces actions de sensibilisation en direction des élèves ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une sensibilité aux problématiques environnementales ;</li> <li>- Favoriser l'adoption de comportements éthiques et responsables en faveur de l'environnement et de notre santé ;</li> <li>- Devenir des relais pour le partage des connaissances au sein de la sphère familiale.</li> </ul>
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès que possible      Fin :
<b>Partenaires de l'action</b>	Education nationale (Etablissements scolaires) Communes Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Elus
<b>Territoire d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Budget ATMO Grand Est
	<i>Financeurs et montants</i>	ATMO Grand Est
	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Conditions de vie</b> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé ( <i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique ( <i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i> ) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	<b>Contexte économique et politique</b> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques ( <i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Axe 1 du PRS Grand Est	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Les élèves sont invités à participer à l'observation des capteurs	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> se référer à la fiche d'évaluation des actions  <b>Indicateurs de résultat (à rappeler sur la fiche d'évaluation des actions) :</b> - <u>Indicateur A</u> : Nombre d'élèves déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de qualité de l'air - <u>Indicateur B</u> : Typologie des connaissances acquises.	